

LA HAUTE VALLÉE DE LA COUZE D'ARDES

LES MUTATIONS AGROPAYSAGÈRES EN MOYENNE MONTAGNE AUVERGNATE

« Cent ans de paysage »
KIRSCH Ilona

PRÉAMBULE Cadre pédagogique : Qu'est-ce qu'un dossier « Cent ans de paysage » ?

Mis en œuvre par les étudiant.e.s DEP1 (équivalent Licence 3) de la formation des paysagistes DEP de l'ENSAP Bordeaux, le dossier « Cent ans de paysage » est une étude paysagère réalisée à l'échelle d'un vaste territoire (commune, intercommunalité, vallée, massif forestier ou montagneux ...) dans laquelle les étudiant.e.s doivent mener, de façon autonome, une démarche d'observation/interprétation des paysages et de leurs évolutions susceptible de fonder un processus de projet de territoire et de médiation paysagère. Autrement dit, l'objectif est d'amener les futurs professionnels du paysage à produire une connaissance approfondie des dynamiques paysagères et, sur cette base, d'imaginer l'avenir des territoires à travers, en particulier, la formalisation de scénarios prospectifs. Dans cet enseignement, la priorité est donc donnée à l'exploration de la dimension temporelle des paysages et il s'agit de replacer ces derniers sur un axe historico-prospectif.

Au cours de cette démarche d'observation/interprétation des paysages et d'élaboration de scénarios prospectifs, les étudiant.e.s doivent mettre au jour les règles qui organisent la matérialité évolutive en intégrant la diversité des regards portés sur le territoire, les politiques publiques et les logiques d'acteurs qui concourent aux mutations paysagères. L'objectif final est de produire un document (dont la forme est libre) qui doit rassembler tout ce qui permet de poser sur une base solide de connaissances la discussion démocratique sur l'avenir des paysages concernés. Il s'agit ainsi de construire une interprétation du paysage permettant à ce dernier de devenir un outil de médiation, c'est-à-dire un objet autour duquel peuvent prendre corps et consistance les échanges de vues et les débats que nécessite l'élaboration de projets concertés de paysage et de territoire.

Coordination pédagogique :

Rémy Bercovitz (paysagiste et géographe PhD) et Alexandre Moisset (paysagiste)

MCF ENSAP Bordeaux – UMR Passages 5319 du CNRS

Équipe pédagogique :

Sara Ducloy (paysagiste – doctorante), Hervé Goulaze (historien – doctorant), Marie-Ange Lasmène (ethnologue), Thomas Maillard (géographe), Morgane Robert (ethno-botaniste et paysagiste).

Jury :

Sébastien Cannet (paysagiste - CAUE Gironde), Sophie Dulau (architecte - doctorante ENSP Versailles/Cergy Paris Université), Maxime Foucard (paysagiste - Les bobines des paysages) - Elise Génot (paysagiste - Métropole de Bordeaux (dir. parc des Jalles)) - Luana Guinta (paysagiste - SYSDAU) - Eve Jeannerot (paysagiste - Atelier Sonia Fontaine) - Emilie Richard (géographe - DREAL. Inspectrice des sites) - Damien Sans (paysagiste - doctorant UMR Passages).

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement Hervé Goulaze et toute l'équipe pédagogique, pour leur bienveillance et conseils de toute nature.

Je remercie de tout mon cœur ma famille, mon soutien émotionnel. jvapqtam. Liam, jtm dtmc.

Je remercie les quelques personnes croisées lors des sessions de terrains, locaux et badauds, avec qui j'ai pu échanger, me permettant de découvrir d'autres perceptions du territoire d'étude.

LA HAUTE VALLÉE DE LA COUZE D'ARDES

LES MUTATIONS AGROPAYSAGÈRES EN MOYENNE MONTAGNE AUVERGNATE



TABLES DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

L'exercice « 100 ans de paysage »
Le territoire d'étude

I - LE PAYSAGE DU CÉZALLIER

1. LE(S) PLATEAU(X) ET MONTS DU CEZALLIER

- 1.1 Le plateau du Cézallier : vaste unité paysagère de transition entre Monts Dore, Monts du Cantal, et Plaine de la Limagne
- 1.2 Site de transition ou identité propre? Le Cézallier comme expérience de l'étendue
- 1.3 La haute vallée de la Couze d'Ardes comme porte d'entrée aux paysages contrastés

2. LES PAYSAGES DE LA HAUTE COUZE D'ARDES

Une haute vallée façonnée par les pratiques agricoles

- 2.1 Les vallées bocagères encaissées aux versants enfrichés
 - 2.1.1 Les vallées bocagères aux versants enfrichés en séquences
 - 2.1.2 Les cheminements sur les flancs de la vallée : appréhension du surplomb et autres ambiances
 - 2.1.3 D'autres activités ponctuelles mais marquantes du paysage
- 2.2 La coulée céréalière résiduelle
 - 2.2.1 Un paysage de grandes cultures
 - 2.2.2 Le village de Rentières
- 2.3 Les plateaux d'estives en recul
 - 2.3.1 Un paysage de vallée glaciaire
 - 2.3.2 Aujourd'hui dominé par le pastoralisme
 - 2.3.2 Le bâti agricole en haute vallée
 - 2.3.3 Les formes du bâti agricole
 - 2.3.4 Une sylviculture au fort impact paysager
 - 2.3.5 La floraison événement comme motif de la vallée
 - 2.3.6 L'eau aux diverses formes comme forte composante paysagère
 - 2.3.7 Une volonté de rayonnement touristique ?
 - 2.3.8 Un recul agricole... mais des traces d'alternatives ?
- 2.4 Les traces des anciennes activités sur l'ensemble du territoire



II - L'ORIGINE DES PAYSAGES

LA PERCEPTION DES PAYSAGES VOLCANIQUES

LES GRANDES PÉRIODES DE TRANSFORMATION DES PAYSAGES

1. LE SOCLE DES PAYSAGES ACTUELS

- 1.1 Un paysage volcanique et d'origine glaciaire
- 1.2 Un socle géologique : une vallée issue d'un processus d'inversion des reliefs

2. LES GRANDS DEFRICHEMENTS COMME BOULVERSEMENTS DE L'USAGE DU SOL

- 2.1 Des coteaux investis
- 2.2 Cézallier ou Terre de seigle
- 2.3 Le Cézallier, terre des ovins et bovins?
- 2.4 Les races ovines locales
- 2.5 L'empreinte de l'homme déjà caractérisée dans les prairies d'altitude

3. L'ERE DE L'ESSOR AGRICOLE

- 3.1 Le mode extensif et la vie à l'estive
- 3.2 Le système herbager du XIXe siècle
- 3.3 Une société organisée autour du rythme de l'activité agricole
- 3.4 Le développement industriel et l'intensification des rendez-vous agricoles
- 3.5 Une tentative de diversification limitée
- 3.6 Une modernisation accompagnée d'un début de régulation étatique et de prise en compte des risques

4. UNE ACTIVITE AGRICOLE MISE EN PERIL

- 4.1 Un nouveau pont et une nouvelle route pour désenclaver la vallée toujours à son apogée
- 4.2 Les années 30 et la grande crise agricole, une moitié de siècle marquée par les tentatives de revalorisation, de diversification, et d'exode rurale
- 4.3 La création du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- 4.4 Les années 80 et 2000, la continuité d'un paysage agricole en déprise
- 4.5 La disparition des vergers en fond de vallée
- 4.6 Un système agricole en mutation
- 4.7 Le paysage d'aujourd'hui comme cohabitation de systèmes ?

5. ENTRE SOUHAIT DE PRÉSERVATION, DEVOIR D'ADAPTATION ET ENJEU D'ATTRACTIVITÉ

- 5.1 Des lois de protection, par et pour les paysages
- 5.2 Quel système herbager de la haute vallée d'Ardes aujourd'hui ?
- 5.3 Résumé du basculement de l'évolution des pratiques agricoles et de la spécialisation, transformant les paysages agricoles de la vallée
- 5.4 Résumé des dynamiques d'exode rurale, expliquant la déprise
- 5.5 Une exode et des changements d'activités, mais quels derniers attraits du territoire ?
- 5.6 Le lien à la terre : la flore locale comme reflet du territoire
- 5.7 Quel devenir du territoire agropaysager de la haute vallée d'Ardes-sur-Couze ?

III - LES PAYSAGES D'AUJOURD'HUI ET LE DEVENIR DE CETTE HAUTE VALLEE PASTORALE

1. UN NOUVEAU REGARD SUR CES PAYSAGES

- 1.1 Les politiques publiques et les acteurs actuels, potentiels du territoire
- 1.2 Les constituantes agropaysagères de demain dans un contexte de dérèglement climatique
- 1.3 Des initiatives de valorisation de l'agriculture afin de pérenniser le système et la filière des produits locaux

2. UN ESPACE PROTÉGÉ ?

- 2.1 Entre outils d'aides à la décision, protection officielle et incitation aux pratiques
- 2.2 Le rôle des appellations d'origines protégées
- 2.3 Le rôle du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- 2.4 Un projet de territoire, mais à quelle échelle ?

3. LES PROJECTIONS DU FUTUR DU TERRITOIRE

- 3.1 Le scénario tendanciel : des paysages délaissés
- 3.2 Le scénario potentiel : des paysages de production
- 3.3 Le scénario volontariste : des paysages à la fois de production, de qualités paysagères et de qualités environnementales
- 3.4 Réouvrir les paysages par la réintroduction d'activités
- 3.5 L'espace public d'Ardes et la notion de lien entre les espaces comme exemple de pistes d'action

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

L'EXERCICE « 100 ANS DE PAYSAGE »

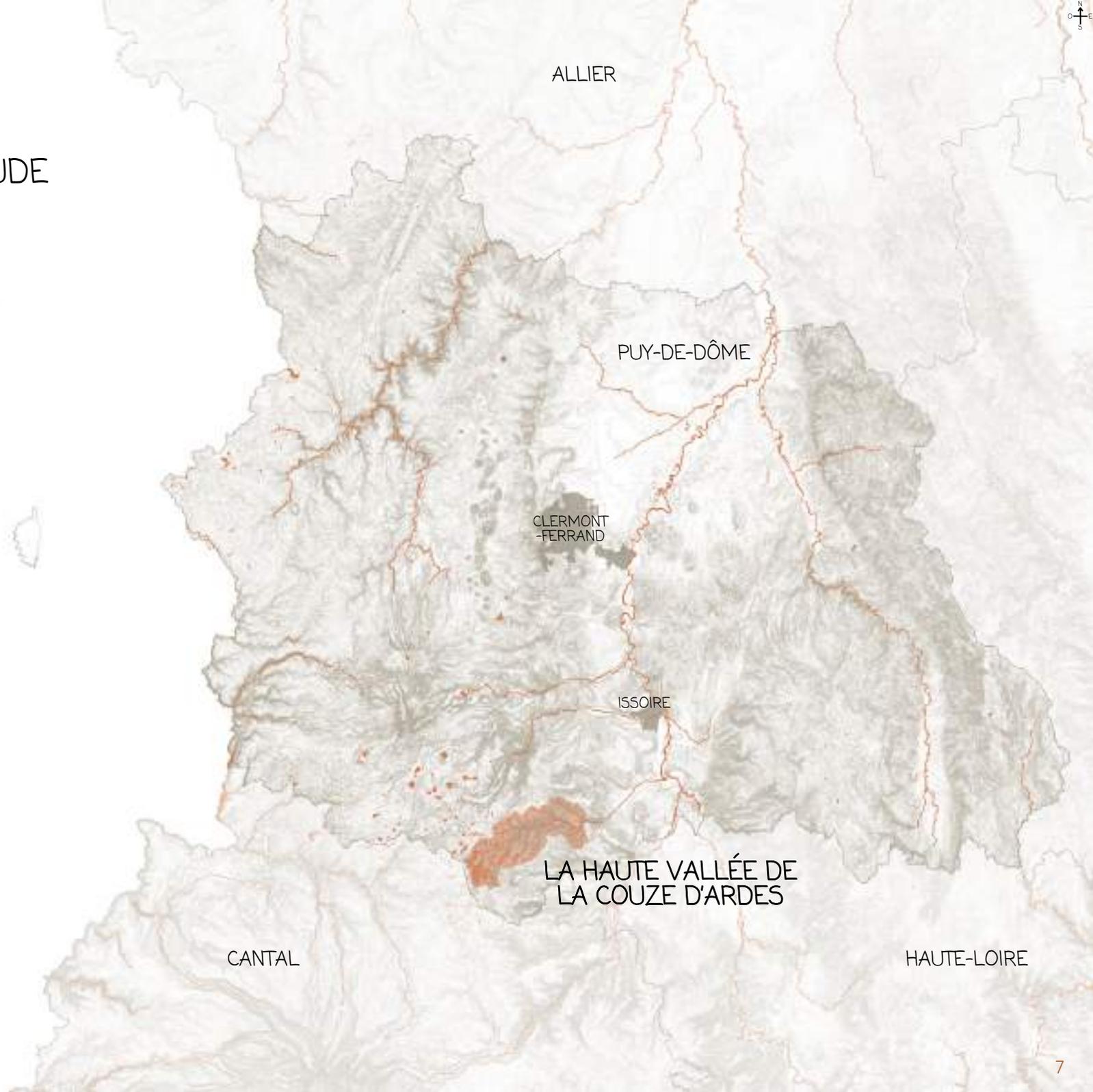
« Le mémoire “ Cent ans de paysage “ constitue une étude paysagère, qui laisse place à l’exploration d’un site, en étant attentif à son histoire passée et son évolution à venir, permettant de déterminer les facteurs ayant conduit aux paysages qui se trouvent sous nos yeux, de saisir les processus qui ont été à l’œuvre, et également les dynamiques en cours, afin de présumer vers quoi ces paysages tendent. Cet exercice s’arpente donc sur la flèche du temps, entre histoire et prospection. Comprendre les dynamiques passées et présentes d’un paysage permettront de projeter des scénarios d’avenir.

Le choix de ce territoire d’étude - la haute vallée de la couze d’Ardes -, résulte d’un souhait de découvrir un paysage qui m’était peu connu, bien que très proche de mon domicile familial. En effet, en Auvergne, les grands sites touristiques ont tendance à concentrer les regards, délaissant les vallées de proximité. Je souhaitais donc m’attaquer à une moyenne montagne au développement touristique moins affirmé que par exemple la vallée de la Couze Pavin voisine, afin d’appréhender la campagne auvergnate d’altitude “banale”, effacée, dans une entité de “Cézallier” que l’on peut entendre ou voir mentionné mais dont la population de la plaine n’a qu’une vague idée. Je saisis également la chance de découvrir et de travailler sur un territoire auvergnat, très rural, car c’est dans cet environnement que j’espère exercer à l’obtention de mon diplôme. Le mémoire “ Cent ans de paysage” est donc l’occasion de développer mes connaissances sur les dynamiques et enjeux d’un territoire qui m’intéresse spécialement. »



Buron en ruine, ancien habitat agricole vestige d'une vie des bergers à l'estive, lors du pâturage estival de montagne

LA LOCALISATION DU TERRITOIRE D'ETUDE





Doux reliefs arrondis et estives caractérisent le Cézaillier

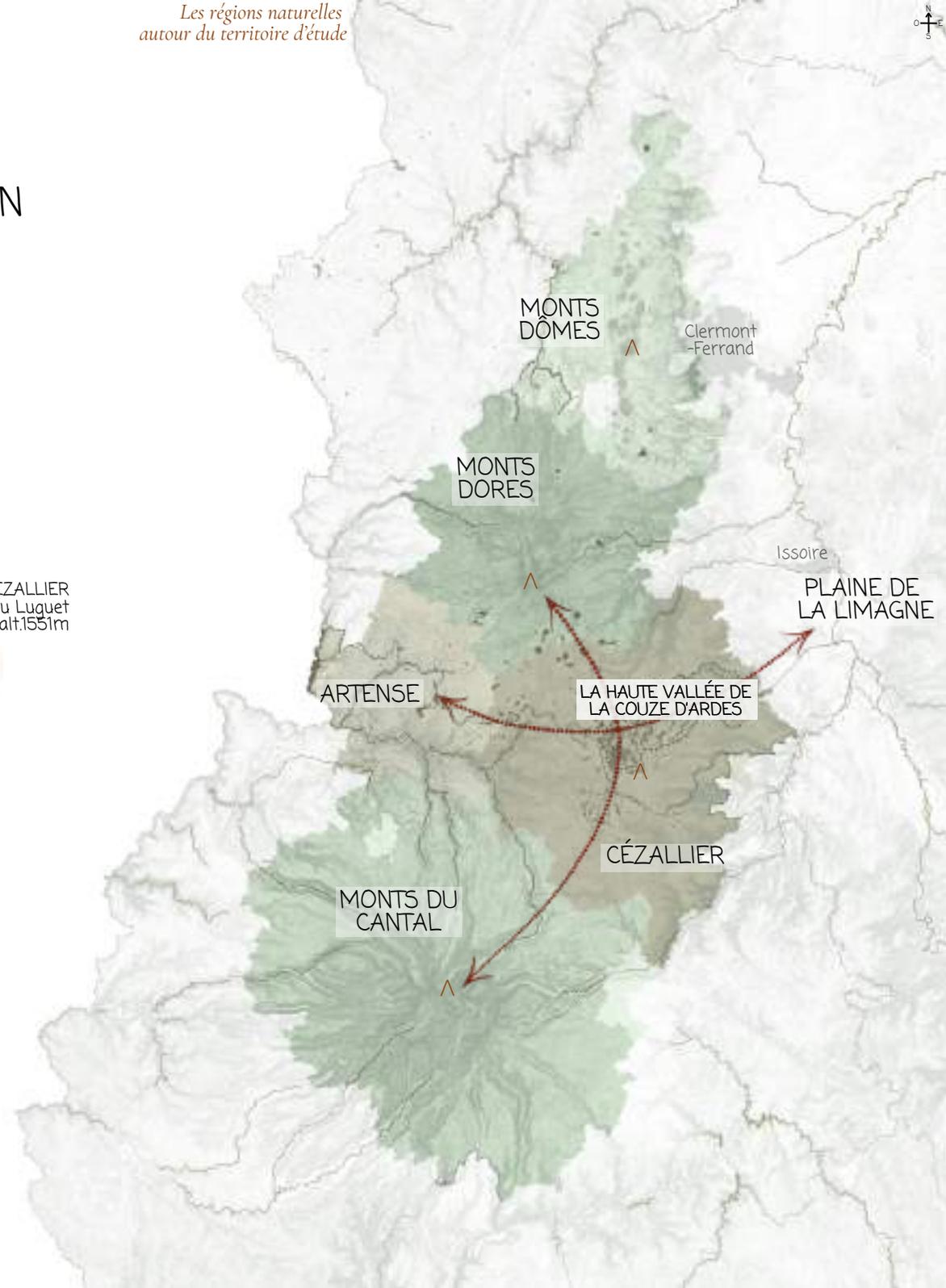
I - LE PAYSAGE DU CEZALLIER ENTRE MONTS ET/OU PLATEAU(X)

LE PLATEAU DU CÉZALLIER VASTE UNITÉ PAYSAGÈRE DE TRANSITION



Les reliefs caractéristiques de certaines de ces entités naturelles régionales

D'entre ces phares montagneux,
quelle est l'identité propre du Massif du Cézallier,
entre monts et/ou plateaux?



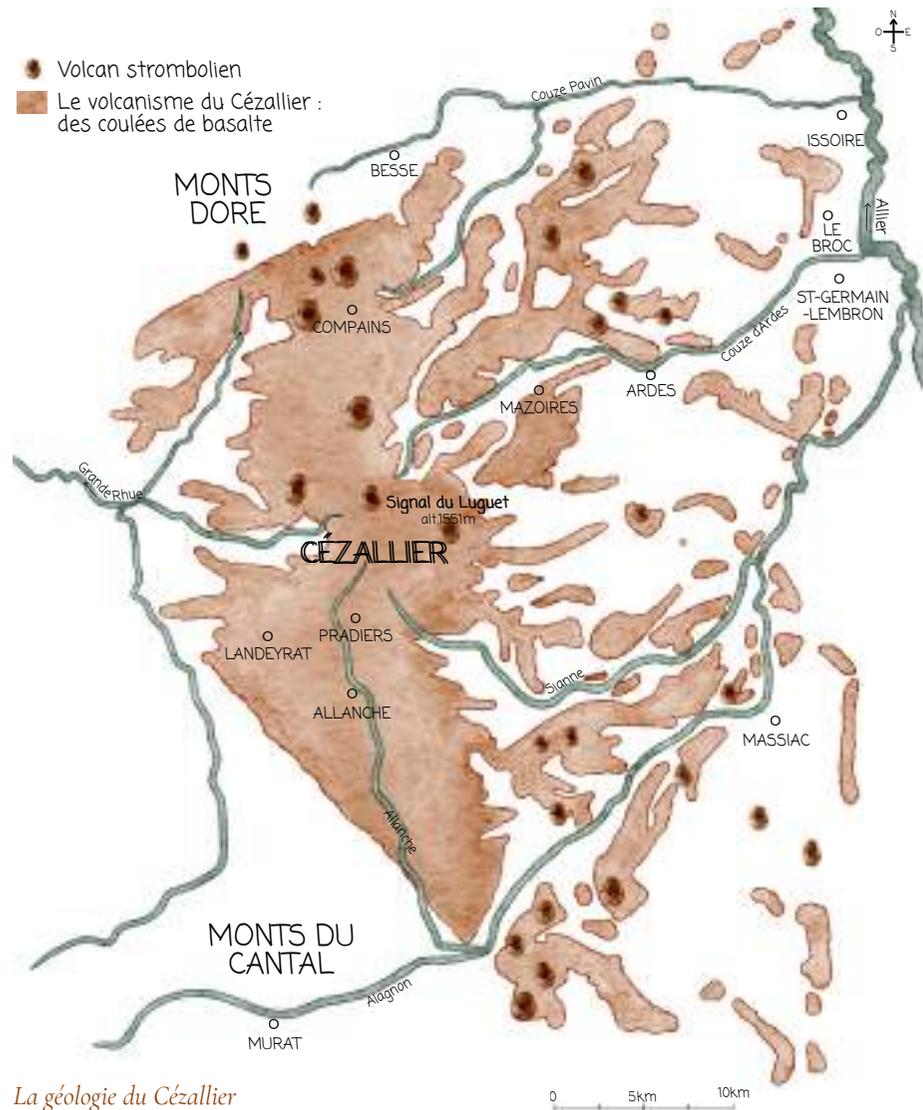


LIOZU Jacques. « Carte ancienne de l'Auvergne », 1951. Zoom sur le Cézallier.

Sur cette carte datée de la moitié du XXe siècle, le Cézallier apparaît à l'échelle régionale comme un espace vide peu qualifié, moins caractérisé que le reste du territoire auvergnat qui arbore des références historiques, gastronomiques, patrimoniales. Le Cézallier signifie "terre de seigle", céréale qu'on ne retrouve pas sur cette production iconographique, mais on perçoit cependant quelques indices renvoyant à un paysage de production à la limite aval avec des fruits, et un arbre renvoyant peut-être au hêtre, arbre typique de la montagne atlantique mais présent en Auvergne au-delà de 800m d'altitude.

LIOZU Jacques.
« Carte ancienne
de l'Auvergne », 1951.

LE CÉZALLIER COMME EXPÉRIENCE DE L'ÉTENDUE



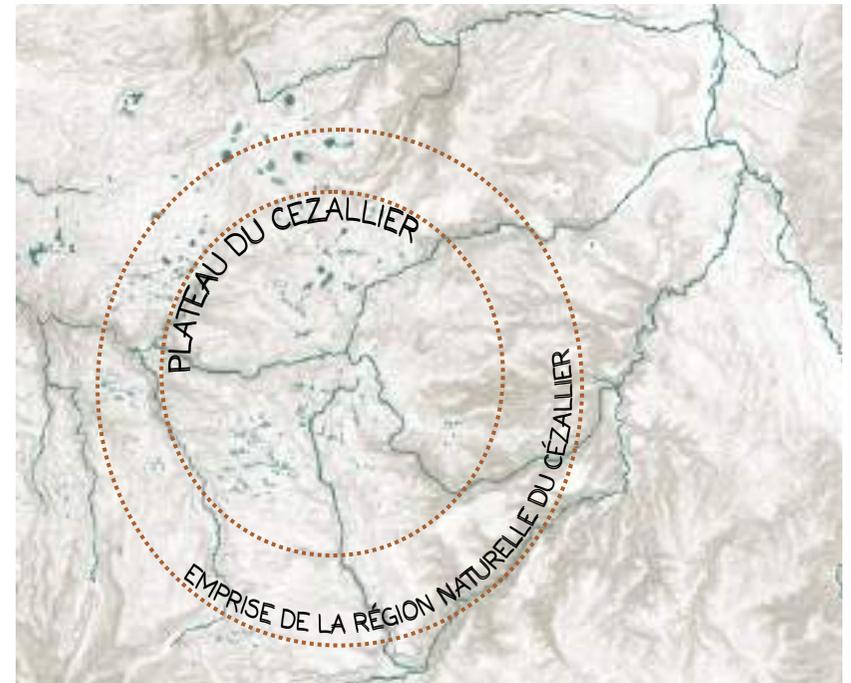
La géologie du Cézallier



Photo de la représentation perçue et promue du Cézallier

« Ces terres d'estive, "petite Mongolie" de steppe tondue, émâciée, constituent l'essence même du Cézallier »

Marie-Hélène Lafon



Carte topographique dont le plateau du Cézallier et ses légères variations de relief se détachent des monts et gorges marqués des régions naturelles alentours



Croquis d'une appréhension du plateau par les mobilités douces

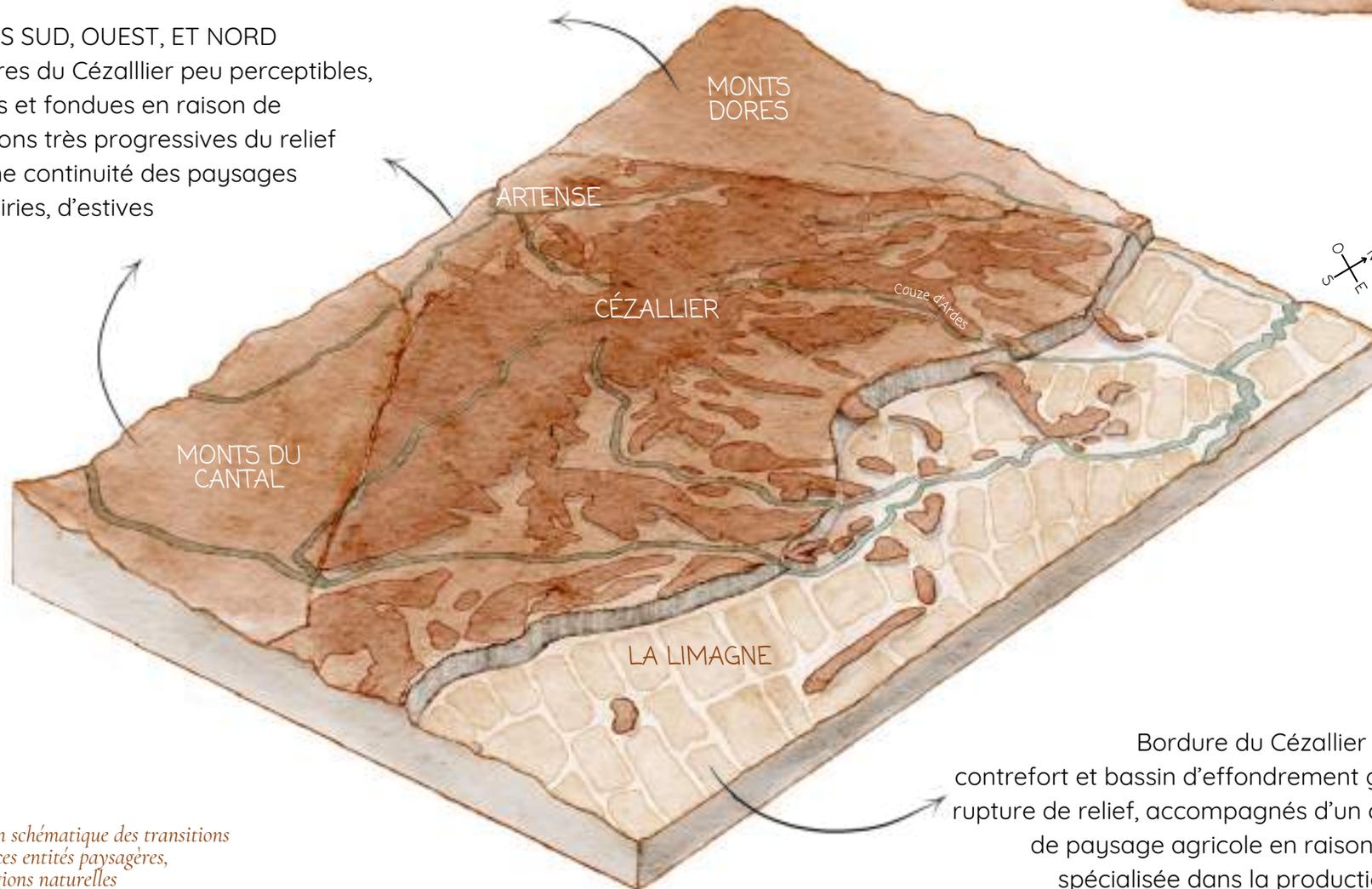
La randonnée et le cyclisme de montagne sont des activités récréatives et touristiques rencontrées dans le Cézallier notamment sur les plateaux, bien que moins fréquentes que dans d'autres endroits de la région.

Divers itinéraires existent à différentes échelles.
A l'échelle du bassin de vie et de la Communauté de Communes Agglo Pays d'Issoire : Sentier de Grande Randonnée API (GRP Autour d'Issoire)
A l'échelle départementale : Randonnée "Tour des Vaches Rouges" entre Cézallier et Cantal
A l'échelle régionale : GR30 Tour des Lacs d'Auvergne

LA VALLEE DE LA COUZE D'ARDES UNE PORTE D'ENTREE DU CEZALLIER

COUZE, n.f.
Nom générique désignant plusieurs rivières des Monts Dore et du Cézallier, (sous-) affluents de gauche de l'Allier, dans le sud du département du Puy-de-Dôme (63).

LIMITES SUD, OUEST, ET NORD
Bordures du Cézallier peu perceptibles, douces et fondues en raison de variations très progressives du relief et d'une continuité des paysages de prairies, d'estives

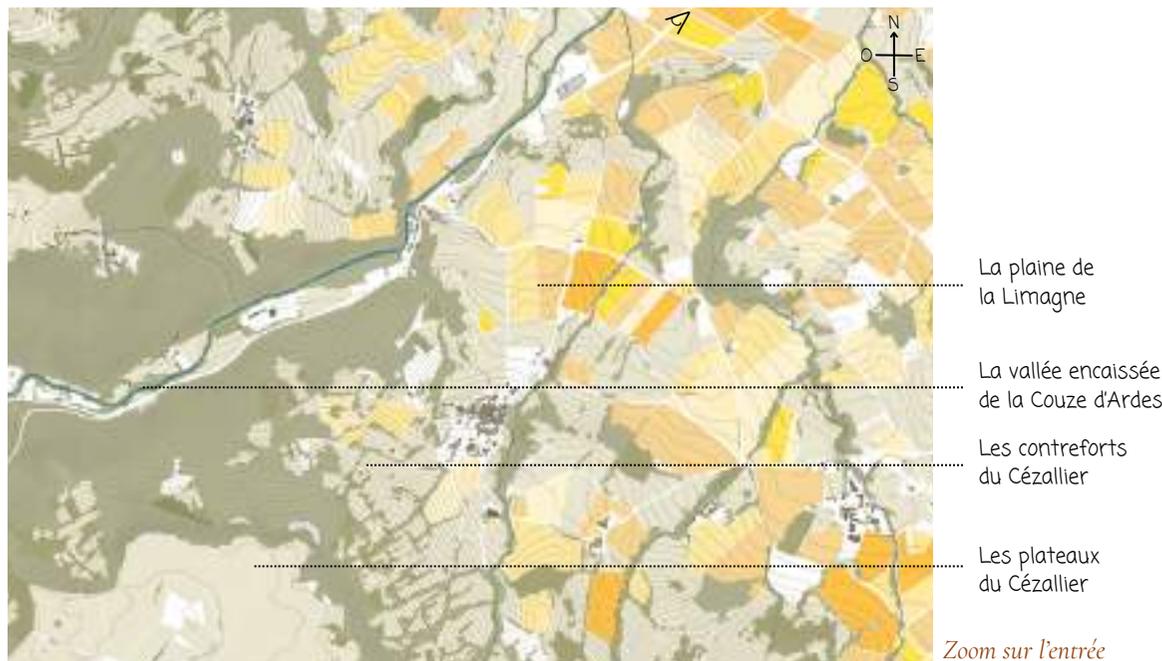


LIMITE EST
Bordure du Cézallier caractérisée, contrefort et bassin d'effondrement générant une rupture de relief, accompagnés d'un changement de paysage agricole en raison de la plaine spécialisée dans la production céréalière

Représentation schématique des transitions perçues entre ces entités paysagères, ou grandes régions naturelles



L'entrée dans les paysages du Cézallier caractérisée depuis la plaine



Zoom sur l'entrée

- La plaine de la Limagne
- La vallée encaissée de la Couze d'Ardes
- Les contreforts du Cézallier
- Les plateaux du Cézallier

"De la plaine, à la vallée encaissée, au plateau"

Cette vallée agit donc comme une entrée marquée vers le Cézallier. On passe de la plaine de la Limagne, qui correspond à l'aire la plus plane de l'Auvergne, bassin des grandes cultures céréalières aux buttes volcaniques ponctuelles, à une vallée encaissée dont les deux côteaux boisés viennent nous cadrer l'horizon. C'est au fil de la Couze d'Ardes, à chacune de ses ondulations résultant en une route où défilent de nombreux virages, caractéristique des voies de montagne, que le dénivelé est grimpé, en direction des sommets, où l'on retrouvera l'horizon dégagé que l'on avait laissé dans la plaine, abandonné lors de l'ascension de ce pourtour de plateau cisailé.



Gorges marquées aux versants totalement boisés de la vallée, cernés par les surfaces planes des plateaux enherbés, entre prairies de fauchage et estives

I - LE PAYSAGE DU CEZALLIER

LES PAYSAGES DE LA HAUTE VALLEE DE LA COUZE D'ARDES

UNE HAUTE VALLEE FACONNÉE PAR LES PRATIQUES AGRICOLES



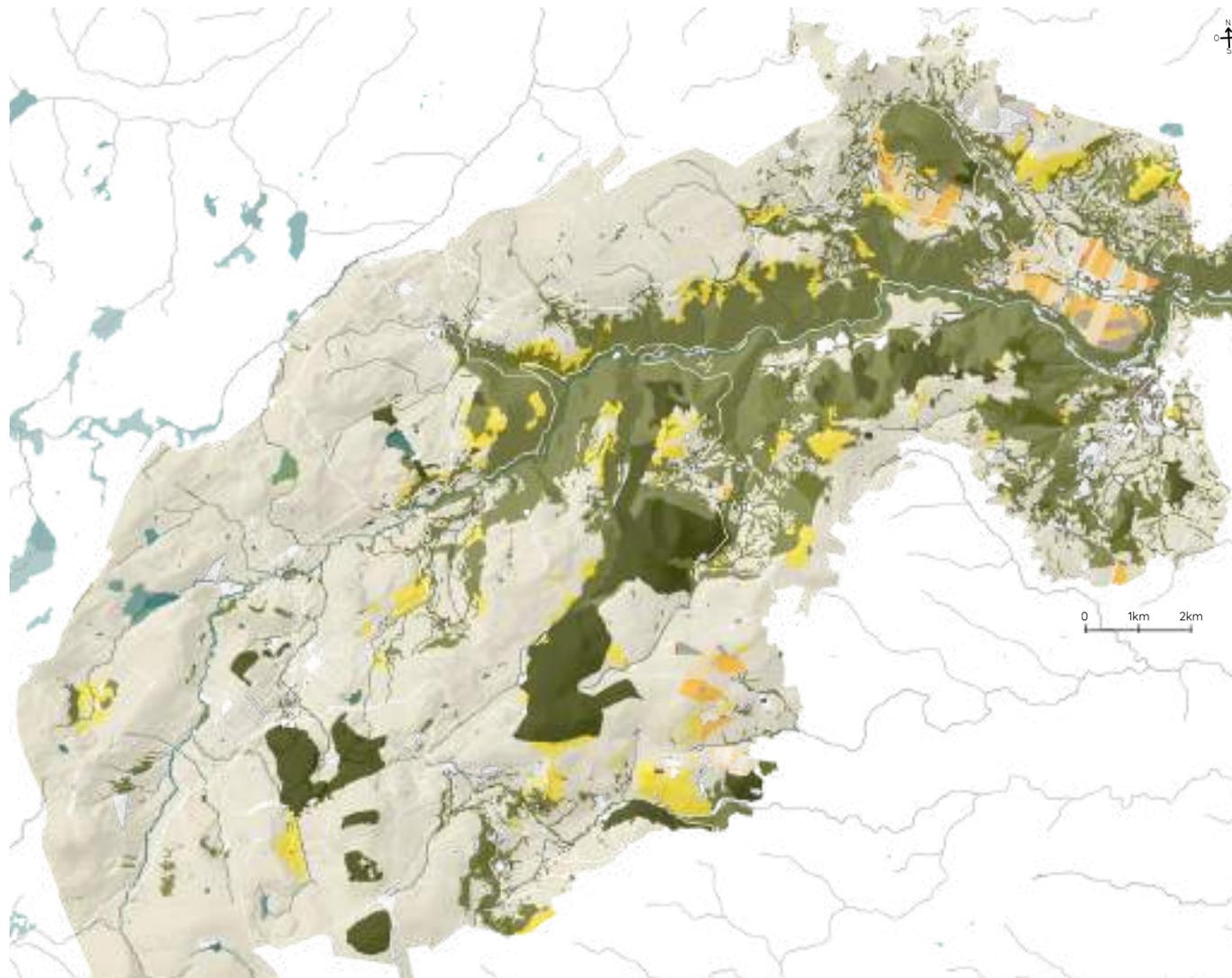
Carte topographique appuyant le relief marqué des flancs de vallée de la couze, en pendant au haut de vallée aux reliefs plus doux et ouvert

L'occupation des sols et les usages associés semblent induits par le relief de la vallée et par l'agriculture mécanisée actuelle qui rend difficiles certains accès, qui se retrouvent alors délaissés, semble-t-il voués à l'enfrichement.



Bloc-diagramme de l'ensemble du territoire d'étude, la haute vallée de la Couze d'Ardes

UNE HAUTE VALLEE FACONNÉE PAR LES PRATIQUES AGRICOLES



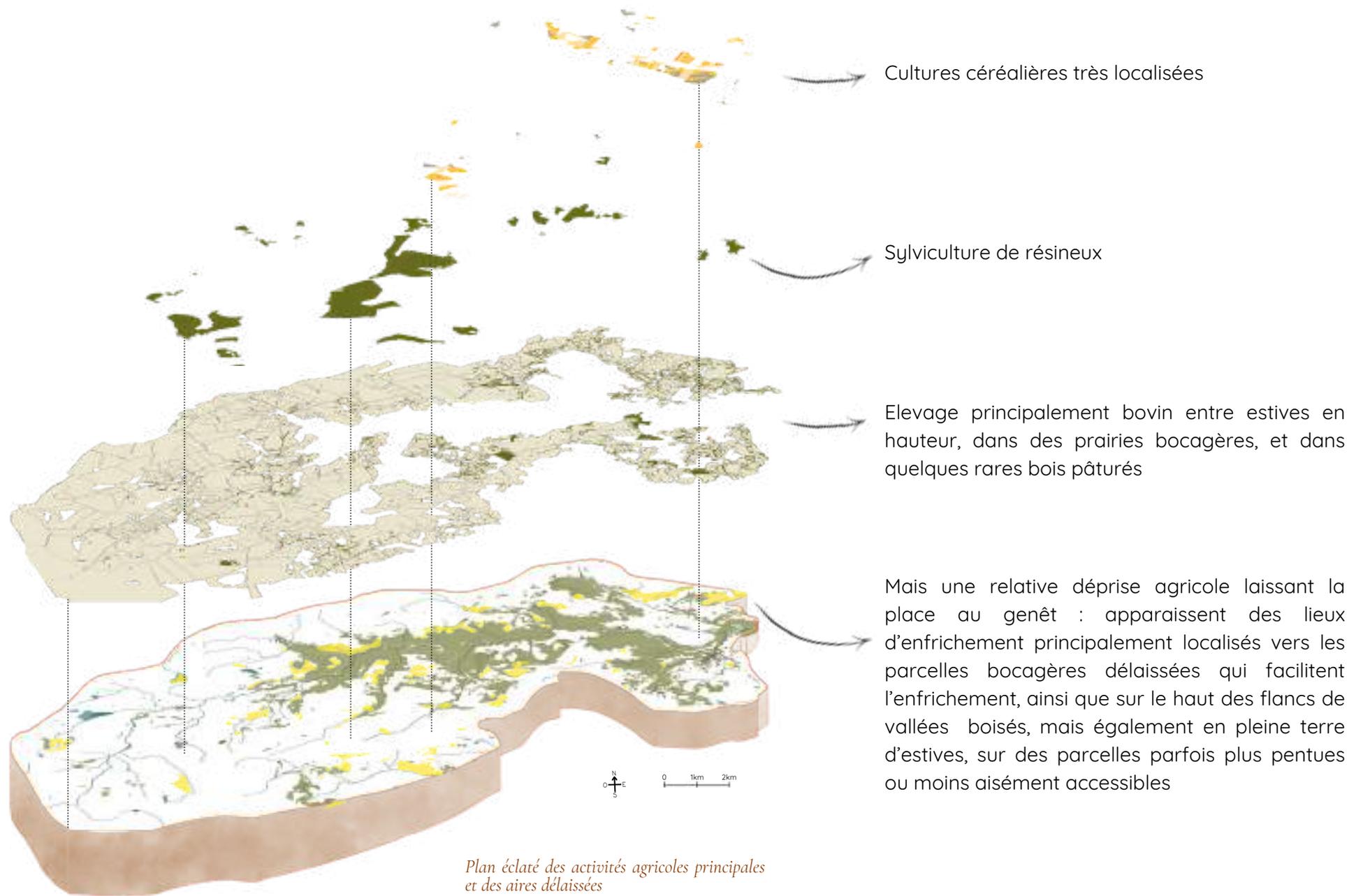
FORMATIONS HERBACEES

- Prairie permanente
- Prairie temporaire
- Céréale cultivée non fourragère
- Céréale fourragère
- Céréale indéterminée

FORMATIONS ARBUSTIVES ET ARBOREES

- Forêt de conifères
- Forêt de feuillus
- Forêt mixte
- Lande ligneuse
- Haie

Carte du couvert végétal



LES UNITES PAYSAGERES DE LA HAUTE VALLEE DE LA COUZE D'ARDES

Les vallées bocagères
encaissées aux
versants enfrichés



La coulée céréalière
résiduelle

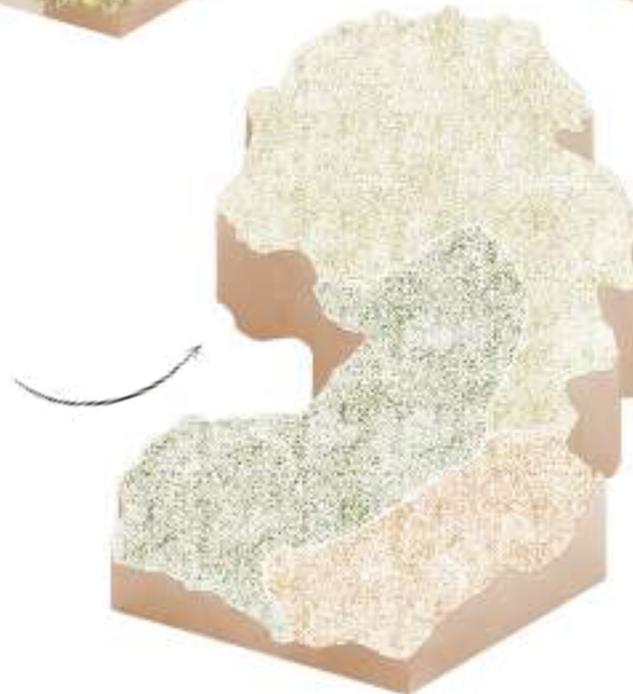


Les plateaux
d'estives



COUZE, n.f.

Nom générique désignant
plusieurs rivières des Monts
Dore et du Cézallier, (sous-)
affluents de gauche de l'Allier,
dans le sud du département
du Puy-de-Dôme (63).



*Bloc-diagrammes proposant
un découpage de la haute
vallée de la Couze d'Ardes
en trois unités paysagères*

LES VALLÉES BOCAGÈRES ENCAISSÉES AUX VERSANTS ENFRICHÉS

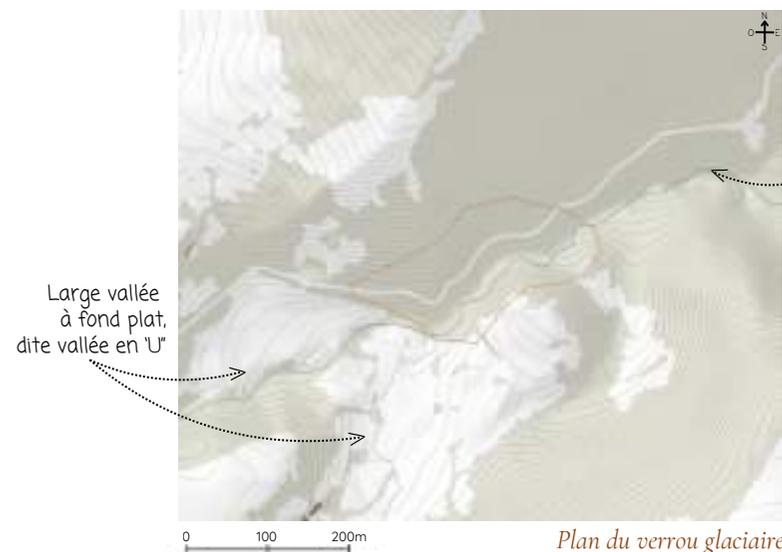


Bloc-diagramme de l'unité " Les vallées bocagères encaissées aux versants enfrichés "

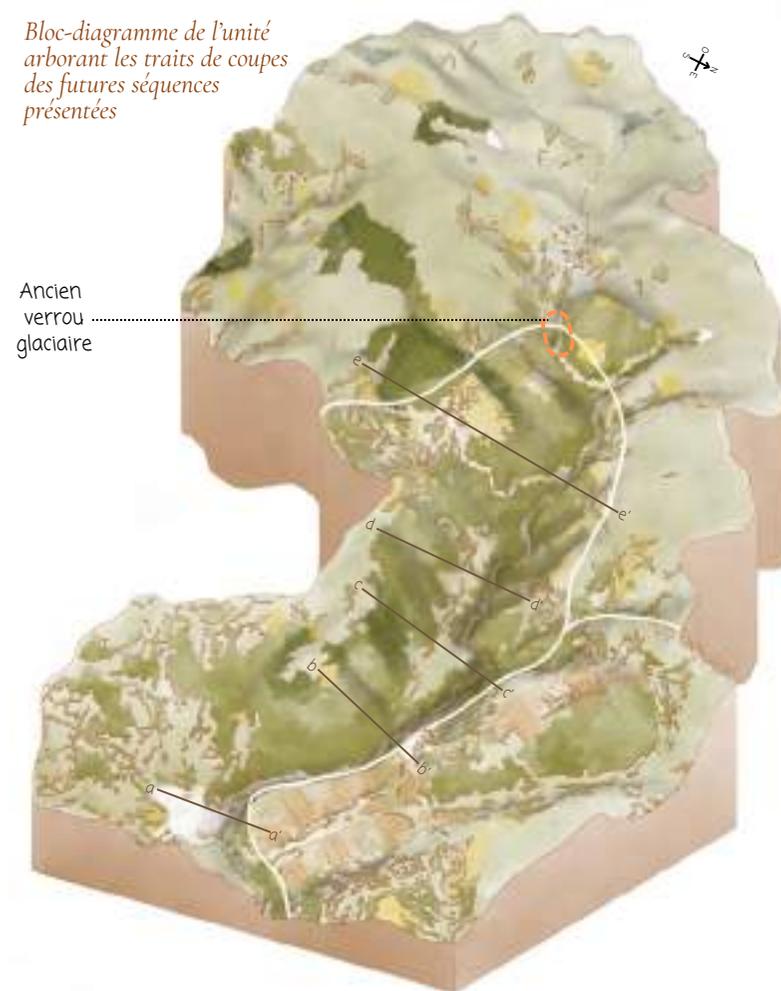
LES VALLÉES BOCAGÈRES ENCAISSÉES AUX VERSANTS ENFRICHÉS... EN SÉQUENCES

Nous allons arpenter cette première unité paysagère, par une progression de l'aval à l'amont dans la partie de la vallée de la Couze d'Ardes dite encaissée, tronçon nommé Vallée de Rentières, mais bel et bien creusée par la Couze d'Ardes, venue entailler cette bordure de l'Est du Cézallier.

Contrairement à l'amont, cette vallée se détache par son encaissement, car un ancien verrou glaciaire entraîne une forme de vallée à fond plat, à une forme de vallée incisée.



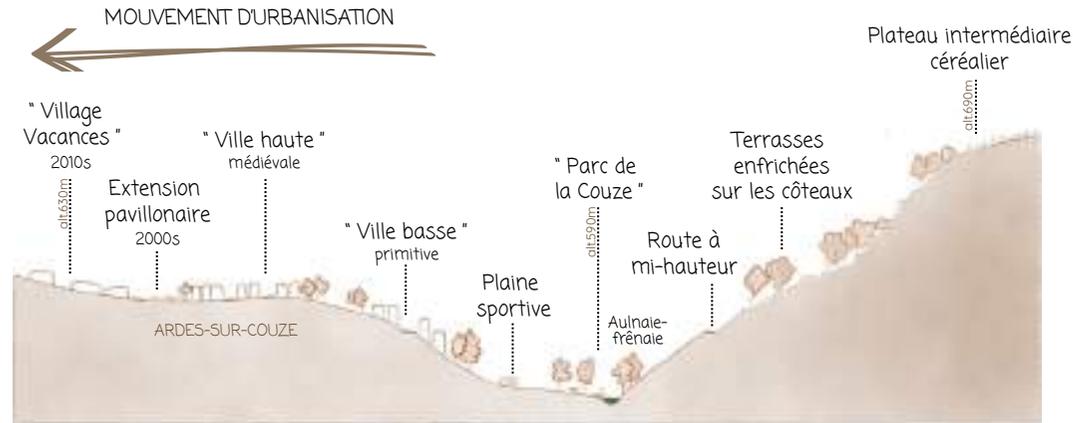
Bloc-diagramme de l'unité arborant les traits de coupes des futures séquences présentées



Ce verrou glaciaire agit donc comme marqueur du passage d'une vallée glaciaire à une vallée fluviale torrentielle.

Le choix de séquences pour cette première unité paysagère, présentées sous forme de coupes, permet d'appréhender les différents investissements des fonds de vallées, divers, et parfois résiduels, ainsi que les situations des coteaux et des rebords immédiats, et ce au fil de la montée en direction des plateaux du Cézallier.

LE FOND DE VALLÉE HABITÉ ET RÉCRÉATIF



Coupe a-a' : L'aval de la haute vallée de la Couze d'Ardes, entre Ardes-sur-Couze et la coulée céréalière

Cette séquence est caractérisée par un élargissement de la vallée de la couze, permettant son investissement. Il n'est aujourd'hui pas agricole mais récréatif, profitant à l'ensemble des habitants d'Ardes-sur-Couze.



Parc de la Couze, sur la plaine inondable d'Ardes

Seul dispositif de la vallée invitant à se rapprocher de la Couze, le parc et les berges aménagées en pontons (accessibles aux PMR), permettent d'initier un dialogue avec ce cours d'eau : invitation à la flânerie au fil des courbes de la couze, pique-nique, ou pratique de la pêche sont incités.



Troupeau de bovin en prairie, sans bâtiment agricole à proximité

Au sud-est de la vallée, la trame bocagère a résisté au grand remembrement. Ce cheptel, constitué d'une quarantaine de vaches, paît entre les haies à strates diversifiées, qui séparent les pâtures et prairies de fauche.



Vestiges de terrasses

Des côteaux aménagés en terrasses, parfois habités : seraient-elles l'héritage de pratiques agricoles anciennes et abandonnées, laissant les terrasses à l'enfrichement ?

LE BOURG D'ARDES-SUR-COUZE



Carte du bourg principal de la vallée, Ardes-sur-Couze, mettant en avant les composantes urbaines et la toponymie

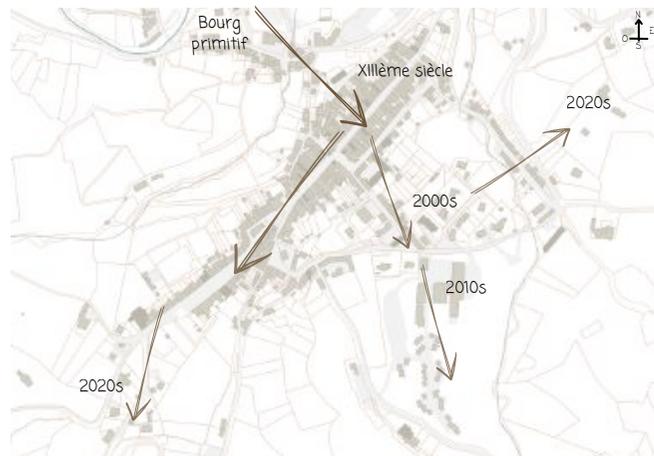
Ardes est un bourg médiéval, qui agit comme centralité dans la haute vallée de la Couze d'Ardes. Il s'agit du village principal, perché sur son éperon rocheux en pente, caractérisé par son héritage médiéval, et ses dynamiques agricoles centenaires.



Eléments de fortifications médiévales conservées : vestiges de remparts, percée de la grande porte qui donne accès à l'enceinte intérieure, soit vers la "ville haute".



Sur la départementale pas bien large, en direction du plateau céréalière, voitures et tracteurs se croisent en plein cœur de la "ville basse".



Carte des grandes vagues d'expansion du tissu urbain, s'éloignant peu à peu de la couze pour gagner le flanc au sud de la vallée



Les anciens bâtiments ayant perdu de leur fonction, les anciennes places centrales à la vie du bourg deviennent peu à peu des parkings

La création du Parc Animalier d'Auvergne génère un flux touristique, et a incité la construction d'un Village Vacances. Ils permettent de générer des venues au cœur du village, participant à la vie du bourg et des commerces, et les noms utilisés affiche la volonté d'Ardes de développer son tourisme. Cependant, l'esthétique "montagnarde" de ces structures explicitement touristiques, dénote avec l'identité du village Ardes, qui de ses 600m d'altitude, n'est pas réellement montagnard.

Une extension récente du tissu urbain s'est opérée, sous forme pavillonnaire ou à visée touristique. Des néo-ruraux viennent s'installer à Ardes, en partie composés de jeunes ménages issus des métropoles en quête de "vert". Cette dynamique peut permettre de revitaliser le bourg, qui rencontre un problème de vacance et de bâti insalubre, les deux issus d'une précédente exode rurale ou de la grande présence de propriétés secondaires, parfois délaissées. Cependant, certains de ces nouveaux ménages ne réinvestissent pas le bâti ancien : il apparaît alors des zones de mitage, venant empiéter les terres agricoles et quittant tout schéma et cohérence urbaine à l'échelle du bourg. (cf carte)



Bâti abandonné, altérant l'image dynamique du bourg ancien, réduisant son attractivité



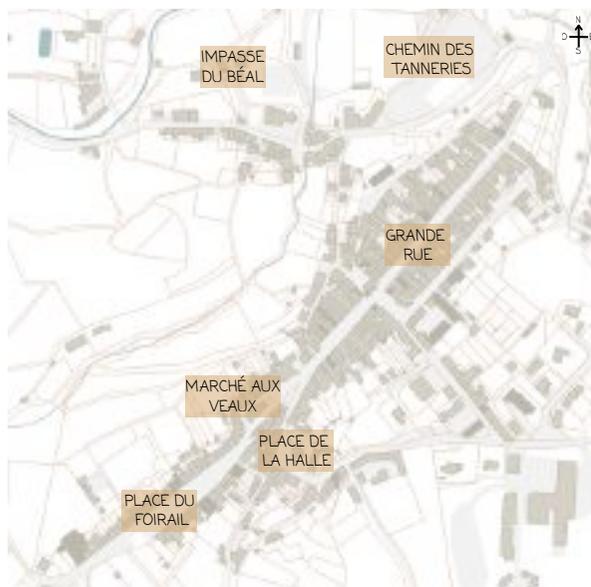
Bien que situés dans la Grande Rue, l'axe principal et commercial, de nombreux volets sont fermés : ce n'est qu'aux beaux jours que les propriétaires de ces maisons devenues secondaires participeront à la vie du village



L'imposant Village Vacances au sud du centre bourg



"Le chalet du Cézallier", accueil du Parc Animalier d'Auvergne



Carte de la toponymie des places et chemins du bourg

La toponymie de la Ville Haute et de la Ville Basse arbore des consonnances agricoles et artisanales. Cependant, les métiers et activités qu’elles évoquent ne sont pas toujours perceptibles dans l’espace public aujourd’hui. Ces mentions pourraient donc davantage référer à des activités passées, mais contribuent à l’essence de bourg à l’origine agricole qu’incarne Ardes. Les mentions de “ béal “, ou canal, et de ” tannerie “ révèlent un artisanat lié à l’eau et une activité d’élevage, en cette ville basse, mais aujourd’hui il ne reste rien de plus que ces mentions.

Le “ Foirail “ correspond à l’espace d’entrée à l’amont de la ville, en son sud-est, entrée quand l’on vient des hauts plateaux du Cézallier, et que l’on descend un peu plus bas dans la vallée, sans encore être dans la plaine. Le foirail est un espace destiné à la vente du bétail.

“ Le Marché aux Veaux ”, au nom plus explicite, était lié au Foirail.

La Halle aux grains, construite à la fin du XIXe siècle, révèle la présence de céréales sur ces terres, mais étaient-elles cultivées sur site ou simplement venues de la plaine?



La Place du Foirail



La Place du Marché aux Veaux, et sa halle restaurée en 2023



La Place de la Halle, halle devenue La Poste.



Mosaïques présentant des têtes de vaches, assez présentes à Ardes, ainsi que dans toute la vallée

Le maintien de ces noms voire la rénovation de certaines de ces structures révèlent l’importance de l’élevage et de la culture dans l’histoire d’Ardes. Les foires étaient réputées, et devaient jouer un rôle essentiel dans la vie quotidienne. Ces mentions nous renseignent sur le rôle d’intermédiaire que devait jouer le bourg entre plaine et montagne, soit comme haut lieu d’échange. Cependant, on remarque que les “places” ressemblent davantage à des axes routiers ou parkings qu’à des espaces publics investis, questionnant sur leurs usages.

LES TRACES D'ANCIENNES ACTIVITÉS, UNE DÉPRISE AGRICOLE EN COURS



Coupe b-b' : Entrée dans l'aval de la vallée de Rentières

Dans les zones intermédiaires, se trouve une trame de bocage végétal (en comparaison au bocage lithique que l'on retrouve plus en amont de la vallée), maillage qui structure encore de nombreuses parcelles à ce jour, mais concentré dans les prairies de pâtures de moyenne altitude. Quelques vergers dispersés peuvent laisser imaginer une activité autour de l'arboriculture anciennement présente dans la vallée, comme dans le reste de la région. Sur le flanc nord, l'on trouve une domination des formations de feuillus, l'espèce dépendant de l'altitude : le chêne est omniprésent sous les 800m, alors que l'hêtre s'impose davantage une fois en altitude.



S'enfonçant dans la vallée de Rentières, dans cette séquence s'amorce le profil de vallée aux flancs assez marqués comme mentionné précédemment. Cependant, il reste une certaine épaisseur dans le fond de vallée, bien que plus restreinte.



Troupeau d'ovins rares à l'échelle de la vallée, mais ponctuellement trouvés dans ces bocages de moyenne altitude

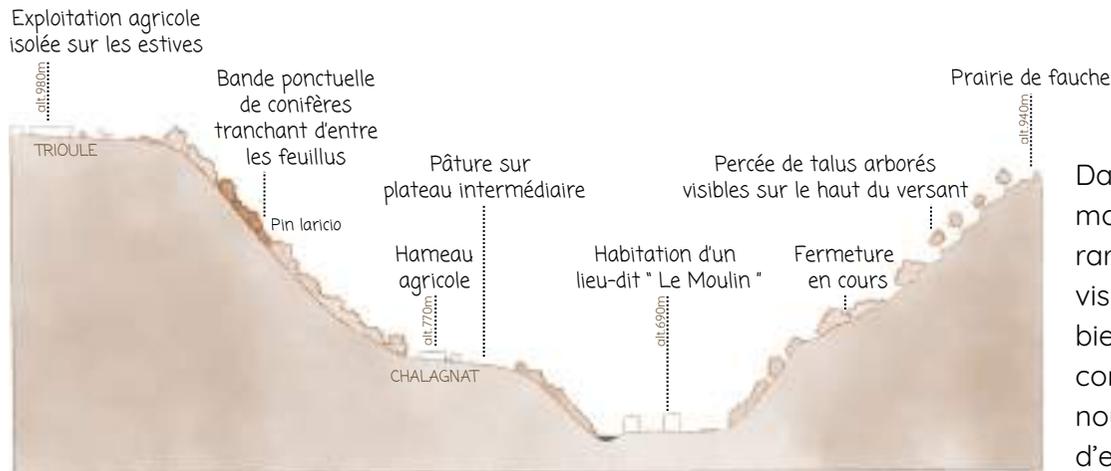


Processus d'enfrichement en cours sur le versant sud, boisement issu de la déprise agricole



Verger résiduel, motif ponctuel

UN FOND DE VALLÉE HABITÉ ?



Dans la poursuite de notre montée, l'on croise quelques rares habitations aujourd'hui visibles dans le fond de vallée, bien que les flancs aient l'air de commencer à se rapprocher de nous, renforçant le sentiment d'enclavement.



Coupe c-c' : Une étroitesse qui se renforce

La toponymie peut interpeller, laissant imaginer un passé où la couze fut utilisée comme force motrice, mais aujourd'hui se trouvent des bâtiments imposants résiduels, semblant être devenus des habitations.

Sur le flanc sud, la fermeture du paysage par les boisements a gagné une grande partie du flanc de vallée, cependant, en haut du versant, restent visibles et (pour l'instant) ouvertes les pentes un peu moins abruptes, où l'on retrouve des talus boisés.



Bâtiment au lieu-dit "Le Moulin"

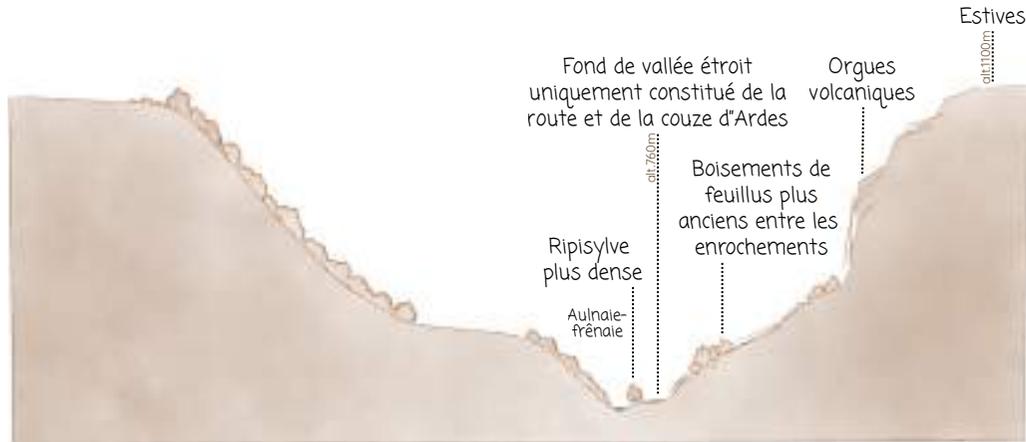


En arrière-plan, sur le flanc nord, les bandes de résineux sur les flancs des vallées secondaires se détachent du couvert feuillu, telles des tâches sombres



Sur le flanc sud, des talus boisés apparaissent tels une clairière d'entre les boisements qui ont recouvert le coteau

UN FOND DE VALLÉE DE TRANSIT

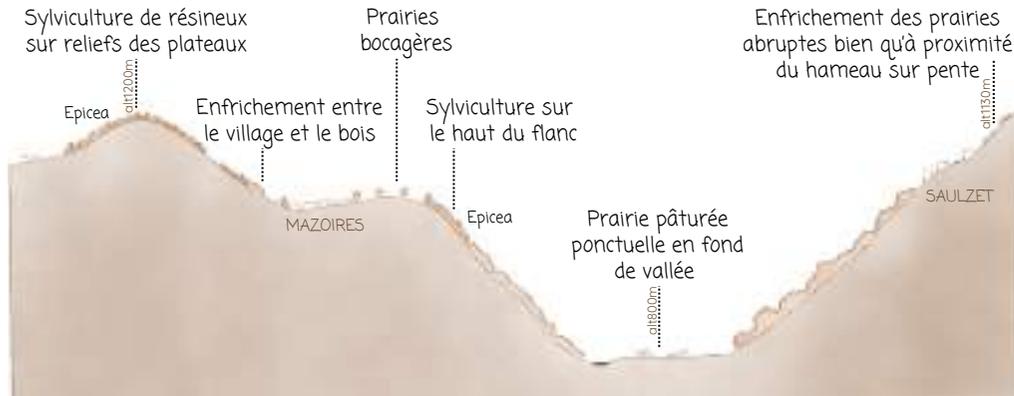


Coupe d-d' : La couze et la départementale comme seule épaisseur, des côtesaux qui n'ont jamais été investis

Le fond de vallée situé dans la partie haute encaissée, caractérisée par des gorges, ne permet aucun investissement en raison de son étroitesse. Seule la route longe les courbes de la Couze, cette partie de la vallée ne semble constituer qu'un axe de passage.



DES ACTIVITÉS EN DÉVELOPPEMENT : LA SYLVICULTURE CONTRE L'ENFRICHEMENT ?



Coupe e-e' : Une reprise d'épaisseur, et une montée en altitude qui se perçoit

Dans cette séquence la plus en amont, le fond de vallée rencontre une dernière largeur, avant de s'encaisser. La route gagnant les flancs, nous approchons la vallée glaciaire.



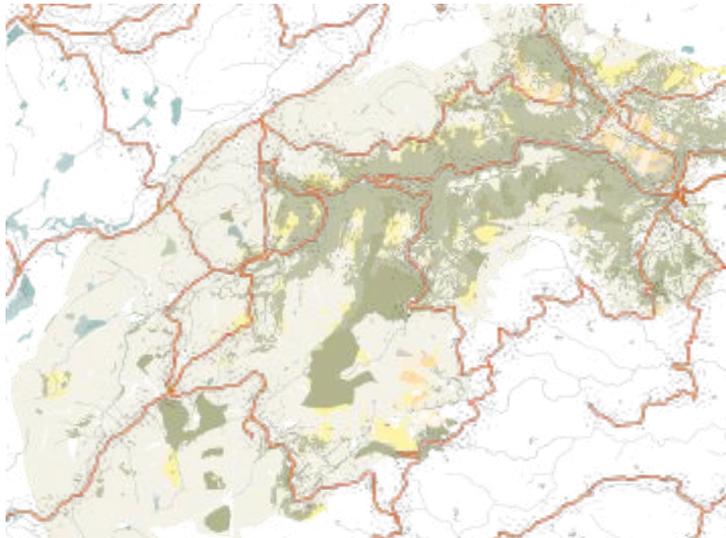
Rare parcelle investie dans le fond de vallée



Délaissée, la pente prime sur la proximité

Le couvert de feuillus dominant se voit parfois rompu sur les versants nord de la vallée ainsi que sur les reliefs onduliers des plateaux par des plantations d'épicéas, que l'on retrouve à proximité des villages et qui suivent le découpage du parcellaire, trahissant l'initiative d'un développement d'activité sylvicole et non d'un peuplement naturel. Comme vu au fil de ces dernières séquences, le fond de vallée n'est que rarement ouvert et rendu propice à l'élevage, mais des rares largeurs permettent d'y faire pâturer quelques vaches, sur un territoire restreint.

LES CHEMINEMENTS SUR LES FLANCS DE LA VALLÉE APPRÉHENSION DU SURPLOMB ET AUTRES AMBIANCES



Carte du maillage des départementales

Les vallées peuvent parfois être des obstacles aux déplacements, selon leur encaissement. Comme on l'a vu, un axe principal longe la Couze d'Ardes dans le fond de vallée, mais il finit également par gagner les coteaux, offrant alors des nouvelles ambiances, et une nouvelle façon d'appréhender la vallée : plus tôt dominés, nous commençons doucement à la surplomber, permettant d'enfin appréhender une vue d'ensemble progressive sur les paysages, ou de percevoir des nouveaux motifs. Dans le fond ou sur les flancs, la vallée encaissée de la Couze d'Ardes a donc servi de socle aux routes, avant d'accéder à la vallée glaciaire et ses plateaux.



Versant nord forestier froid, et fenêtre sur de la sylviculture



Percée à travers la roche, approche des escarpements



Versant sud aux couleurs chaudes dans une rare forêt mixte

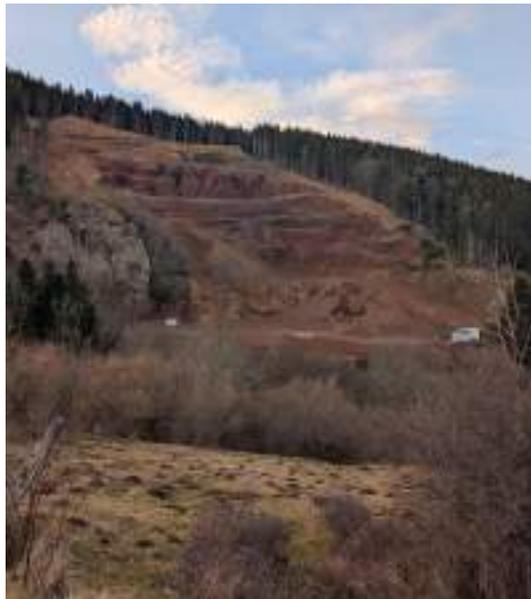
LES AUTRES ACTIVITES PONCTUELLES MAIS MARQUANTES DU PAYSAGE

LA CARRIÈRE DE POUZZOLANE DE MAZOIRES



Photo aérienne de la carrière (ggearth)

D'entres les prairies de fauche, de pâtures, et entre deux parcelles de sylviculture, une carrière de pouzzolane surgit. Pierre volcanique essentiellement basaltique, on la retrouve sur les routes à la place du sel, ou au pied des plantations. Bien qu'hors des axes principaux, son insertion paysagère pose question, car située dans un périmètre de Parc Naturel Régional, elle va peut-être être amenée à fermer (directive du PNR).



Tons rouges et ocres contrastant avec le boisement



Pouzzolane au pied des jeunes plantations à Ardes

RERSERVE NATURELLE NATIONALE DU ROCHER DE LA JAQUETTE



Photo de la Réserve sur le haut de flanc de vallée

Créée en 1976 pour protéger le hibou-grand duc, il s'agit d'une richesse biologique par la mosaïque de falaises, pelouses sèches, landes et forêts qu'elle concentre sur 18ha.

En plus de la qualité de ces milieux permettant une population d'insectes remarquable, et de la mise en scène des roches et éboulis, ce qui est particulièrement intéressant, c'est sa gestion : l'espace est maintenu ouvert grâce au pâturage de moutons. Depuis les années 1970, la menace de fermeture du milieu suite à un choix de non intervention a suscité en 2004 la mise en place d'une gestion éco-pastorale au sein de la Réserve. Ils permettent de maintenir la végétation basse, et donc ouverte. Chaque année, un troupeau de brebis du GAEC Lou Pastre (production viande ovine) monte "en estive" sur la Réserve : jusque 2020, 150 brebis initiaient une transhumance collective, le public participant à cette tradition ancestrale de montée à pied du troupeau en altitude.

SYNTHÈSE DES DYNAMIQUES DES "VALLÉES BOCAGÈRES ENCAISSÉES AUX VERSANTS ENFRICHÉS"



Les haies sont davantage un terrain fertile à l'enrichissement si les parcelles sont délaissées

L'enrichissement par le genêt amorcé sur les hauts des flancs est une tendance généralisée dans la vallée

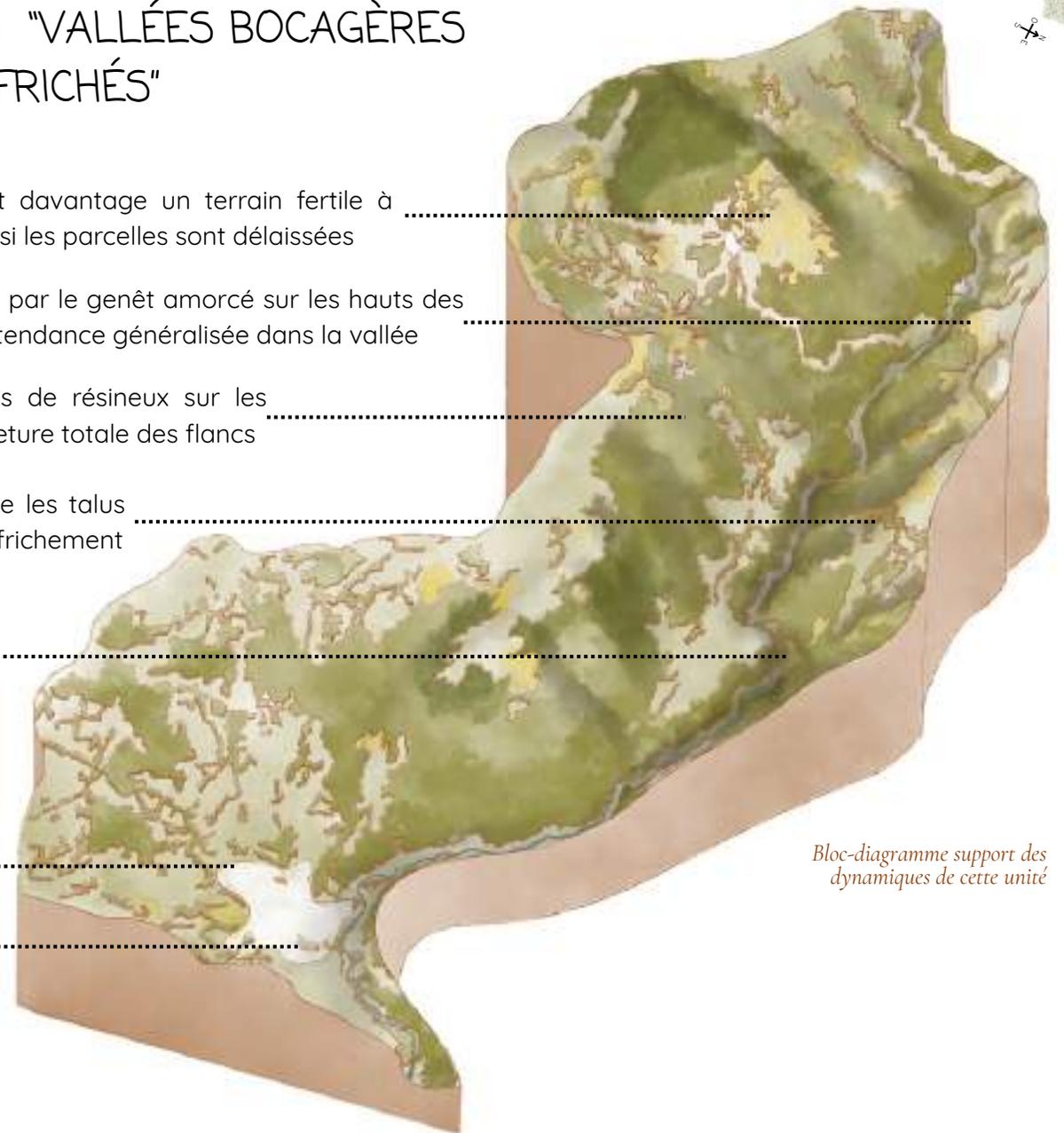
L'extension du boisement et les plantations de résineux sur les pentes des vallées entraînent une quasi fermeture totale des flancs

Des anciennes formes paysagères telles que les talus sont menacées de disparition à cause de l'enrichissement

Les investissements de fond de vallée sont divers, mais souvent résiduels et non valorisés

Le mitage menace une perte de cohérence urbaine et d'unité

Une désertion du centre bourg est possible partiellement en raison du bâti délaissé



Bloc-diagramme support des dynamiques de cette unité

SYNTHÈSE DES ENJEUX DES "VALLÉES BOCAGÈRES ENCAISSÉES AUX VERSANTS ENFRICHÉS"

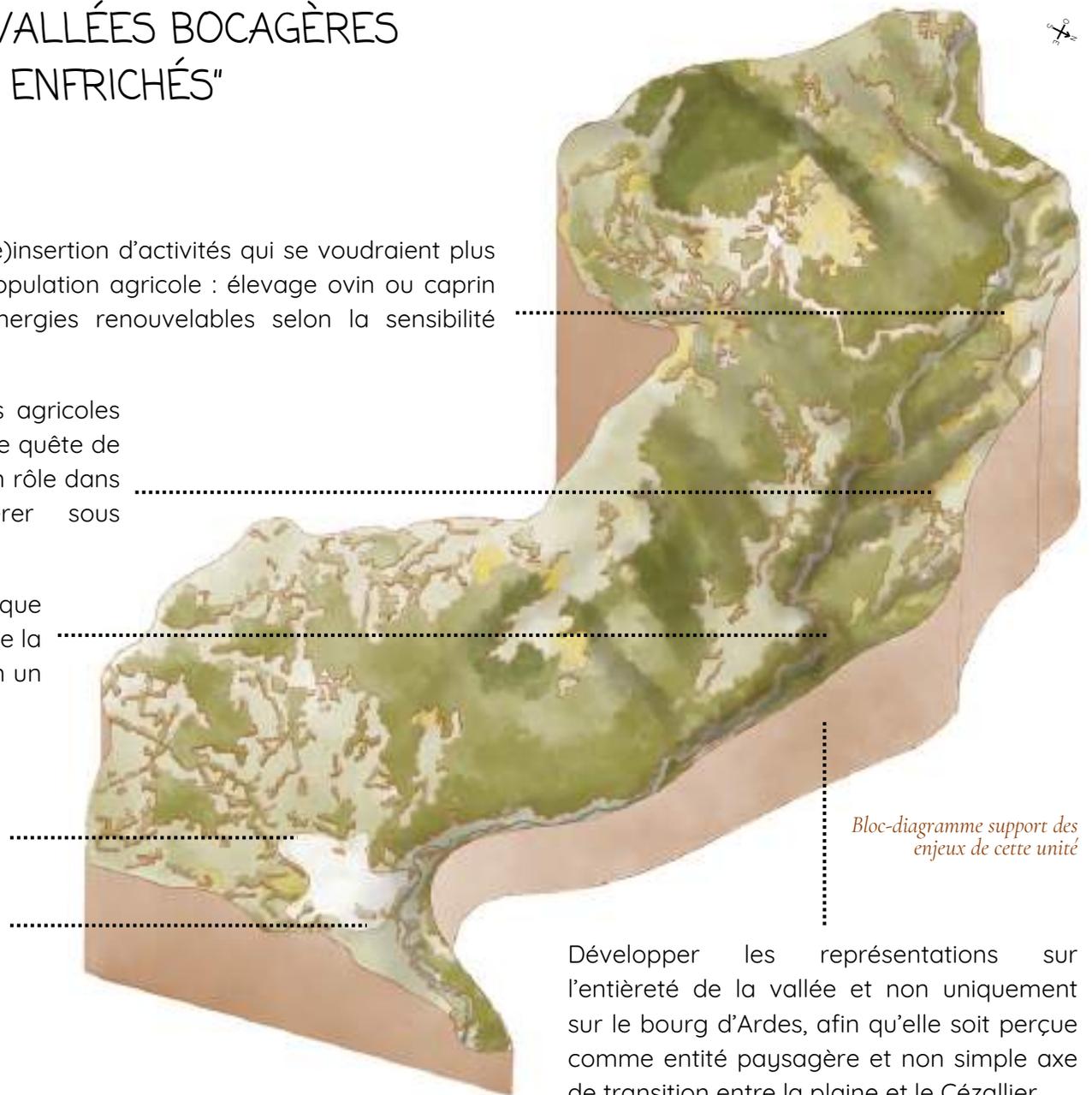
Limiter la poursuite de l'enfrichement par une (re)insertion d'activités qui se voudraient plus attractives pour le futur renouvellement de la population agricole : élevage ovin ou caprin adapté aux pentes, et/ou développement d'énergies renouvelables selon la sensibilité paysagère des sites

Valoriser voire remobiliser les anciennes formes agricoles dans un contexte de changement climatique et de quête de production locale (haies et talus pouvant jouer un rôle dans l'infiltration des eaux, foncier à récupérer sous enfrichement)

Valoriser l'axe routier en fond de vallée afin que celui-ci soit perçu comme un axe de découverte de la vallée avec ses usages passés et présents, et non un simple axe de transit

Maîtriser le mitage autour d'Ardes afin de préserver l'identité du village, et que cette extension participe à une stratégie urbaine et paysagère globale

Rendre le centre bourg attractif par un travail de l'espace public, des façades et des commerces



Bloc-diagramme support des enjeux de cette unité

Développer les représentations sur l'entièreté de la vallée et non uniquement sur le bourg d'Ardes, afin qu'elle soit perçue comme entité paysagère et non simple axe de transition entre la plaine et le Cézallier

LA COULÉE CÉRÉALIÈRE RÉSIDUELLE



*Bloc-diagramme de l'unité
"La coulée céréalière résiduelle"*

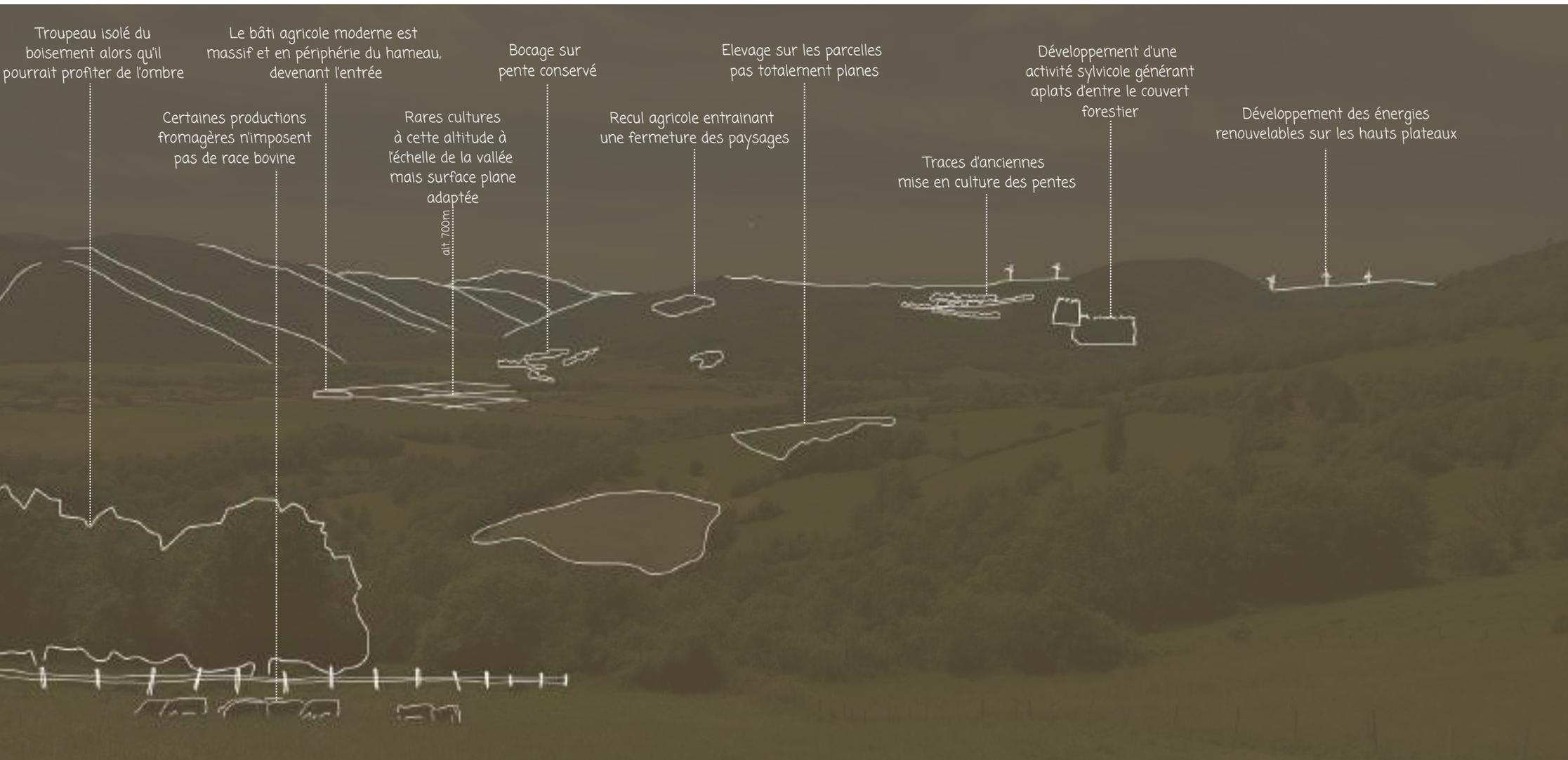


LA COULÉE CÉRÉALIÈRE RÉSIDUELLE



Observations des composantes et dynamiques paysagères

LA COULÉE CÉRÉALIÈRE RÉSIDUELLE



Pistes de compréhension des composantes et dynamiques paysagères



UN PAYSAGE DE GRANDES CULTURES



Cette coulée basaltique, à mi-hauteur dans la vallée, ni au niveau fond de vallée ni à l'altitude des plateaux, est en partie spécialisée en cultures céréalières, aux côtés de prairies de pâturage et de fauchage. Le moindre relief trop prononcé se retrouve cependant délaissé en ces lieux, où les surfaces planes sont privilégiées.

..... La lande gagne le sommet, bien que ce relief ne soit pas des plus abruptes

..... Les haies se retrouvent englouties dans la densification du boisement issu d'une déprise agricole

..... Une trame bocagère se maintient tout de même sur les surfaces que légèrement pentues car pâturées

..... La vaste parcelle plane céréalière semble avoir été récoltée

..... Une prairie de fauche en attente de fenaison

La mécanisation des grandes cultures a permis l'agrandissement des trames parcellaires, donnant alors de vastes champs, comme dans les plaines.

Le relief conditionne fortement l'usage des terres



Même en cas de relief peu marqué, le sommet ou la "crête" semble systématiquement laissé à l'enfrichement



Dans cet endroit de la vallée, on retrouve des comportements propre à certaines exploitations céréalières : des déchets agricoles, ici des amas de pneus, jonchent des étendues enherbées



Certaines grandes structures agricoles se voient parer de panneaux photovoltaïques sur toiture. Aucun n'est trouvé au sol.



Des bandes épaisses florales bordent certains champs céréalières : elles renforcent la biodiversité, l'infiltration de l'eau, la réduction de l'érosion des sols et la captation de polluants



LES SAISONS PERMETTANT DE PERCEVOIR DIFFÉRENTES INFORMATIONS SUR LES PAYSAGES



Vue d'été, au mois de juillet : le vert est particulièrement tendre en raison d'un été 2024 pluvieux



Vue d'hiver, au mois de février

La photo d'hiver nous permet de constater que des prairies bocagères sont également fauchées : les haies ne semblent pas gêner la fenaison s'il y a un minimum de surface, les talus sont cependant quant à eux un obstacle.

DES RACES D'ELEVAGE BOVIN NON LOCALES

Bien qu'en terre AOP Saint-Nectaire, aucune race n'étant imposée, on peut trouver toute race bovine dans son périmètre. Cependant, les races locales davantage présentes en altitude participent à l'imagerie de l'AOP.



Races bovines importées, probablement en partie des Holstein, ou autres races réputées pour leur production laitière

DES ELEVAGES OVINS RARES

On trouve que très peu de troupeau d'ovins. Ils sont toujours situés sur des parcelles plus pentues, moins adaptées aux vaches.

Les ovins et caprins permettent de maintenir des parcelles ouvertes.



Brebis de la race Blanche du Massif Central, visée à une production de viande ovine, appréciée pour sa rusticité et adaptée aux conditions difficiles,

LE VILLAGE DE RENTIÈRES



Vue vers l'aval de la vallée de la Couze d'Ardes : escarpements rocheux, élargissement du fond de vallée, coude serré de la couze et arrière-plan des Monts du Forez sont sous nos yeux



Vue vers l'amont de la vallée de la Couze d'Ardes et le village de Rentières : boisements denses, talus et vallée étroite en perspective, sur fond de premiers reliefs du Cézallier que l'on devine

Ce petit village médiéval, en position de balcon, perché sur son promontoire, offre un point de vue unique sur la vallée : on la surplombe tout en ayant l'impression d'être en son cœur.

Cette position doit résulter d'un passé défensif, en écho aux remparts et à la ferme fortifiée.

Corps de ferme fortifié



L'église romane arbore la couleur de la pouzzolane, roche basaltique rougeâtre en ces terres, ce qui révèle la nature du sol local.

Eglise Notre-Dame de Rentières

UNE INCITATION AU TOURISME DANS CES CONTRÉES REÇULÉES



Allée centrale du village de Rentières



Pancartes indiquant des gîtes, développement de l'accueil touristique



Borne comme repère de nuitée

Caractérisé par son patrimoine et son offre de panorama, plusieurs " gîtes ruraux " sont clairement indiqués dans le village minéral.

DES ARCHITECTURES HÉTÉROCLITES, OU DISSONANTES ?

Dans ce village cohabitent, à quelques centaines de mètres les uns des autres, des formes de bâti bien différenciées : avant de découvrir l'architecture locale, l'on croise sur notre route, entre deux parcelles agricoles, une maison individuelle moderne isolée, posée en situation dominante, indifférente quant à son insertion dans le paysage. L'entrée du village est désormais caractérisée par un complexe agricole assez moderne, attrapant le regard avant de découvrir au cœur du village les murs en moellons et toit de taule insérés contre la pente, juste en contre-bas de l'église,



Maison individuelle moderne sans insertion paysagère, dissonante dans cet environnement et aux côtés d'un pigeonnier



Ensemble agricole moderne massif, recharacterisant l'entrée du bourg car situé en périphérie immédiate en bord d'axe principal



Bâti ancien délaissé, inscrit dans la pente et dans son environnement : la structure fait corps avec le relief caractéristique



SYNTHESE DES DYNAMIQUES DE " LA COULEE CEREALIERE RESIDUELLE "

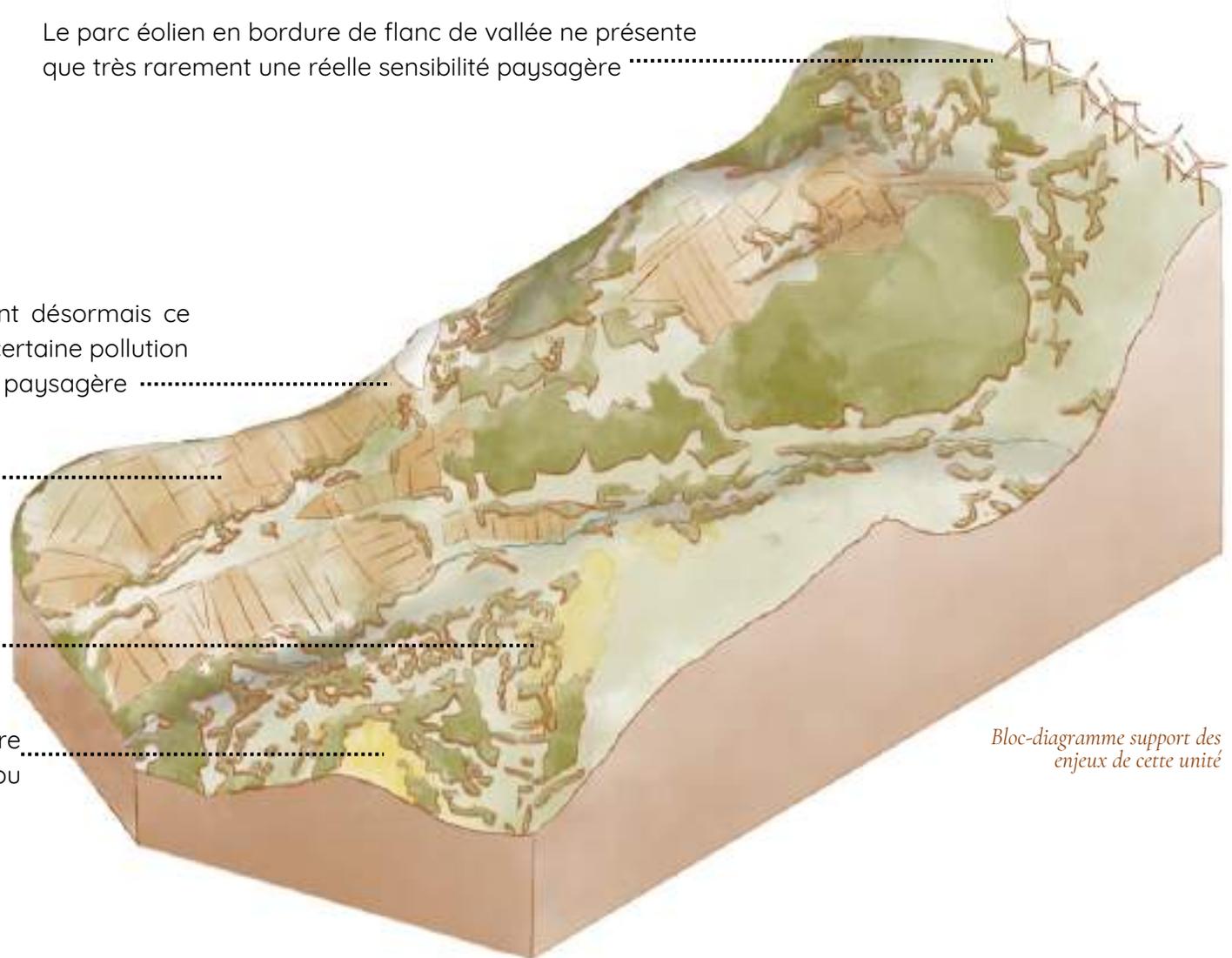
Le parc éolien en bordure de flanc de vallée ne présente que très rarement une réelle sensibilité paysagère

Des grandes parcelles étendues parent désormais ce plateau, la mécanisation entraîne une certaine pollution pouvant à long terme nuire à la qualité paysagère

Les parcelles céréalières herbagères suscitent des questions quant à leur future ressource en eau : sont-elles des cultures pérennes ?

Les parcelles bocagères délaissées sont les premières à rencontrer une fermeture du paysage

Les sommets ne semblent pas connaître une quelconque activité agricole ou sylvicole, laissés à l'enfrichement



Bloc-diagramme support des enjeux de cette unité

SYNTHESE DES ENJEUX DE " LA COULEE CEREALIERE RESIDUELLE "

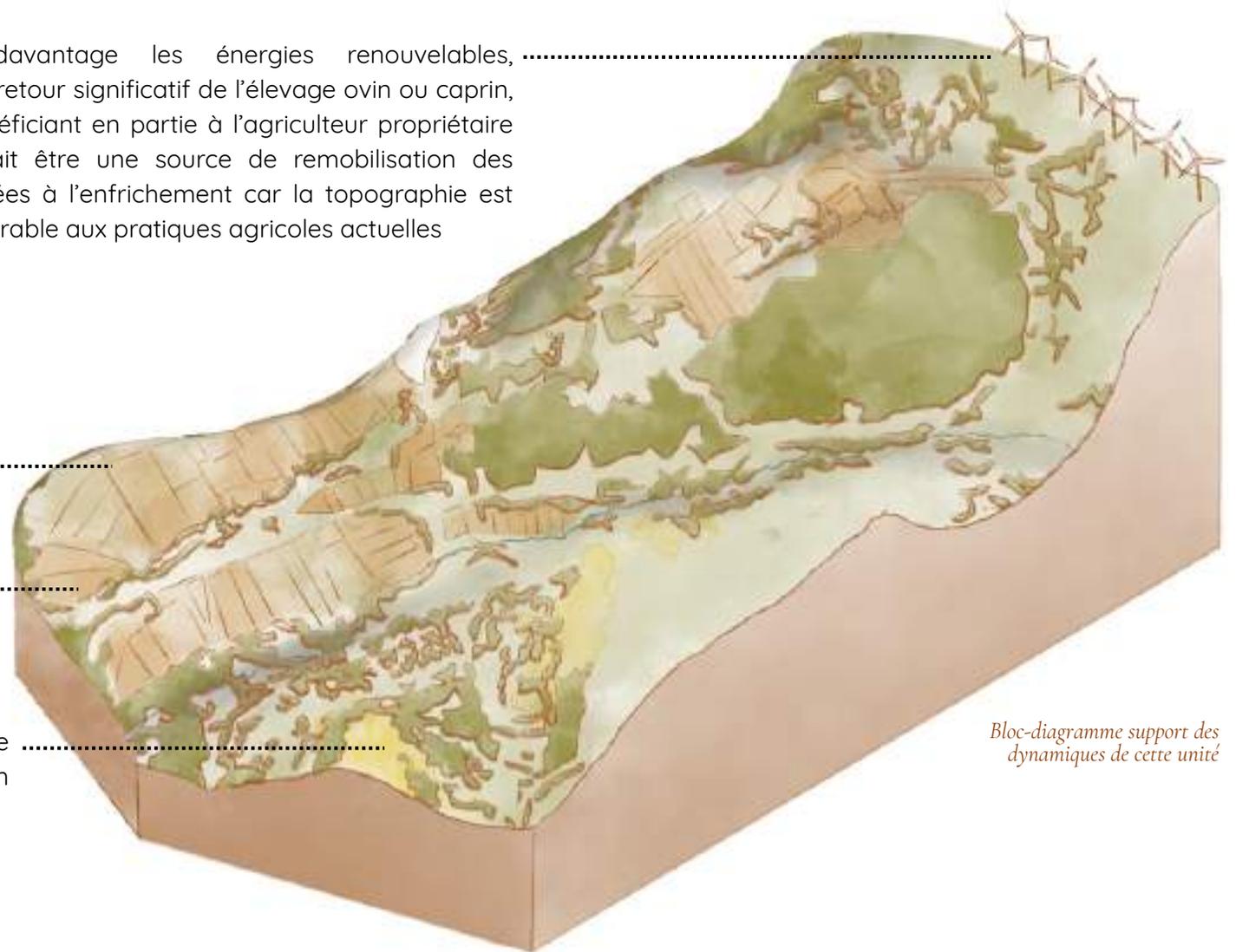
Développer davantage les énergies renouvelables, couplées à un retour significatif de l'élevage ovin ou caprin, et tout en bénéficiant en partie à l'agriculteur propriétaire du sol, pourrait être une source de remobilisation des parcelles laissées à l'enfrichement car la topographie est jugée non favorable aux pratiques agricoles actuelles

Assurer l'autonomie fourragère est une priorité, dans un contexte où l'herbe brûle de plus en plus tôt : quelles cultures et quelles sources d'approvisionnement sont favorables à cette autonomie recherchée ?

Les cultures doivent-elles monter en altitude ?

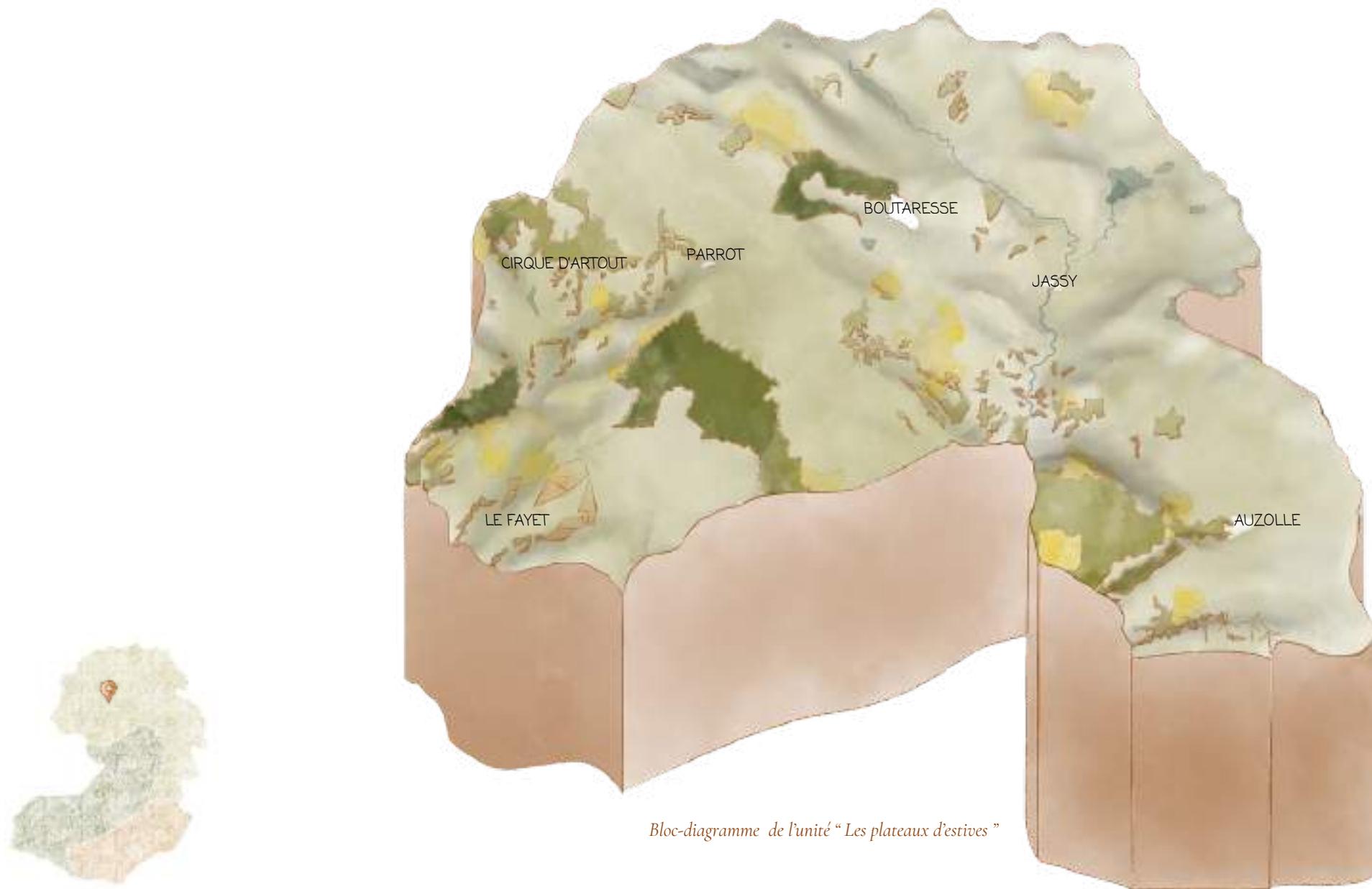
Accompagner sur le traitement des déchets d'engins agricoles, afin de limiter la pollution des sols et de les eaux

Garder les paysages ouverts afin de préserver la lecture du dessin géomorphologique



Bloc-diagramme support des dynamiques de cette unité

LES PLATEAUX D'ESTIVES



Bloc-diagramme de l'unité " Les plateaux d'estives "

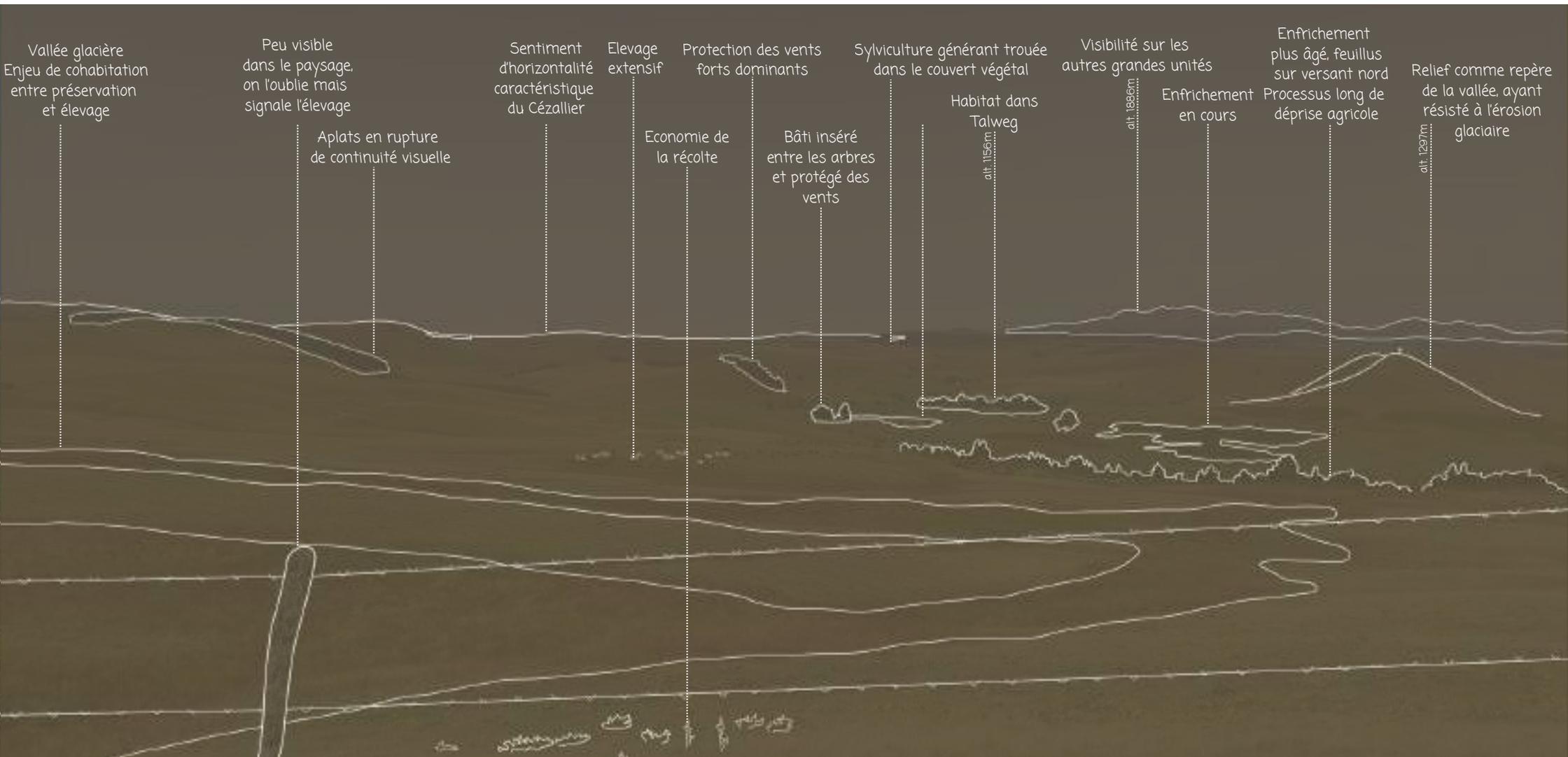


LES PLATEAUX D'ESTIVES



Observations des composantes et dynamiques paysagères

LES PLATEAUX D'ESTIVES



Pistes de compréhension des composantes et dynamiques paysagères

UN PAYSAGE DE VALLÉE GLACIAIRE...



Photo du cirque d'Artout

Le cirque glaciaire d'Artout, issu des périodes glaciaires qui ont suivi l'activité volcanique, est apparu par le creusement et dégagement des roches et matériaux tendres non protégés par les coulées de basaltes. Ce creusement a aussi été permis par l'orientation de la vallée vers le nord-est, favorisant une longue calotte glaciaire.

Cette formation a permis une richesse géologique mais également écologiques, créant un milieu propice pour des espèces protégées, avec un fond de vallon humide.

L'ensemble de la haute vallée de la Couze d'Ardes correspond à une vallée glaciaire à fond plat, comme expliqué au début de cet exercice. Cependant, des sites à plus petites échelles de formations glaciaires permettent de saisir cette géologie particulière.

..AUJOURD'HUI DOMINÉ PAR LE PASTORALISME

Le Cézallier constitue donc un pays d'herbe et d'eau, où la croissance des herbages a été favorisée par la nature des sols, le climat dont la pluie, les chutes de neige et le soleil, faisant que "l'herbe y poussant sans effort" en ces temps.

La géographie, la géologie, et les spécificités climatiques ont donc induit une présence du bétail en ces hautes terres assez tôt dans l'histoire semble-t-il. Il s'agit, sur une bonne surface de son territoire, d'un pays d'élevage, caractérisé par des terres enherbées réparties en trois grandes catégories : les prairies d'altitude dans lesquelles paissent les vaches (et parfois autres animaux) aux beaux jours sont dites estives, et près des hameaux se trouvent les prairies de fauche et de pâture.



Prairie fauchée afin de faire des réserves pour l'hiver



Bovins et équidés cohabitent sur une même parcelle isolée



Dans les parcelles enfrichées, les vaches vont rouvrir le paysage

LES RACES BOVINES LOCALES



La vache Salers

Parée d'une robe acajou et de cornes en forme de lyre caractéristiques, la salers est une race rustique, apte à marcher et résistant aux températures rigoureuses du climat montagnard. Elle est élevée pour sa production de veau et de viande, mais aussi pour la production fromagère. Elle estive 100 à 150 jours par an, ce qui se rattache au mode d'élevage particulier à la région, soit d'un élevage extensif en milieux difficiles.

Sa traite est unique : la présence du veau est indispensable pour récupérer le lait, car c'est le veau qui peut en déclencher la production : il se voit donc attaché à la patte avant de sa mère, pendant que le vacher va traire 3 trayons, le 4ème étant laissé au veau.

Cette technique spécifique permet une composition du lait riche qui se traduit par des qualités fromagères exceptionnelles pour la fabrication du Cantal, du Salers et du Saint-nectaire.

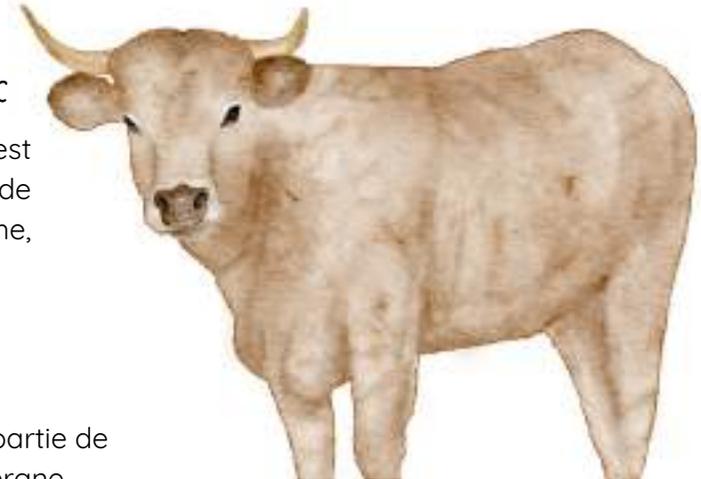
De sa robe fauve et ses yeux maquillés, portant le nom de son plateau natal, l'aubrac est une vache spécialisée dans la production de veaux mais aussi dans la production de viande de qualité en race pure. Egalement rustique, elle possède une certaine aptitude à la marche, résistant aux climats montagnards, et est donc adaptée à la transhumance.

Les vaches comme reflet d'un territoire

Ces vaches locales renvoient à un territoire plus vaste que leur simple parcelle : elles font partie de l'identité du paysage, ce sont des races aujourd'hui emblématiques des hauteurs de l'Auvergne.

Elles incarnent des atouts touristiques et historiques car elles sont le reflet d'un élevage traditionnel, avec des produits inscrits dans un terroir. Elles jouent toutes deux un rôle prépondérant d'un point de vue paysager : c'est grâce aux vaches à l'estive que ces paysages d'altitude restent ouverts. Il existe toutefois un enjeu de perpétuation de la race à long terme, afin qu'elles ne disparaissent pas de nos paysages comme la race bovine Ferrandaise (de la Chaîne des Puys) ou la race ovine d'Ardes (à l'aval de la vallée) que l'on a vu disparaître alors qu'elles régnaient dans les estives d'autrefois. Malgré la sérénité ambiante, ni les paysages, ni les races ne sont immuables.

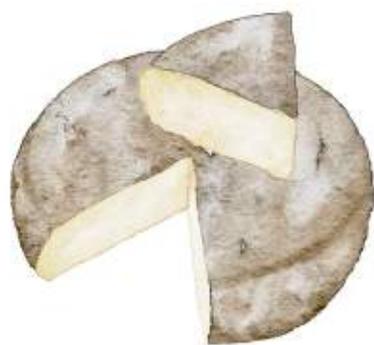
L'Aubrac



Les races d'adoptions, retrouvées dans le Cézallier

Charolaises et Limousines sont appréciées pour leur viande et sont présentes depuis quelques années déjà. De plus en plus peuvent être aperçues des Highland Cattle, décrites comme des “débroussailleuses” et des curiosités en raison de leur esthétique particulière, pouvant devenir une source touristique. Mais au-delà des vaches allaitantes et de la production de viande, ce sont également des fromages qui sont réalisés sur le territoire de la haute vallée de la Couze d'Ardes.

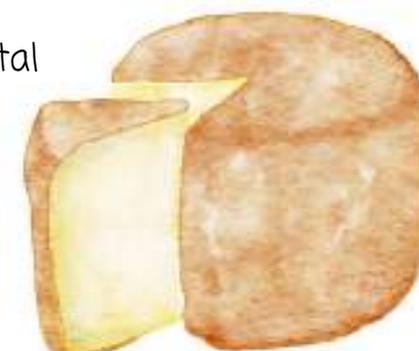
LES FROMAGES PRODUITS SUR LE TERRITOIRE



Le Saint-Nectaire



Le Salers



Le Cantal

Seront détaillées plus tard leurs caractéristiques, lors du développement de la notion d'AOP.



Pratique de la transhumance : le cheptel de salers, guidé par l'agriculteur, descend de son estive pour rejoindre une pâture à proximité du hameau

Dans un même paysage proches cohabitent pratiques anciennes d'élevage et développement technique avec des infrastructures liées au développement des énergies renouvelables, les deux n'étant pas antinomiques.



Vaches, chevaux et mats éoliens cohabitent sans grandes difficultés sur ces vastes prairies enherbées

LES ESTIVES À L'ÉTÉ



Vache salers et salers mixtes (probablement croisées)

Ce mode d'élevage, nommé pastoralisme, profite des ressources des prairies naturelles disponibles aux beaux jours, pour alimenter le bétail. La flore du sol est particulière, et confère les goûts que l'on va retrouver dans le fromage Saint-Nectaire : à chaque vallée, sol, et donc prairie particulière, résulte un goût de fromage différent.



Aubracs et jeunes veaux, ou broutards, avec en fond un buron

Les cheptels sont généralement mixte dans cette vallée, soit composé de vaches allaitantes et laitières. Je n'ai cependant pas eu l'occasion d'observer une quelconque traite directement à l'estive, pour toute race, cette pratique étant potentiellement de moins en moins exercée.



La mince couche enherbée préservée grâce au pâturage permet de deviner les couches basaltiques du sol

Le nombre d'individus par troupeaux ne semblent pas si important, comparé à la vastitude d'espace à pâturer. Il est dur de deviner la taille des domaines d'exploitations, car parfois un troupeau se trouve dans une parcelle, et il n'y a aucun bâtiment à proximité. Ces troupeaux viennent-ils même du coin ?



Si l'on peut s'approcher de la clôture et que notre regard est au-dessus de cette dernière, on peut avoir l'impression d'être directement dans l'enclos

LES ESTIVES EN HIVER, UN DÉSERT ?

Suite à des températures clémentes en février dernier, la surprise fut de déjà trouver des vaches à l'estive en plein hiver. On imagine les plateaux du Cézallier comme désert lors de ces mois plus doux, mais le dérèglement climatique génère un nouveau calendrier de mois aux estives : désormais dès le mois de juillet, l'herbe brûle, imposant un complément d'apport de fourrage en pleine prairie. A l'inverse, en plein hiver, il est parfois possible de déjà monter son troupeaux, afin de répartir l'apport de fourrage ensilé au fil de l'année et non plus forcément qu'en hiver.



A 1200 mètres d'altitude, le mois de février à 15°C demande pas trop de résistance, laissant au repos les capacités rustiques des salers



Les chevaux pâturent directement l'herbe hivernale



Certains éleveurs semblent s'occuper du genêt

Aux côtés de la vie agricole qui se poursuit, l'appréhension de la haute vallée parées de ses couleurs hivernales offre une expérience des paysages différente : d'autres formes ressortent et viennent attraper notre regard.



Découverte de ses touffes enherbées, la couze semble plus épaisse



Les massifs montagneux des alentours offrent un horizon enneigé



Cyclistes et marcheurs en profitent également : j'ai croisé plus de monde au mois de février que de juillet et août

LE BÂTI AGRICOLE EN HAUTE VALLÉE

Une cohabitation de matériaux, mais aussi d'usages du bâti, offrant un sentiment d'hétérogénéité



Les pentes marquées des toits des anciennes bâtisses révèlent la forte présence de neige qui devait tomber autrefois



Dans cet espace d'estive cohabitent l'Eglise romane de Saint-Alyre, le cimetière, et un imposant bâtiment agricole

Les burons, cabanes des bergers utilisés lors des estives, sont soit insérés dans la pente afin de générer une cave naturelle et protéger des vents, soit en position dominante afin d'avoir un œil sur le troupeau



Buron inscrit dans la pente



Buron et son parc de triage en position dominante

Les gros complexes agricoles suivent cette même logique, insérés dans la pente ou non



Bâti imposant mais inséré dans le paysage, qu'on ne voit qu'à partir de ce tronçon de route



Forte sensibilité paysagère de ce bâtiment massif sur le plateau, aucune insertion paysagère

Des nouveaux types de bâti :
bâti commercial pour la vente directe de fromage et viande



Bâti commercial du GAEC du Fayet

UNE SYLVICULTURE AU FORT IMPACT PAYSAGER



Les formes carrées contrastent et semblent apposées sur les douces courbes du sol



En hiver, l'épicéa tranche encore davantage, alors que le hêtre semble essayer de se camoufler

Sur ces monts et plateaux du Cézallier, bien que très peu boisés, se détachent des aplats, souvent de résineux, qui tranchent la logique d'ondulations de bandes herbacées, s'apposant en rupture en partie d'un point de vue colorimétrique mais également souvent ne suivant pas une quelconque logique de relief. Ces boisement arborent des formes abstraites, suivant les limites du parcellaire, faisant encore davantage ressortir le caractère d'exploitation forestière. Contrairement à l'entretien de la strate herbacée, là la création et l'exploitation de ces masses boisées paraît explicitement issues de la main de l'homme.

L'espèce prédominante de ce type de formation est l'épicéa, mais l'on peut trouver ponctuellement des formations de mélèze, et il est apparu de jeunes plantations et formations d'exploitation de feuillus, notamment de hêtre.

LA FLORAISON ÉVÈNEMENT COMME MOTIF DE LA VALLÉE

Au-delà du vert et bleu en été, et du brun doré en hiver, le jaune est une couleur qui caractérise cette vallée, tonalité que l'on ne retrouve pas autant marquée dans les autres massifs, et encore moins tout au fil des saisons.

Genêt à balais

Cytisus scoparius



Jonquille sauvage

Narcissus pseudonarcissus



Grande gentiane

Gentiana lutea



Le genêt est l'une des espèces spontanées caractérisant l'enfrichement, s'implantant sur des terres délaissées.

La gentiane peut vivre de 30 à 60 ans, et il faut attendre 5 à 10 pour sa première floraison. Elle a dû en voir des vaches passer !

Sa présence entraîne une économie de récolte de plante : sa racine est utilisée pour les liqueurs, et possède des propriétés médicinales. Le cahier des charges " Valeur Parc " veille à ce que cette plante emblématique du Cézallier soit exploitée de façon durable : la moyenne d'âge des plants arrachés est fixée à 25 ans, avec une obligation d'arrachage manuel, traditionnellement. Cependant, la filière paraît abstraite.



Forte présence du genêt, on peut imaginer d'ici quelques années emprunter une route au couvert arboré en plein centre du plateau du Cézallier, si la dynamique d'enfrichement se poursuit

L'EAU COMME FORTE COMPOSANTE PAYSAGÈRE



Ondulations d'un petit cours d'eau

Sur ces plateaux, l'eau n'est que très rarement associée à une forme de végétation arborée. On ne la devine pas de part la présence d'une ripisylve, mais par les tâches plus sombres qu'elle laisse dans ces prairies herbacées.



Fond de vallon humide créant une large tâche d'un vert sombre tranchant le vert tendre

L'eau prend progressivement de l'épaisseur, au fil de la vallée, souvent naturellement au fil de son creusement, et parfois suite à une intervention.



La couze dénudée sillonne entre les pâtures



Cette clôture entre deux berges semble sous-entendre un partage de la ressource en eau entre deux parcelles



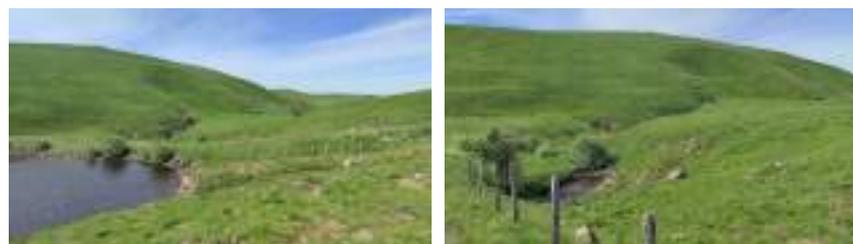
Parfois, un système d'abreuvement est nécessaire pour avoir accès à cette ressource

Ponctuellement, l'eau devient vraiment visible : la couze d'Ardes arbore des certaines largeurs, et se retrouve même parfois mise en scène, générant des nouveaux usages que le petit ruisselet n'incitait pas.



Le lac de la Roche Orcine, avec à son extrémité amont encore une vaste tourbière

Originellement simple petit lac de tourbière comme on en trouve en grand nombre dans le Cézaillier, à 1216 m d'altitude, une digue artificielle a permis d'en agrandir la surface. Il s'agit d'un lac privé, dont on peut faire le tour à pied, et où la pêche est autorisée à condition d'être adhérent à un syndicat de pêche en lac de montagne.

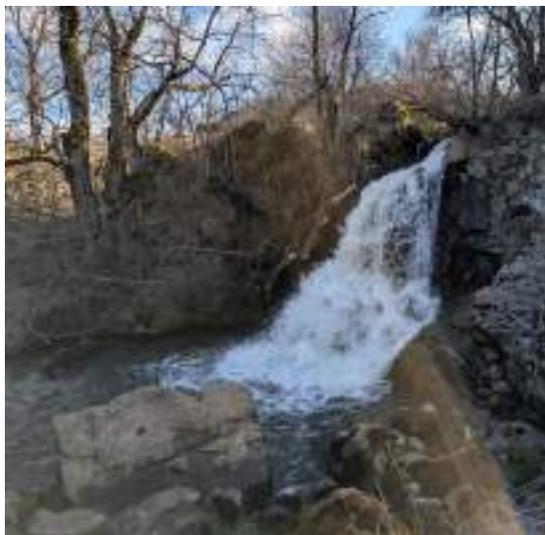


La digue ayant permis une telle surface en eau à une telle altitude du bassin versant

Quelques kilomètres plus en aval, la Cascade de Jassy poursuit cette mise en scène de l'eau, que l'on voit jaillir et non plus uniquement sillonner entre les masses enherbées. La présence de l'eau incite à la contemplation, au pique-nique, à la trempette : les berges sont investies.



Pont de Jassy surplombant la Couze d'Ardes



Cascade de Jassy



La douce chaleur du soleil d'hiver réchauffe la pierre et l'eau sombre

UNE VOLONTÉ DE RAYONNEMENT TOURISTIQUE ?

La station de Parrot, ou le domaine Parrot-Nature, est une ancienne station d'hiver qui possédait des remontées mécaniques, mais qui axe aujourd'hui son développement sur une idée de sport nature 4 saisons, délaissant la fosse à neige et les pistes de ski en dessous de 1400m d'altitude, la limite pluie-neige ayant fortement monté ces dernières années.



Maison du Signal, accueil de la station Parrot-Nature

Une façon d'appréhender la montagne, même en hiver, et alors mise en avant : marche ou raquette et vtt sont proposés à la location.



Parking de la station Parrot-nature

Ce domaine ne propose cependant pas de solution d'hébergement sur site comme l'on a l'habitude de voir dans les complexes montagnards. Seuls un vaste parking et la maison d'accueil agissent comme repère dans un domaine à arpenter, baskets ou raquettes chaussées.

Les offres d'hébergement sont moins affichées, moins mises en avant que dans le reste de la vallée, sans panneaux colorés comme vu précédemment. Sur ces hauts plateaux, de discrets panneaux artisanaux et des bâtisses restaurées se trouvent le long des circuits.



Gîte non indiqué, en périphérie du village, mais louable en ligne.



Panneau plus artisanal indiquant un potentiel logis.



Les gîtes se trouvent dans les villages agricoles les plus développés ou le long des circuits de randonnées.

LE RECUL AGRICOLE,

L'enfrichement généralisé laisse penser à un recul agricole. Dans ces terres d'élevage, après les burons du XIXe siècle délaissés, ce sont désormais les bâtiments techniques qui sont à leur tour amenés à muter.

La parc de triage de la haute vallée a par exemple été transformé récemment en centre de rassemblement, révélant la perte d'une pratique de triage que l'on déplaçait individuellement autrefois prairie sur prairie, que l'on avait centralisé en gros bâtiment immobile, et qui est désormais désuet. La réhabilitation est cependant une bonne initiative, afin de ne pas retrouver un énième bâti agricole délaissé.

Parc de triage en plein cœur des plateaux du Cézallier réhabilité



DES ALTERNATIVES FACE À LA REDUCTION DES CHEPTELS ?

L'enfrichement général semble découler d'une baisse de main d'œuvre dans la population agricole, ayant résulté en une baisse du nombre d'individus par troupeau. Au cœur du massif, à 1100 mètres d'altitude, le GAEC du Fayet a initié un retour de parcelles céréalières sur les plateaux, afin de répondre à un besoin d'autonomie fourragère.

Les hauts plateaux spécialisés dans l'élevage vont-ils rencontrer un retour vers une polyculture, comme ce fut longtemps le cas, avant les grandes aires de spécialisation du XXe siècle?



Parcelle de maïs, mais quelle ressource en eau pérenne ? Est-ce que la culture se porte mieux qu'en aval ? Cultures fourragères surplombant une autre vallée



SYNTHESE DES DYNAMIQUES DES "PLATEAUX D'ESTIVES"

Le système à l'herbe est constitué d'estives, situées en altitude, ainsi que de pâturages et de prairies de fauche situés autour des hameaux, servant à alimenter vaches allaitantes et laitières

Les étendues herbacées sont ponctuées de hameaux agricoles aux étables modernes imposantes et d'anciens burons isolés, mais également de lacs et tourbières, soit des éléments particuliers qui viennent attraper le regard qui balaye les vastes étendues

La mise en place d'une activité de sylviculture consiste en des surfaces boisées qui s'étirent souvent sur un relief

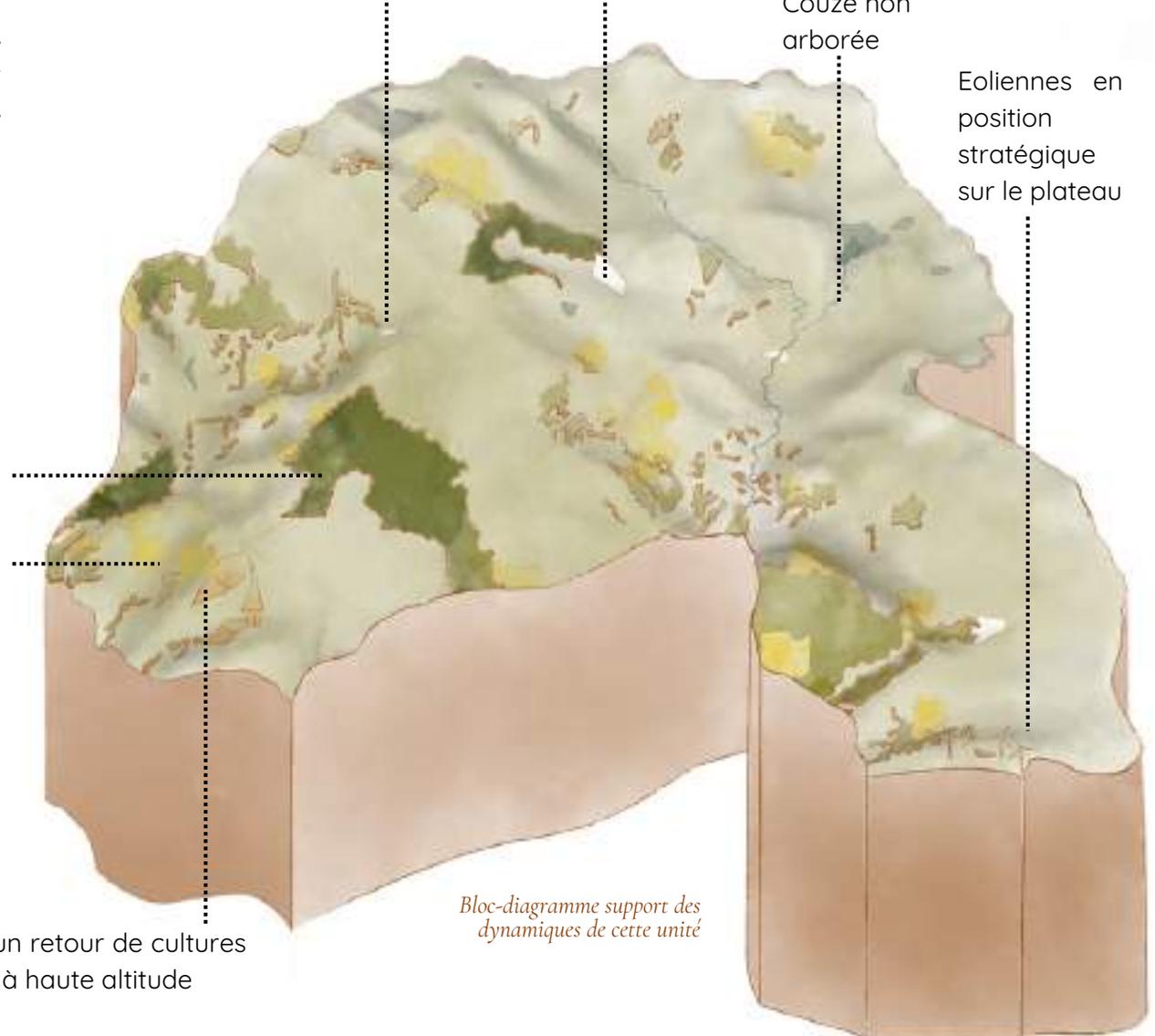
Une large emprise du genêt se développe, avec des parcelles délaissées sans que ce soit pour des raisons évidentes au premier abord, i.e. elles ne sont pas toujours les plus éloignées ou les plus pentues : contrairement aux deux autres unités, l'enfrichement se trouve davantage au pied des reliefs plutôt qu'au sommet

La station comme
touristique "4
saisons"

Risque de perte
d'insertion du bâti
dans la géographie

Couze non
arborée

Eoliennes en
position
stratégique
sur le plateau



Initiative d'un retour de cultures
céréalières à haute altitude

*Bloc-diagramme support des
dynamiques de cette unité*

SYNTHESE DES ENJEUX DES "PLATEAUX D'ESTIVES"

Valoriser et communiquer sur les motifs et ce paysage issu des formations glaciaires, rouvrir si besoin les milieux qui se seraient fermés et qui agissent comme marqueur de cette histoire géologique

Inscrire dans un contexte géographique les boisements voués à la sylviculture, soit quitter la logique parcellaire afin d'atténuer l'effet de rupture

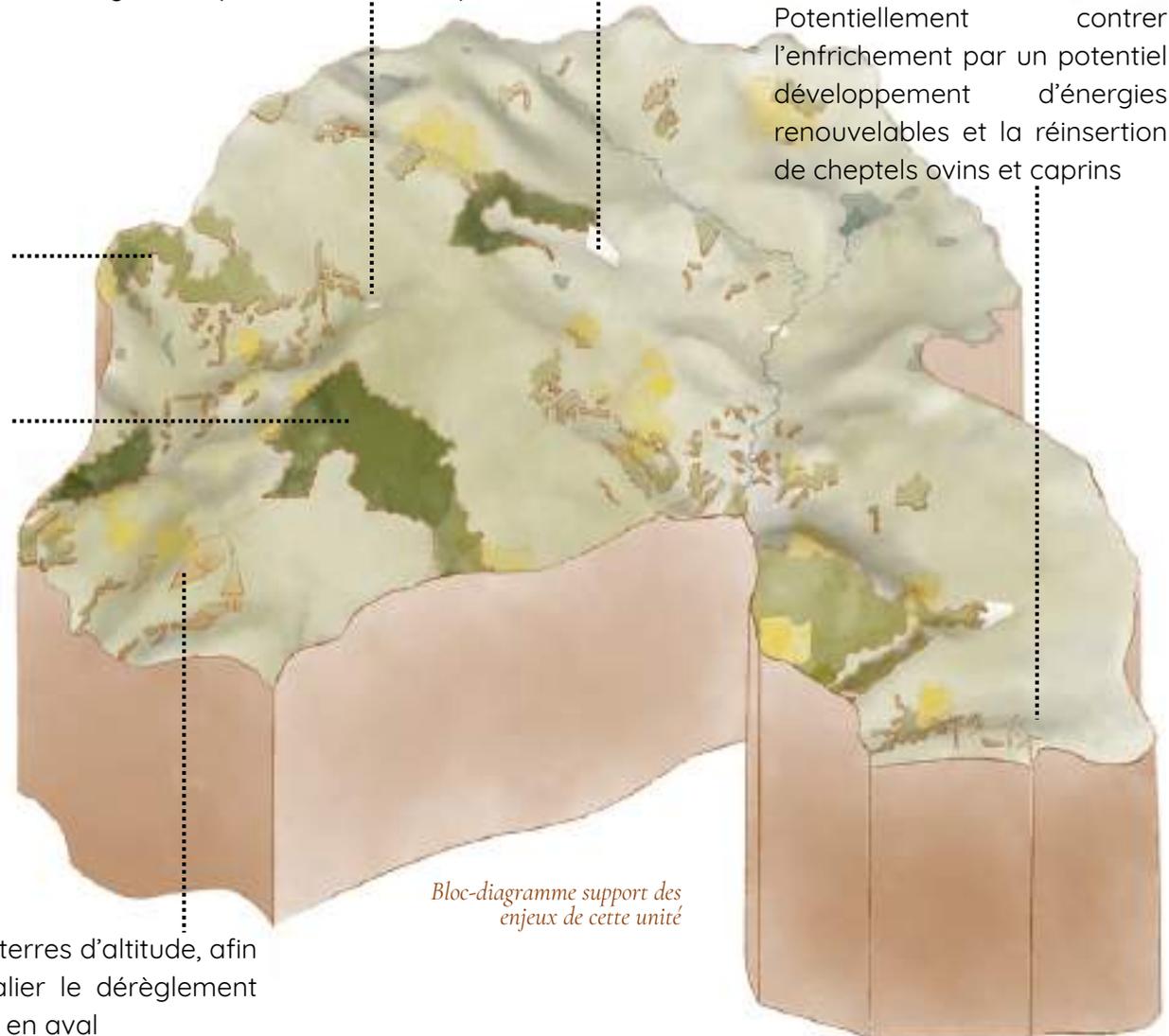
Développer un récit à l'échelle de la haute vallée de la Couze d'Ardes : des sommets doux enherbés aux vallées encaissées, cette entité constitue un ensemble de contrastes, où chaque unités se valorisent réciproquement

Considérer un retour de polyculture sur ces terres d'altitude, afin de renforcer l'autonomie fourragère et palier le dérèglement climatique qui se fera d'autant plus ressentir en aval

Réfléchir au développement touristique et au rapport d'échelle : quel grandeur de site dans quel milieu, quelle nature d'aménagement (Parrot, route AOP...)

Implanter le nouveau bâti dans les hameaux existants, ou alors insérer tout en respectant la logique topographique

Potentiellement contrer l'enfrichement par un potentiel développement d'énergies renouvelables et la réinsertion de cheptels ovins et caprins



Bloc-diagramme support des enjeux de cette unité

SYNTHESE DU TERRITOIRE

> Une dynamique d'**enfrichement généralisée** : un recul agricole s'observe, mais quelles en sont les raisons? (problème reprise exploitations agricoles, de l'attractivité du site qui isole et du métier, vacance vieille maison et grange..?). Il existe deux types d'enfrichement : au pied des monts marqués ou au sommet des pentes de la vallée
Avons-nous affaire à une terre d'estives ou à la terre du genet?

Le Cézallier "terre de seigle" à terre d'estives : un retour de polyculture avec des parcelles céréalières qui "remontent" de l'aval comme solution? (Traces moulins, parcelles lanières), ou quelles autres activités (nouvelles/réintroduites) pour limiter l'enfrichement? Retour d'ovins ou caprins sur pentes?

> Question du **réchauffement climatique** avec l'herbe qui brûle, manque d'arbre notable sur les plateaux, question de la haie offrant aussi fourrage et infiltration eau

> Question du devenir : plusieurs **pistes de mutation en discussion**

Energies renouvelables ie agrivoltaïsme et/ou dvpmt touristique (attire du Cézallier)

Piste de développer culture forestière

Quid cohabitation élevage sous forêt (aujourd'hui toujours en parcelle isolée), sous ombrière

Dans cette description des paysages du Cézallier et plus précisément de la haute vallée de la Couze d'Ardes, des dynamiques qui influencent la composition et donc la lecture des paysages ont été identifiées : une enforestation visible et une fermeture des paysages potentielle de par la forte présence du genet, la désertification des hameaux, des initiatives de protection de milieux...

Ces observations soulèvent que les paysages sont amenés à évoluer, qui sont loin d'être immuables si l'on laisse toutes les dynamiques se poursuivre. Dans cette approche, on peut également se demander si ces paysages ont toujours été tels qu'ils se présentent sous nos yeux aujourd'hui. Que reste-t-il des paysages passés dans ceux actuels? Et qu'est-ce que les paysages actuels nous annoncent sur demain ?



L'élevage qui a dernièrement formé une partie du couvert de ce territoire mais qui rencontre des difficultés aujourd'hui, pose la **question de la domination du pastoralisme aujourd'hui face à ce déclin**. Nous faisons face à un élevage à reconsidérer : entre préservation des espaces ouverts, préservation de l'eau, diversification des activités et des exploitations, entre le retour d'une présence arborée et d'un développement potentiel d'agrotourisme

LES TRACES DES ANCIENNES ACTIVITES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

DANS LA VALLÉE



Pigeonnier sur promontoire



Talus sur le haut des flancs de vallées



Parcelle emmurée en fond de vallée : verger ?



Moulin et retenue de la couze, bassin

SUR LES PLATEAUX



Bocage lithique sur pente, la pierre ôtée du sol lors des labourages servait de muret, pierriers en cordons



Terrasses, empierrement



Tras, marques des anciennes cabanes de bergers, habitat groupé questionnant sur la vie pastorale d'avant



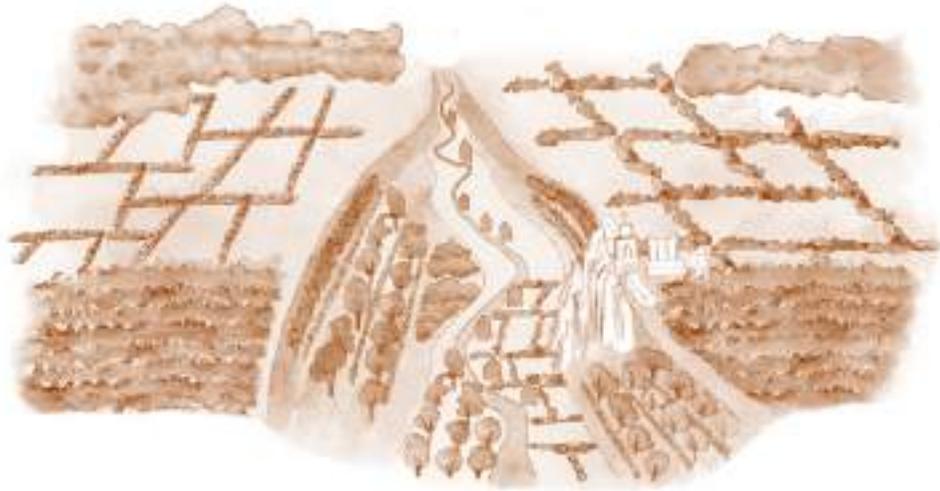
Buron, ancien lieu de vie et de fabrication deomagère à l'estive, en ruine et isolé



X

II - L'ORIGINE DES PAYSAGES DU CEZALLIER
PANORAMA SUR CES PAYSAGES MILLENAIRES

L'IMAGINAIRE DES VOLCANS ENDORMIS... UNE ILLUSION D'UN PAYSAGE PAISIBLE ET FIGÉ ?

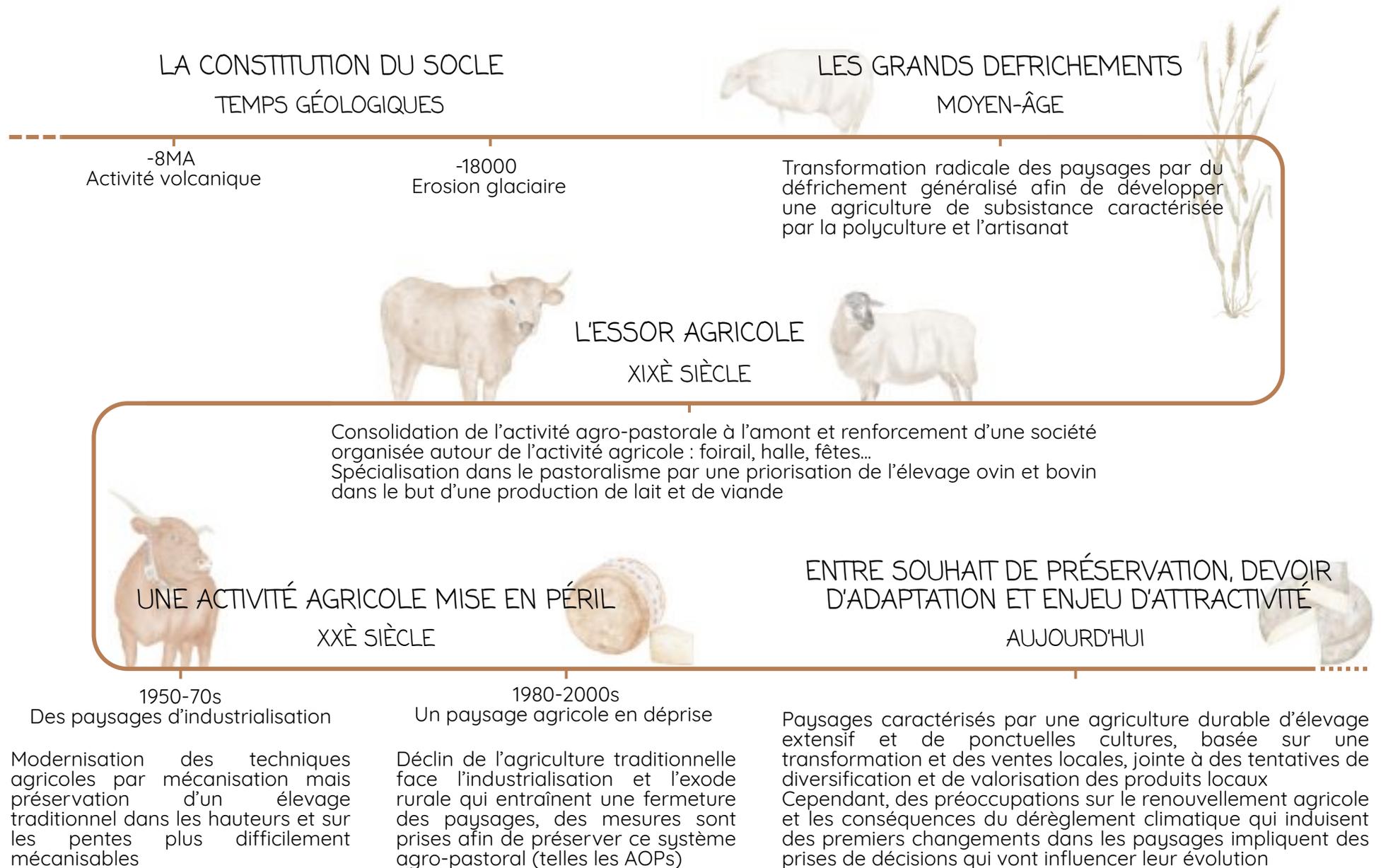


" L'immuabilité des paysages volcaniques
est à la fois un mythe et un paravent "
Yves Michelin



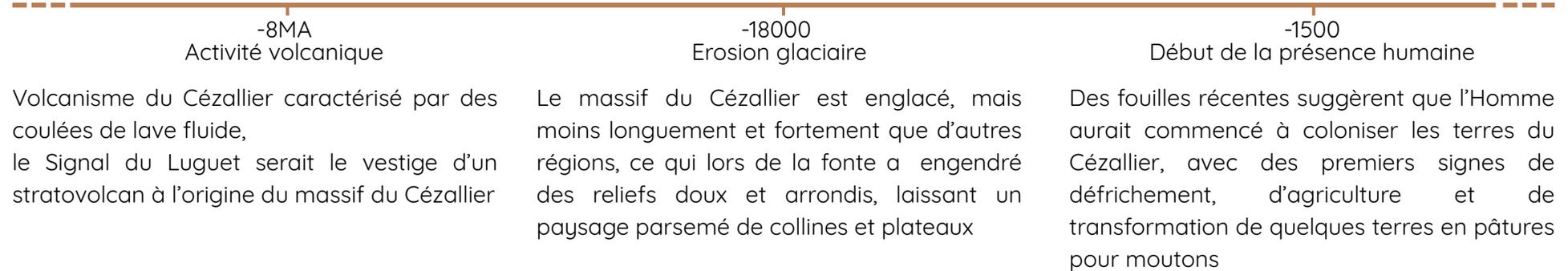
L'imaginaire collectif conçoit-il comme "éternels" et "naturels"
ces grands espaces ouverts pâturés par des vaches et
parsemés de cabanes couvertes de lauze ? Ce paysage
pastoral parfois perçu ou décrit comme immuable, qu'on visite
mais qu'on n'habite pas, est-il voué à évoluer ? Et avant même
de questionner son futur, qu'en est-il en fait de son passé ?

LES GRANDES PÉRIODES DE TRANSFORMATIONS DES PAYSAGES

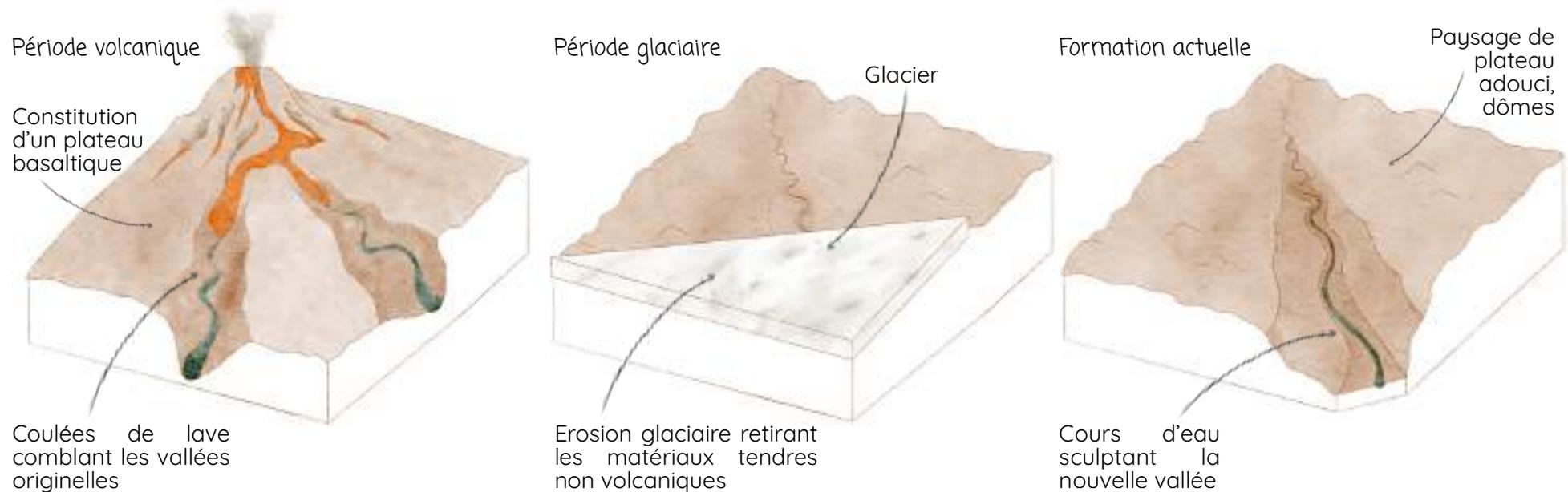


APERÇU DE LA CONSTITUTION DU SOCLE DES PAYSAGES ACTUELS

LES TEMPS GÉOLOGIQUES



UN SOCLE GÉOLOGIQUE : UNE VALLÉE ISSUE D'UN PROCESSUS D'INVERSION DES RELIEFS



Représentations schématiques du processus d'inversion des reliefs suite à une activité volcanique puis d'une érosion glaciaire

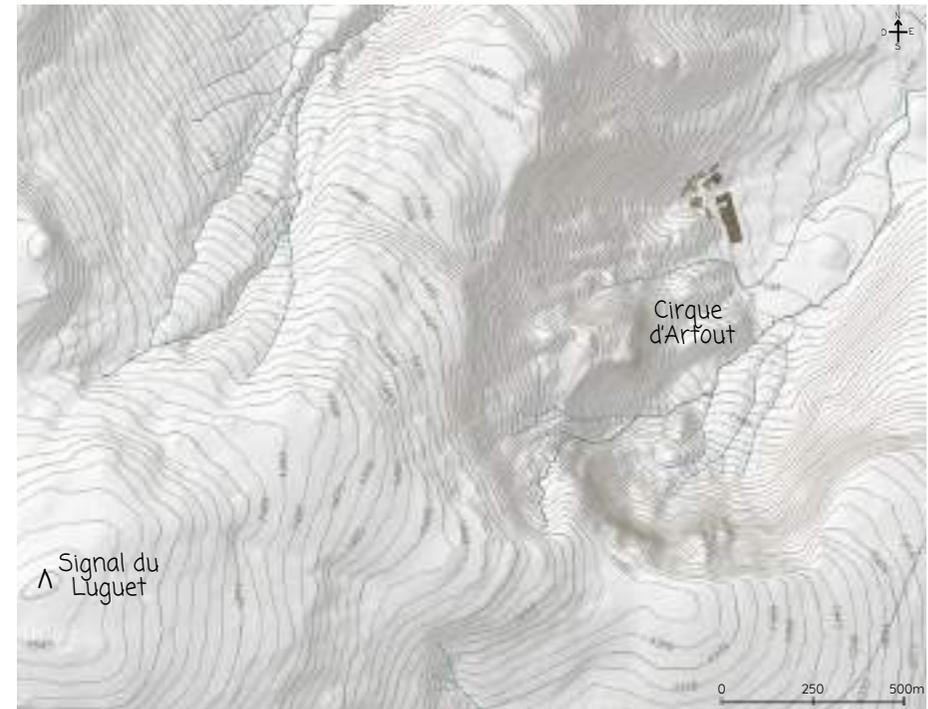
UN PAYSAGE VOLCANIQUE ET D'ORIGINE GLACIAIRE

L'empreinte glaciaire est perceptible par des formes de relief du paysage, tel que le cirque glaciaire d'Artout.



Photo du cirque en direction du nord-ouest, formé par la glace, façonné par l'élevage

Egalement, des motifs ponctuels tels que des tourbières ou des blocs erratiques (fragments de roche retrouvés isolés à la surface du sol, dont la présence résulte de son transport par d'anciens glaciers) sont des résultantes de l'érosion glaciaire et des eaux de ruissellement.



Carte présentant le relief du site, mettant en exergue la forme de cirque issu de l'érosion glaciaire

Les pentes du cirque constituent un site Natura2000 au titre de la Directive Habitats. On y retrouve essentiellement de la végétation des tourbières et des zones humides, ces pentes abritent des espèces diversifiées et en voie de raréfaction. Ce lieu constitue un site particulièrement préservé, entre terres d'estives et boisements, en tête de bassin versant.

Ce caractère préservé fait que les tourbières, nombreuses et caractéristiques du Cézallier, sont considérées au site de patrimoine naturel, pour leur caractère de réservoir de biodiversité, mais également pour leur rôle dans la gestion et la préservation de la ressource en eau sur le territoire. Elles sont donc amenées à être gérées et protégées.

LES GRANDS DÉFRICHEMENTS COMME BOULVERSEMENTS DE L'USAGE DU SOL

LE MOYEN-ÂGE

1000

Important défrichement des territoires d'altitude par l'Eglise

Vastes paysages défrichés par les premiers moines, soit installation de religieux qui vont créer les premiers territoires d'estives. Des fouilles archéologiques révèlent du matériel relatif à l'agriculture céréalière, attestant cette activité en ces terrains reculés.

XIII^e siècle

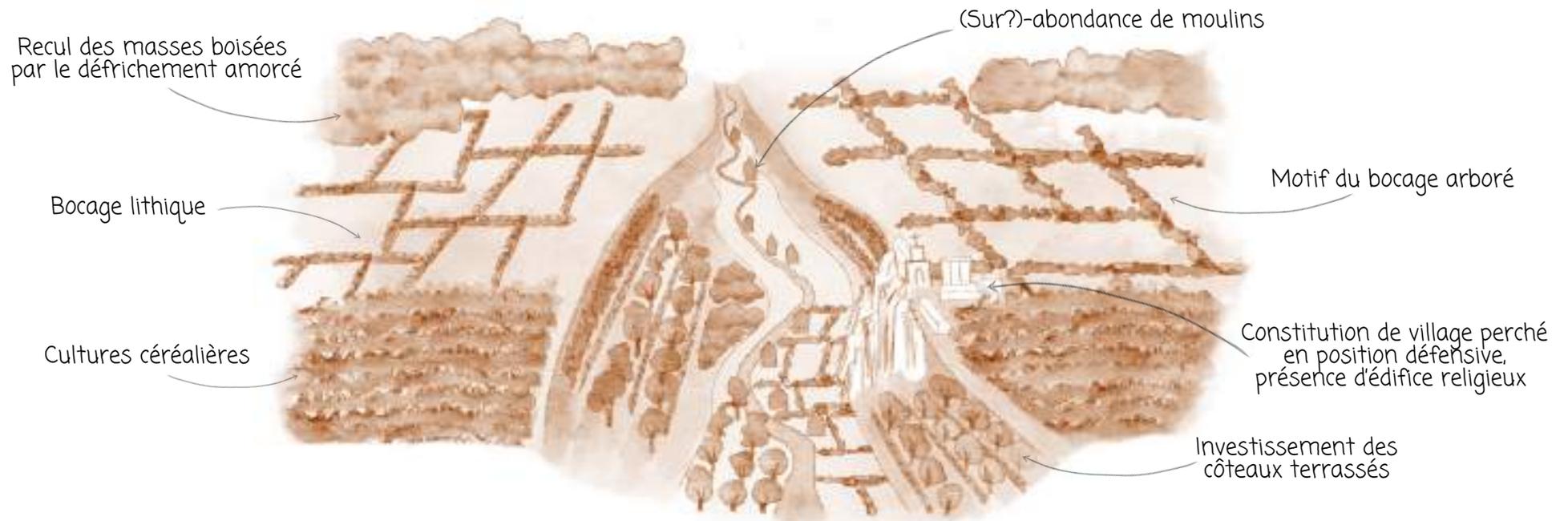
La seigneurie initie un élan de développement économique basé sur l'agriculture

Suite à l'installation des seigneurs de Mercoeur, le début d'un basculement de l'agriculture s'opère : passage d'une agriculture céréalière à un pastoralisme de plus en plus spécialisé, mais un système de polyculture se maintient. Le développement de la zone pastorale remplace la hêtraie.

XV^e siècle

Un système agricole établi

Il apparaît des premiers habitats saisonniers pour bergers sur les estives, mais ceux-ci sont relativement précaires. Les montagnes sont rattachées à des grands domaines de nobles et bourgeois.



DES CÔTEAUX INVESTIS

Jusqu'au Moyen-Âge, les flancs de vallées restés des lieux privilégiés pour les cultures. Seules les pentes les plus abruptes sont laissées à l'hêtre au dessus de 800m, au chêne en dessous de cette même altitude. Investis, ces flancs étaient terrassés afin de permettre leur exploitation.

L'arrivée des seigneurs de Mercoeur va faire de cette vallée un pôle important dans la région, tant d'un point de vue administratif que comme rôle dans les productions et échanges commerciaux. Apparaissent des tours de pierre avec des silos à grain au rez-de-chaussée.

Au fil du développement des techniques, seules les terrasses cultivées en haut des flancs seront privilégiées, laissant un enrichissement partant du fond de vallée gagner les hauteurs au fil des décennies.



Carte postale des hauts de flancs arborant encore les terrasses.



Carte postale des côteaux exploités malgré la pente

Photo montrant le même arrière-plan avec un côteau laissé à l'enfrichement



Les terrasses agricoles témoignent d'un savoir-faire ancestral visant à adapter les pentes escarpées au travail agricole.

Le déclin démographique à venir à la fin du 19e siècle et l'impossibilité de mécaniser la production en ces terres escarpées ont conduit à l'abandon progressif des terrasses. Cependant, ces paysages sont aujourd'hui redécouverts pour leur valeur patrimoniale et leur rôle dans la gestion des eaux de ruissellement.

CÉZALLIER, OU "TERRE DE SEIGLE"

L'étymologie de "Cézallier" pourrait en elle-même renvoyer à la culture céréalière autrefois abondante.

Le seigle était historiquement cultivé dans la haute vallée de la Couze d'Ardes. En effet, cette céréale, plus résistante que le blé, était particulièrement adapté au climat montagnard qu'offre ces contrées : froid, humide, avec de longs hivers. C'est la raison pour laquelle les champs de seigle paraient les terres d'altitudes d'Auvergne jusqu'au début du XXe siècle. Le seigle pouvait être utilisé pour l'alimentation humaine, mais également pour fournir de la paille et donc nourrir les animaux sous forme de fourrage.

Cette forte production céréalière, répartie entre plateaux et coteaux, engendrait une forte présence de moulins hydrauliques, afin de transformer les grains après récolte. Jusqu'au XIXe siècle, la Couze était parée de dizaines et dizaines de moulins, sur une petite distance, révélant alors l'importance de la culture céréalière en ces temps, avant son déclin.



Retransposition de l'abondante présence de moulins, selon la Carte de Cassini (XVIII^e siècle)

⊗ moulin hydraulique jalonnant la Couze

Il ne reste cependant que des lieux-dits tels le "Moulin Mallet" pour imaginer cet héritage architectural et technique disparu.

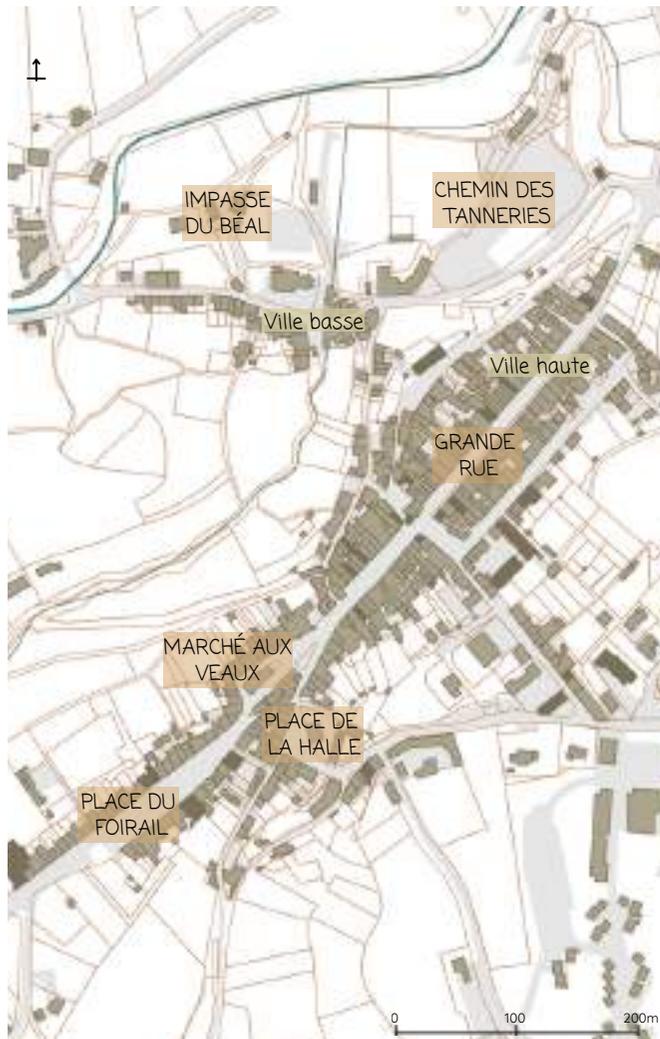


Illustration du seigle



Carte postale capturant l'un des derniers moulins debout

LE CÉZALLIER, LA TERRE DES OVINS ET BOVINS?



Carte du bourg principal de la vallée, Ardes-sur-Couze, mettant en avant la toponymie à connotations d'élevage

Ancienne carte postale d'un troupeau de moutons sur les hauteurs d'Ardes-sur-Couze

Jusqu'à la moitié du Moyen-Âge, les ovins étaient majoritairement présents dans cette haute vallée, pour une utilisation de la laine et du cuir, révélées par la toponymie du centre bourg d'Ardes, développé au Moyen-Age et dont les noms renvoient spécifiquement à de l'élevage.

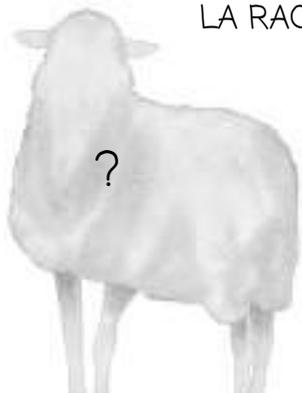
Au nord la "Ville basse", évoquant des "tanneries", constituait le berceau médiéval du village. Glissé dans un élargissement de la vallée, ce quartier cumulait des fonctions artisanales, ainsi que religieuses suite à l'arrivée des moines.

Plus au sud, la "Ville haute" renvoie quant à elle à l'expansion seigneurial qui s'est déroulée au XIIIe siècle. Etendue par les seigneurs de Mercoeur, Ardes se consolide en tant que secteur stratégique entre plaine et montagne, entre Val d'Allier et le Cézallier, selon un axe ouest-est. Dans une troisième extension du bourg médiéval vers le sud-ouest, en direction du Cézallier, l'on trouve des équipements et espaces publics dédiés à cet élevage bovin, révélant son importance prise au fil du temps, et à la nécessité au fil des siècles du Moyen-Âge de consolider Ardes en tant que pôle d'échange. Echange de denrées, mais également circulation des bêtes, car dès le XIIIe siècle des troupeaux extérieurs à l'Auvergne sont conduits à l'estive suite à un manque d'herbe dans la région d'origine, structurant alors Ardes comme carrefour.



LES RACES OVINES LOCALES, ANCIENNES DOMINANTES DU CÉZALLIER ET NOUVELLE VENUE

LA RACE D'ARDES



Originnaire du village éponyme de la vallée, le mouton d'Ardes était une race rustique, adaptée à ces pâturages volcaniques accidentés. Au-delà de sa rusticité et de sa capacité d'adaptation, elle était principalement élevée pour sa viande. Bien qu'il y est peu de description et de représentation, on sait qu'elle portait une toison blanche, typique des races ovines de montagne.

Cependant au cours du XXe siècle, l'élevage de la race d'Ardes a diminué, notamment en raison de l'introduction d'autres races plus productives. En effet, l'industrialisation a entraîné une idée de sélection pour des questions de rendements. Aujourd'hui, l'effectif de cette race est très réduit, et elle est parfois considérée comme éteinte ou en voie de disparition. Bien que peu présente aujourd'hui, cette race d'Ardes locale agit comme témoin important du patrimoine agricole de l'Auvergne et de l'histoire de l'élevage ovin. Actuellement, il n'existe pas de programme officiel de conservation ou de relance spécifique pour la race d'Ardes.

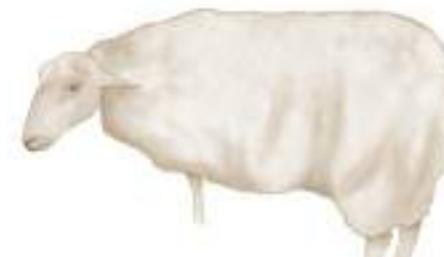
LA RAVA



Originnaire de la Chaîne des Puys, plus au nord de la vallée, cette race locale se caractérise aussi par sa rusticité marquée, la rendant adaptée à de l'élevage en conditions plus difficiles. Sa laine épaisse et sa tête nue marquée de tâches noires la rendent bien reconnaissable. Elle est aujourd'hui toujours utilisée pour entretenir les estives. Elle a failli également disparaître à force de croisement avec des races bouchères, mais sa population semble se consolider, et cette race peut permettre de répondre à des enjeux de fermeture des paysages et de gestion agro-pastorale.

LA BLANCHE DU MASSIF CENTRAL

Originnaire de Lozère mais diffusée dans le Massif Central, cette race est adaptée aux sols caillouteux. Appréciée pour sa viande, elle est fortement répandue, et propose également une bonne qualité laitière. Elle est de son côté issue d'un croisement entre des races locales rustiques et des races à viande. Elle a donc été sélectionnée à partir des années 1970 pour produire des agneaux de boucherie de qualité, élevés dans des systèmes extensifs à semi-intensifs, vendus sous signes officiels de qualité. Si mise en prairies d'altitude, elle participe également au maintien d'un système extensif et au maintien de l'ouverture des paysages.



L'EMPREINTE DE L'HOMME DÉJÀ CARACTÉRISÉE SUR LES PRAIRIES D'ALTITUDE

Les tras, ancêtres des burons, sont des habitats pastoraux utilisés du Xe au XVIIIe siècle, qui constituaient des abris sommaires, pourvus de toits de chaume ou gazon, dans lesquels était fabriqué le Saint-Nectaire pendant l'estive.

Ces tras étaient regroupés en village et dotés d'étables, de porcheries. Ils étaient construits dans la pente du terrain pour que les fromages murissent dans la fraîcheur, comme dans une cave. Ces vestiges de tras, tels des trous d'obus, marquent encore aujourd'hui le sol.

Cependant, leur groupement rapproché et en un certain nombre, dénotant avec les autres formes d'habitat des montagnes dont on peut témoigner les siècles suivants, questionne sur le fonctionnement de la vie pastorale d'avant, et sur des potentielles migrations de hameaux entiers à l'estive.

Tras, marques des anciennes cabanes de bergers



"Champ de cailloux"



Bocage lithique sur pente



Terrasses, empiècement

Pour mettre en valeur ces terres ingrates d'altitude, les paysans se sont assez tôt heurtés à la pierre, qui devait être ôtée lors des labourages, afin de rendre les terres cultivables ou exploitables. Ces pierres venaient renforcer les murets sur les bords des parcelles, générant des pierriers en cordons, créant alors un maillage de bocage lithique.



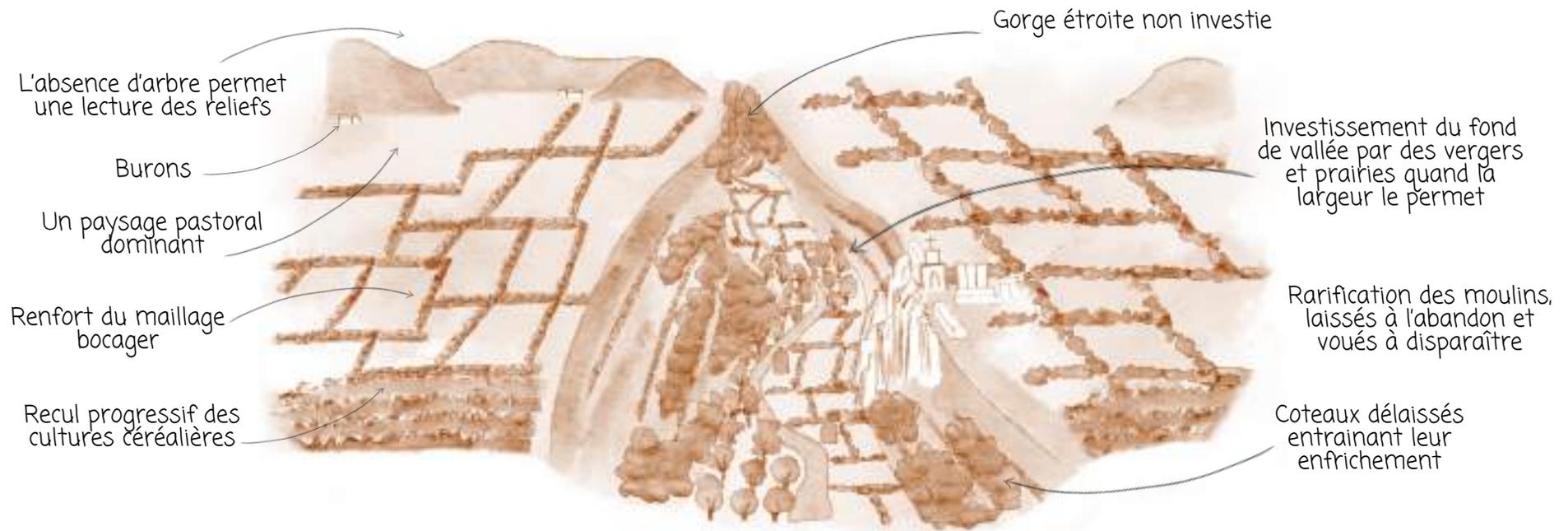
Les amas d'épierrages sont très nombreux dans les zones, et agissent comme témoins de l'épierrage intensif des terres de cette vallée.

Tas de pierres davantage perceptible à l'hiver, quand la végétation les camoufle moins

L'ÈRE DE L'ESSOR AGRICOLE

LE XIXÈ SIÈCLE

Début du siècle "Temps des burons"	1850 Âge d'or du modèle extensif local	1860 Début de changements de pratiques	Fin du siècle Législations
Multiplication de ces habitats d'estive en matériaux davantage pérennes, la vie à l'estive la moitié de l'année se consolide.	Domination du schéma de la grande ferme de type cantalienne (élevage de race locale, pratique de l'estive, fabrication du fromage au buron), pas d'évolution de la pratique pastorale Tentative d'essor de tourisme thermal	Les nouveaux outillages diffusés par la Société d'agriculture ont transformé la fabrication du fromage dans les burons : presse à tome, moulin à briser la tome, pressoir à fourme en fer. Renfort du commerce forain	Premières lois de restauration de terres agricoles

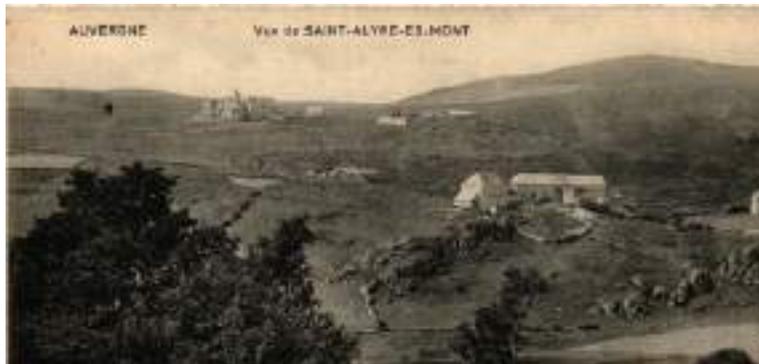


LE MODE EXTENSIF ET LA VIE A L'ESTIVE

Le XIXe siècle est caractérisé par l'essor de l'activité agro-pastorale, avec un développement de l'élevage ovin et bovin entraînant une spécialisation du territoire dans le pastoralisme, à visée de production de lait et de viande, et donc en une certaine perte de l'artisanat. De plus, le recul des cultures céréalières peut s'expliquer par la fin du paiement en grains, qui avait entraîné la réduction d'herbages, la déforestation massive et à la mise en culture des pentes : suite à la Révolution Française, l'impôt ne se paie plus en grain mais en espèce, favorisant le retour de l'herbage.



Cartes postales des activités à l'estives, en vie agricole et religieuse



Buron, ancien lieu de vie et de fabrication fromagère à l'estive, en ruine et isolé

Les burons en pierre se multiplient au XIXe siècle. De mai à octobre, les fermes qui pouvaient se le permettre envoyaient à l'estive l'essentiel de leur cheptel. L'équipe de buronniers était souvent constituées d'au moins trois hommes : le vacher, responsable de l'estive et spécialiste de la fabrication du fromage; l'aide-vacher ou boutelier, chargé de l'entretien du buron et des traites, et le berger, chargé du déplacement des animaux et de leur rassemblement le soir à l'intérieur du parc.



La fourme fabriquée tous les jours été vendue aux marchands, qui se chargeaient de la vente aux particuliers.

Sont créés des fromages, dont la production s'est voulue stimulée au XVIIIe siècle par l'apport de nouvelles techniques, mais finalement les efforts se sont concentrés sur l'amélioration des races et des productions locales

LE SYSTEME HERBAGER DU XIXE SIÈCLE

La révolution entraîna un partage des communaux, en dispersant les domaines de l'Église et de la noblesse, engendrant une nouvelle répartition dans la propriété des estives. Un souhait d'exploitation commune des montagnes se consolide, comme le révèle l'exemple des alentours de Boutaresse, hameau situé sur les plateaux d'estives, où deux vastes parcelles (marquées ✕) au centre présument un usage collectif de pâture. En ces temps, l'usage des estives est indispensable, complétant l'approvisionnement des troupeaux, permis par ces prairies permanentes. Les estives complétaient l'usage des pâtures de proximité et des prairies de fauches, toutes deux situées davantage autour des hameaux, sous des formes de petites parcelles. L'on trouvait des parcelles dites de "vaines pâtures". Les terrains sectionaux, dans cette zone, sont des "pâturages communs". Ce sont en général des terrains où le sol est peu profond et que l'on ne peut pas faucher.



Plan cadastral de Boutaresse, 1838

La différence entre la pâture et la prairie

Le pâturage naturel renvoie à un milieu non semé par l'homme, composé d'espèces herbacées spontanées qui repoussent naturellement d'année en année. On le trouve dans les zones de montagne, souvent difficilement mécanisable, et est uniquement exploité par pâturage, souvent extensif. La prairie quant à elle correspond à un terrain semé ou géré pour produire de l'herbe, soit pour le pâturage, soit pour faire du foin (en faisant donc une prairie de fauche).

Localisation de Boutaresse



UNE SOCIÉTÉ ORGANISÉE AUTOUR DU RYTHME ET DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le départ à l'estive ou montaison constituait souvent un évènement, donc accompagné de festivités. Egalement, le commerce forain rythmait l'année, avec les marchands qui descendaient dans les "bas pays" afin de participer aux foires et marchés. La vente du bétail créait d'importants courants commerciaux, avec des troupeaux de génisses ou taureaux envoyés dans le Limousin, et une exportation fromagère nationale.



Place de la fontaine à Ardes, où les bêtes s'abreuvaient



Place devenue place du marché, désertée le reste du temps

Des espaces publics découlent de ces activités.

Les foires et marchés constituent des temps forts de sociabilité et convivialité, agissant comme lieu d'achat mais également lieu d'entretien des relations sociales.

La foire était implantée dans une zone de contact, favorisant l'échange de produits complémentaires. Ovins, bovins et produits issus de l'hiver, comme le beurre et le fromage, descendent pour s'échanger contre le blé, le seigle et le vin du bas. Ardes agit donc comme ville de contact, et consolide la prospérité de ces échanges.



Le Marché aux Veaux et la Place du Foirail sont situés en haut de la ville, car la forme de vaste entonnoir ouvert sur la montagne permettait de retenir les bêtes. Les foires à bestiaux les plus importantes correspondent aux dates de la montée et descente de l'estive : aux foires les plus importantes se vendaient 12000 à 15000 vaches.

Un marché au fromage le long de la grande rue, sur les trottoirs en galets de la Couze, permettait aux badauds de se procurer cette denrée locale. La foire agissait comme vitrine de l'agriculture régionale, elle était en quelque sorte le salon de l'agriculture local.

Emphase sur la morphologie de la place du foirail à Ardes

La foire de la Saint-Simon est une manifestation dédiée aux produits bovins, ovins et caprins organisée chaque dernier samedi d'octobre. La tradition de tisserands de Ardes s'y retrouve, évoquant la communauté d'Arts et Métiers de la ville basse : marchands de draps, de soie, de fromage, de tanneurs et cordiers, elle voue à faire perdurer une mémoire d'agriculture et d'artisanat locaux.

Carte postale immortalisant une foire ovine, révélant la présence ancienne d'élevage ovin dans la vallée



LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET L'INTENSIFICATION DES RENDEZ-VOUS AGRICOLES

A la moitié du XIXe siècle, bien que la vallée soit basée sur un schéma d'agriculture extensive, le processus de développement industriel a globalement inséré l'agriculture française dans l'économie mondiale. Dans la haute vallée d'Ardes, c'est cette transformation qui a engendré le développement des activités de foires et marchés d'ampleur tels que susmentionnés. L'on voit également se développer des concours d'animaux, avec des primes qui font partie de la politique agricole de l'Empereur, qui souhaite faire de la France la première puissance agricole.

En 1860, la mise en place d'une politique de libre échange favorise l'agriculture à grosse récolte et à vocation herbagère, mais dans les années 1870 survient des craintes quant à cette industrialisation et les nouvelles formes de commerces, soustrayant des capitaux à l'agriculteur et raréfiant la main d'œuvre, ce qui entraîne une baisse des prix de ventes face à la concurrence plutôt qu'une période de valorisation des produits. Ceci a fini par mettre en danger les petites industries artisanales trouvées dans la vallée, comme à Ardes, telles que les tanneries, le travail de la laine et les ateliers de cordage.

Cette période correspond à un premier moment d'agrandissement de la taille des exploitations, ainsi qu'à une augmentation du nombre d'exploitations, grâce à la vente des communaux à des fins de développement des bourgs, croissance qui se voit accélérée par un accès facilité à la terre.



Des centaines de vaches Salers occupent la Place du Foirail à l'occasion d'un concours bovin de cette race locale



Documents révélant l'ampleur des concours et foires d'autrefois, mêlant ovins (carte postale du concours) et races bovines locales (carte de la foire)

De nombreuses cartes postales immortalisent l'arrivée de la mécanisation agricole



La mécanisation marque ces temps d'innovation agricole : en 1856, la première machine à battre introduite dans le Puy-de-Dôme est présentée à Ardes. A cette période émerge l'idée d'une construction d'Halle aux grains, qui a été concrétisée en 1879.

UNE TENTATIVE DE DIVERSIFICATION MAIS LIMITÉE

Un établissement de bain a été construit dans la vallée de Rentières, proposant une offre de station thermale avec cures, ce qui donna une certaine renommée au cours du XIXe siècle. Cependant, aucune trace de ce bâtiment n'est visible aujourd'hui, les bains ayant disparu. La source de Chabetout, à Ardes, fut utilisée pour de l'embouteillage après cette sécession d'activité de bains thermaux.

C'est dans les années 1850 que le site fut aménagé : captage sommaire par un bassin en ciment, soit la mise en place d'une activité thermale, accompagnée de buvette et autres. Toutefois, après un certain désintérêt des curistes après l'âge d'or des activités thermales, renforcé par la guerre de 1914-1918 qui ralentit nationalement le développement du tourisme thermal, l'établissement ferme et est détruit en 1989.



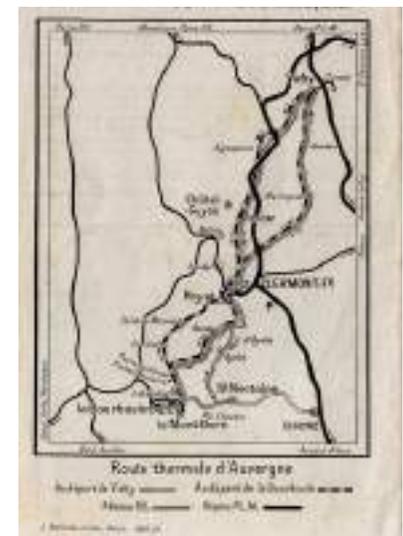
Des rares promotions touristiques de la vallée sont toutefois faites à l'occasion de cet essai de développement, les visuels et propos sont concentrés sur Ardes et sur cette promotion du tourisme thermal, à l'image des discours tenus en ces temps dans le reste des communes auvergnates, faisant appel aux "cures d'air", ou afin de s'inscrire dans la mise en avant de la "Route Thermale d'Auvergne".



Cartes postales à visée de promotion touristique du début du XXe siècle



Carte ancienne de la Route Thermale d'Auvergne révélant la mise en avant de ce tourisme dans la Région, dans lequel Ardes a essayé de s'insérer bien que n'étant pas inscrit dans l'itinéraire



UNE MODERNISATION, ACCOMPAGNÉE D'UN DÉBUT DE RÉGULATION ÉTATIQUE ET DE PRISE EN COMPTE DES RISQUES

Au fil du siècle	1850	1860	1882
Lois sur les comices agricole	Loi Enseignement agricole	Loi Montagne	Loi sur la restauration et conservation des terrains en montagne
Soutien aux bonnes pratiques, ainsi qu'à l'innovation, aux concours agricoles, et à la diffusion des machines agricoles.	Vise à former des agriculteurs modernes, capables d'utiliser les progrès techniques	Vise à lutter contre l'érosion, les crues torrentielles, la déforestation excessive Encourage le reboisement des versants dégradés dans les zones montagneuses	Création des services de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) L'État peut classer des terrains, imposer des travaux de reboisement, en vue de replantations massives

Les comices (associations locales pour promouvoir les bonnes pratiques agricoles), nées au début du siècle, encouragées par les préfets et soutenues par l'Etat, tendent à diffuser les innovations techniques qui concernent les machines agricoles, telles les batteuses modernes, mais aussi la recherche de nouvelles pratiques culturales ainsi que le principe de sélection animale en vue d'une amélioration des races (production, rusticité...). Ce sont les comices locales qui ont longuement soutenue le développement de l'élevage ovin et la sélection de la Blanche du Massif central dans la vallée. La mise en place de concours se veulent stimuler la compétition locale. Enfin, il est dit comme objectif de renforcer la solidarité rurale, par l'encouragement à la coopération.

C'est à la même période de souhait d'émergence du pays comme acteur agricole majeur que des actions en faveur de reboisement sont mises en places par les dirigeants. En effet, en 1860, l'Etat entreprend reboiser les terres communes dites surpâturés. Cette Loi Montagne marque le début d'une politique forestière d'Etat pour restaurer les montagnes dégradées suite à l'usage agricole, prévenir les catastrophes naturelles, et encadrer l'usage des terres. Elle a profondément transformé les paysages montagnards en favorisant le retour massif des forêts. Cependant cette loi fut fortement contestée, et en 1882 une loi complémentaire visant à ce que l'Etat ne se contente plus simplement d'encourager les reboisements, mais il intervient directement à travers ces services d'RTM, encore actifs aujourd'hui. L'impact majeur de cette loi sur les paysages de montagne fut les replantations massives constituées principalement de résineux, contrastant parfois avec les feuillus originels. Dans la vallée, certains communaux ont donc dû être qualifié de "montagnes à reboiser", ou les pentes autrefois terrassées sur les versants de la Couze ont pu être enforestés afin de limiter le ruissellement, accompagnant le début de délaissement des pentes.

Le XIX^e siècle marque donc la transition vers une agriculture de plus en plus modernisée, davantage encadrée par l'État qui tente d'instaurer un équilibre entre développement de l'agriculture française et préservation des terres. Ces lois, symbolisant des nouvelles approches et dynamiques, ont impacté et refaçonné les paysages, incitant à certaines nouvelles pratiques, et en renforçant la vie rurale agricole.

AU XXÈ SIÈCLE, UNE ACTIVITÉ AGRICOLE MISE EN PÉRIL

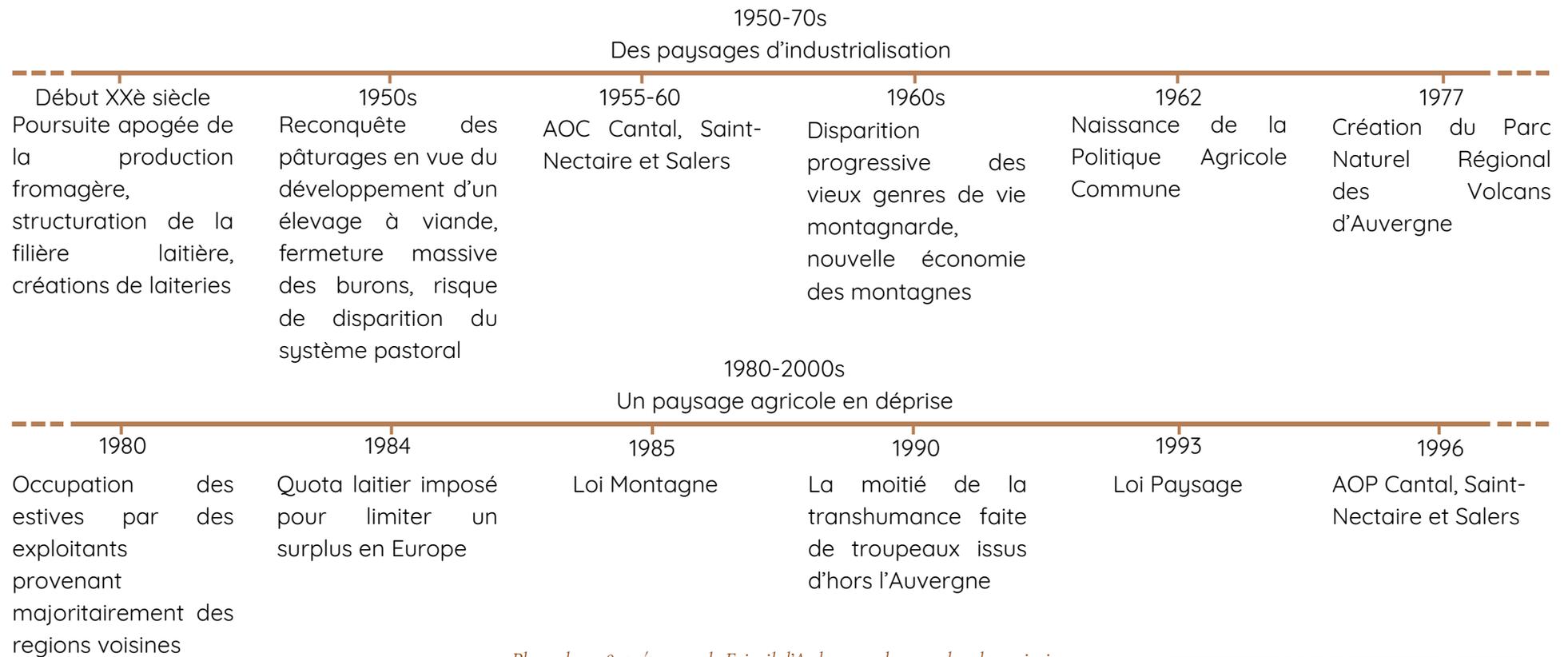


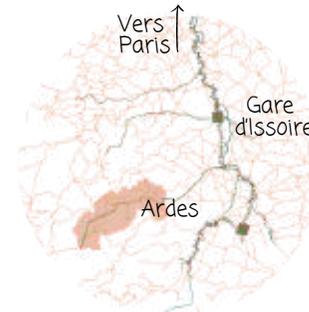
Photo de 1978 présentant le Foirail d'Ardes avec des grands arbres ainsi que des races de vaches plus diversifiées, moins locales, et une absence d'ovins

Le Cézallier est passé d'un système agro-pastoral mixte, avec un équilibre entre l'élevage bovin de traction et de production de lait, des troupeaux ovins pour la laine et la viande, et des cultures vivrières, à une "montagne à lait", issue d'une spécialisation de la production, qui donna une disparition du labour sur les plateaux et donc un paysage d'herbe, occupé par des vaches laitières. Au fur et à mesure que le Cézallier se soit muté en cette "usine herbagère à fromage", les foires ont régressé. Le Foirail d'Ardes par exemple, surinvesti lors d'évènements auparavant, paru soudainement bien trop grand, ce qui découla sur des plantations de marronniers sur la moitié de la surface initiale du foirail.



UN NOUVEAU PONT ET UNE NOUVELLE ROUTE POUR DESENCLAVER LA VALLÉE TOUJOURS À SON APOGÉE

Symbole de modernité et de prospérité en ces temps, un viaduc fut ouvert en 1910, afin de mieux relier Ardes et les montagnes du Cézallier à la plaine de la Limagne, permettant de faciliter le commerce et l'enjambement du cours d'eau. Ce viaduc s'inscrit dans la vague de développement ferroviaire, n'atteignant pas directement Ardes, mais induisant un développement des axes routiers afin d'intégrer les lieux plus éloignés à ce nouveau maillage territorial et ses grands axes structurants. En tant que carrefour commercial important, Ardes se devait d'améliorer son accès, afin de faciliter le transport des personnes et notamment des marchandises, permettant aux fromages de s'inscrire dans le développement d'un commerce fromager national, voire plus.



La haute vallée isolée de la ligne de chemin de fer et des gares



La "route nouvelle" en surplomb de la vallée de la couze est taillée dans la roche

De nombreuses cartes postales de 1920 capturant le viaduc neuf permettent d'apercevoir les activités agricoles, en cours (flancs à mi-altitude en pente douce exploités) ou déjà passés en ce début de XXe siècle (moulin et pigeonnier désuets)



Photo actuelle du même site, permettant de témoigner de l'évolution des pratiques sur le dernier siècle, soit le recul de l'activité agricole sur pente, remplacé par des constructions d'habitation qui émergent d'entre l'enfrichement généralisé

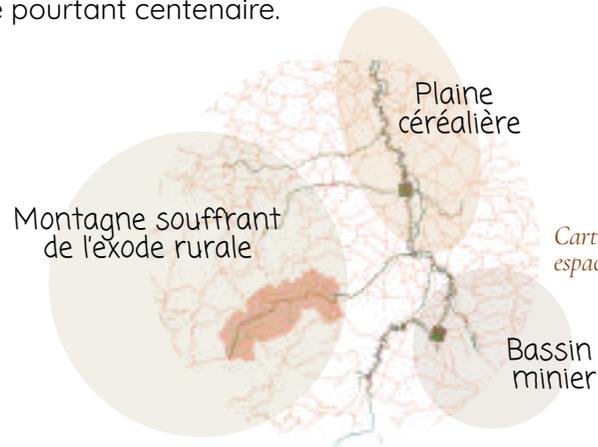
Diffusés après la révolution, les pigeonniers, caractérisés par leur toit biseauté à pente unique, étaient nombreux sur les fermes les plus aisées du XIXe siècle. Les pigeons étaient appréciés pour leur viande mais surtout pour l'engrais qu'ils génèrent. Cependant au début du XXe siècle, l'agriculture se spécialisant avec un passage à l'herbe et au lait généralisé dans la région du Cézallier, les pigeons paraissent moins utiles, l'engrais produit par la fiente étant remplacé par des engrais chimiques. A la sortie de la guerre, les pigeonniers sont pour la plupart laissés à l'abandon.

Au début du XXe siècle, la production fromagère poursuit son apogée, avec la structuration de la filière laitière, notamment par la création de laiteries. Il apparaît une modernisation des techniques agricoles par la mécanisation mais l'on perçoit la préservation d'un élevage traditionnel dans les hauteurs et sur les pentes plus difficilement mécanisables.

LES ANNÉES 30 ET LA GRANDE CRISE AGRICOLE, UNE MOITIÉ DE SIÈCLE MARQUÉE PAR LES TENTATIVES DE REVALORISATION, DE DIVERSIFICATION, ET D'EXODE RURALE

Dès les années 1930, à la sortie de la Première Guerre Mondiale et aux débuts de la Grande Dépression, la traite à l'estive et les burons se voient abandonnés, ce contexte économique fragilisant le prix du lait. S'ensuit alors la fermeture massive des burons suite à un recrutement difficile, une filière paraissant moins attractive, et davantage perçue rude, avec 140 jours de présence en haute montagne, un certain isolement, etc. De plus, la production du fromage au buron commence à ne plus si bien compenser le coût de l'estive. Le risque de la disparition du système pastorale ancien et des vieux genres de vie montagnarde s'accroît, année après année, menaçant la perte de savoirs et d'un mode de vie pourtant centenaire.

Au même moment, une dépopulation des campagnes s'opère suite à la chute de naissances en raison du contexte, complétée d'une exode rurale vers des zones industrielles ou minières, et d'un vieillissement général de la population, de la disparition des activités artisanales, et de la crise des activités agricoles. Suite à ça, en montagne les superficies de labour diminuent au profit de surfaces consacrées à l'herbe, avec la culture du seigle qui diminue fortement dans les zones à relief. Cette grande crise agricole du début des années 30 est suivie par une incitation aux productions spécialisées, entraînant l'effondrement de la production textile qui anéanti la symbiose entre artisanal et agriculture. Les grandes aires régionales vont se spécialiser à cette période : les Combrailles dans l'engraissement de boeufs, les montagnes de l'ouest autour des structures de collecte et de traitement du lait, la Limagne autour des céréales.



Vache Salers accompagnée de son veau lors de la traite au champ, car ne donne son lait qu'en présence de son petit

Carte de caractérisation des espaces, entre fuite et attractivité



Photo (issue d'internet) d'un buron s'effondrant sur lui-même suite à son abandon

A cette même période, en 1935, la structuration de la filière laitière s'est en effet intensifiée avec la création du « Syndicat d'Élevage et d'Amélioration des Produits Laitiers des cantons de la Montagne de Besse et d'Issoire ». Ce syndicat a joué un rôle clé dans la promotion et la reconnaissance du Saint-Nectaire, aboutissant à l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) en 1955 pour le Saint-Nectaire fermier, puis en 1963 pour le laitier. Les premières laiteries de Saint-Nectaire ont donc émergé au début du XXe siècle, répondant aux besoins d'une production en expansion et contribuant à la structuration de la filière fromagère en Auvergne, mais s'éloignant donc des modes traditionnels, qui ne répondent plus à ces attentes de production.

En 1954, une surproduction de fourmes laitières et fermières apparaît suite un territoire d'origine de fabrication du fromage non délimité juridiquement, surproduction qui s'est vue accentuée par des fabrications extérieures au département.

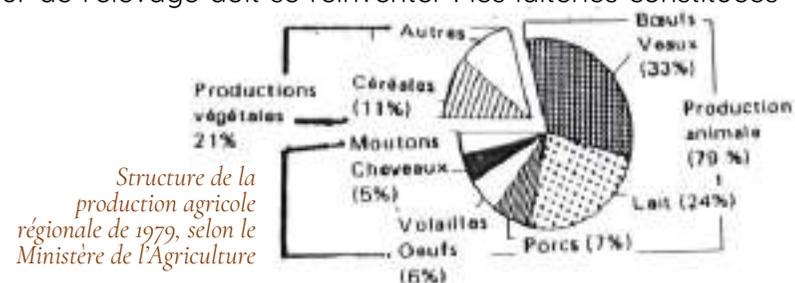
Suite à cette évolution, un quota laitier a été imposé pour limiter un surplus en Europe, ce qui donna le coup de grâce à l'activité pastorale et mis fin à l'usage des burons. La montagne à lait n'est désormais plus aussi prospère, et une nouvelle économie des montagnes tente de se développer. Une petite reconquête des pâturages s'opère en vue du développement d'un élevage à viande, avec une transhumance qui semble condamnée par cet exode rural, les nouvelles normes sanitaires, et la reforestation, donc il s'opère un déplacement économe par une réorientation des troupeaux laitiers en troupeaux à viande, et des surface d'altitude dédiées aux laitières.

Dans les années 1960, les aides à l'agriculture entraînent nouvelle logique. Un plan national de lois d'orientation agricole 1960 et 1966 débouche sur le plan européen de la Politique Agricole Commune. Ces politiques ont eu des incidences paysagères importantes car elles ont conduit la moyenne montagne à se spécialiser dans le l'élevage "tout herbe", à la fois pour la production de viande, lait et fromages, intensifiés par la mécanisation.

De 1965 à 75, l'accélération de la spécialisation vers des cultures céréalières et de l'abandon de l'élevage dans les plaines, se voient encore plus renforcés, avec une Limagne et des plateaux parés de cultures de colza et tournesol, et dans la plaine c'est la généralisation du maïs, avec notamment des maïs-semence sous Limagrain (créé en 1965 et dont les énormes silos parent le paysage aujourd'hui), jusqu'à finir par atteindre les montagnes, avec un maïs de fourrage et d'ensilage qui s'installèrent légèrement.

Dans cette vague de productivité et de sélection, les races locales menacent de disparaître à cause des nombreux croisements qu'elles subissent. Il apparaît un politique des structures en vue d'accélérer les cessations d'exploitations, les aides aux migrations rurales, à l'agriculture de groupe, aux mutations et conversions d'exploitations, accompagnée d'une généralisation des barbelés, des clôtures électriques, et autres éléments de mécanisation créant fossé entre les agriculteurs, et c'est à cette période que le secteur de l'élevage doit se réinventer : les laiteries constituées amorcent un processus de regroupement.

Avec en 1966 une loi sur l'élevage qui prévoit une panoplie d'aides aux investissements, suivi en 1974 d'un plan de relance bovine, cette période voit se modifier de façon fondamentale les paysages de pâturages, avec désormais des barbelés, clôtures électriques, et bâtiments d'exploitation tels des hangars métalliques, créant un nouveau paysage de montagne, équipé et industrialisé.



LA CRÉATION DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Créé en 1977, au coeur de la région Auvergne, réparti sur les départements du Puy de Dôme et du Cantal, il s'étend sur 120km du nord au sud, soit 400 000ha faisant de lui le plus grand PNR de France. Il réunit aujourd'hui 150 communes, et 90 000 habitants. Tout son territoire renvoie à une identité rurale de moyenne montagne, oscillant entre 400 et 1886m d'altitude, avec 5 régions naturelles présentées au début de ce mémoire. On y retrouve des paysages contrastés et uniques : volcanisme important dans ses formes, 3 massifs montagneux, une mosaïque de milieux forestiers et de prairies, le tout renfermant une biodiversité remarquable, des ressources aquatiques, un patrimoine culturel traditionnel, des savoir-faire propres et des produits associés à ce territoire et ce terroir, tel le Saint-Nectaire.

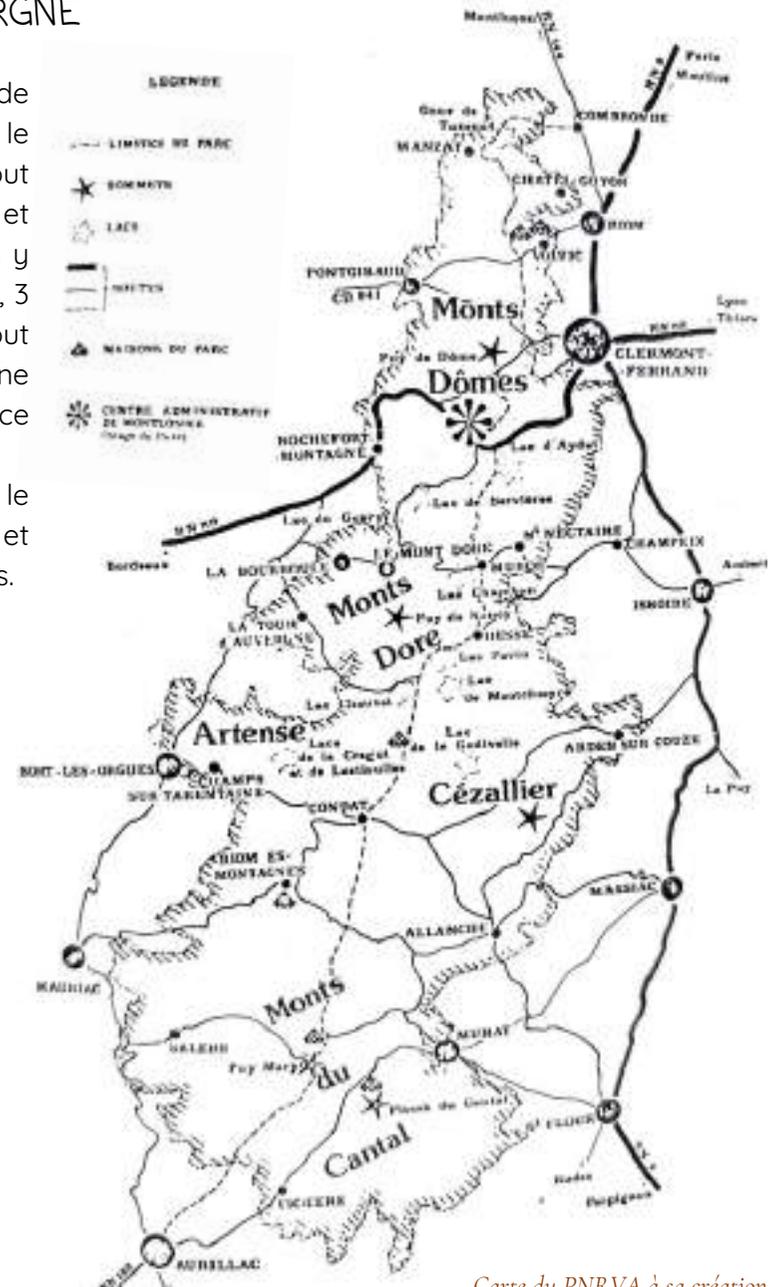
Pour perdurer et développer ces richesses patrimoniales, le syndicat mixte du Parc qui le gère pilote des actions en faveur de l'agriculture, des paysages, des espaces naturels et du tourisme durable, de l'éducation à l'environnement de la sensibilisation des habitants.



“La nature se protège elle-même, et ceux qui l'aide le mieux sont les paysans, au fond les jardiniers du paysage ce sont effectivement les paysans”
 “Nous ne voudrions pas qu'à terme la création de ce parc apporte des contraintes aux agriculteurs à exercer leur profession à l'intérieur de ce parc”

“C'est tout d'abord un élément de l'aménagement du territoire, [avec] une action qui s'inscrit dans une démarche globale de développement économique du territoire”
 L'étendue du parc “représentait une qualité assez exceptionnelle d'un point de vue des sites, d'un point de vue de la nature, ou plus exactement de la campagne”

Comme pour tout PNR, l'idée n'était donc pas de mettre le territoire « sous cloche », mais de concilier protection de l'environnement et développement économique local, dans un contexte de récession de l'activité agricole en ces territoires montagnards.



Carte du PNRVA à sa création

- 1- **ETRE ASSOCIE** aux collectivités publiques, administrations et organismes professionnels
pour la RECHERCHE ET LA MISE EN ŒUVRE
- des possibilités de DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Agricoles et non Agricoles)
ELABORATION des plans et programmes d'équipement
(selon le plan de l'Etat du 22/09/80)
- 2- **CREER** un réseau permanent de
PROTECTION DE LA NATURE
- 3- **PARTICIPER** à l'animation de la vie locale
- 4- **FAVORISER ET AMELIORER** les relations villes et campagne avec une
POLITIQUE D'ACCUEIL FAVORABLE
- sur la promotion d'un tourisme bien intégré et
maîtrisé et CONCOURANT A L'ESSOR DE L'ECONOMIE LOCALE
- incitation à la nature (découverte de la nature)
- création d'équipements socio-éducatifs

Orientations générales du Parc stipulées dans leurs premiers bilans

“La création de ce parc doit venir étayer tous les efforts faits pour promouvoir une agriculture moderne et une expansion économique complète”, tout en montrant “ce qu’il se faisait, et mettre en lumière ce qu’il se fait encore [d’un point de vue des pratiques agricoles]”

“Il est certain que demain l’agriculture qui façonne ces territoires ne sera plus ce qu’elle est aujourd’hui mais il nous semble nécessaire de conserver ces traces du passé”

“La mise en valeur de ce territoire permettra le développement touristique, avec la venue de personnes susceptibles d’acheter nos denrées”

PASTORALISME

Création d’un service pastoral dont l’action prioritaire est de contenir la désaffection des estives due à la spécialisation de troupeaux et à des problèmes sanitaires. Il accompagne les éleveurs du Puy-de-Dôme dans la mise en place de groupements pastoraux et ceux du Cantal dans l’organisation d’associations.

PATRIMOINE VERNACULAIRE

Le programme de valorisation initié par le Syndicat mixte du Parc débute à la fin des années 80 avec un inventaire du petit patrimoine non protégé, réalisé en partenariat avec le CAUE. 2 680 édifices dignes d’intérêt sont recensés, et une aide est alors proposée aux communes qui souhaitent les réhabiliter.

TOURBIÈRES

Dès 1979, le Syndicat mixte du Parc réalise un premier inventaire des milieux humides du territoire et identifie les plus remarquables d’entre elles, notamment sur les étendues du Cézallier. Des négociations sont engagées en vue de les préserver.

QUELQUES EXEMPLES D’OBJECTIFS DE LA PREMIERE CHARTE DU PARC

ZONES NORDIQUES

Alors que la pratique du ski de fond connaît un fort engouement en France, et que l’enneigement des plus hauts sommets paraît déjà incertain, secteurs ruraux où jusque là, la neige et l’altitude étaient vécues comme des handicaps, sont valorisés par la création de zones nordiques

MAISONS DU PARC

Qu’elles soient consacrées aux fromages, à la pierre, à la gentiane, aux tourbières ou au miel, des maisons du Parc sont créées dans les années 80 pour valoriser au niveau touristique un patrimoine local mal connu

SENSIBILISATION

En plus d’être un terrain d’évasion pour les amateurs de nature, le Parc est le cadre de travail d’agriculteurs et de forestiers qui exercent des activités concourant à l’entretien et l’attractivité du territoire. Dès les années 80, le Parc agit pour concilier ces différents usages et inciter à un respect des sites et des activités, par la présence de gardes-nature.

En 1979 le Parc des Volcans va continuer l'effort qu'il a entrepris en 1970, selon les orientations suivantes :

1 - Développer la solidarité de la zone de montagne

- . Par la "Dépêche du Parc" bi-mensuelle d'information pour les habitants, dont le tirage augmente.
- . Par les réunions de présentation du Parc des Volcans dans les villages.
- . Par la signalisation "Commune du Parc des Volcans" qui sera mise en place.
- . Par les réunions avec les responsables.

2 - Aider les locaux à mieux vivre sur place

Le Parc des Volcans est, et sera, une structure de coordination où les interventions directes en matière économique ou en matière d'aménagement, se retrouvent.

C'est un support et un intermédiaire pour la valorisation et la diversification des produits agricoles, auxquels il peut donner une image de marque. Il aidera aussi l'implantation d'activités artisanales, industrielles ou touristiques.

Par la mise au point de stages adaptés aux problèmes de la montagne auvergnate il contribuera au développement.

Par ses interventions, il représente les préoccupations d'amélioration ou de préservation du cadre de vie dans les documents et programmes d'aménagement.

3 - Parvenir à une nature propre et accueillante

- . Par la lutte contre les déchets sauvages les dépôts et débris en tous genres
- . Par la mise en place d'une signalisation de protection informant les visiteurs
- . L'organisation d'opérations de nettoyage de sites.

4 - Amener les jeunes à connaître et respecter la nature

Par une série d'actions pépéagogiques : accueil de groupes, formation d'enseignants, élaboration de documents, de guides, de circuits, expositions illustrées dans les écoles et mairies, concours scolaires, voyages scolaires.

A côté de cette poursuite d'efforts à long terme l'accent sera mis en 1979 sur les thèmes suivants :

1 - Préservation du patrimoine bâti

La construction est un élément de l'intérêt des paysages auvergnats, mais ce peut être un facteur de dégradation, aussi le Parc des Volcans veut développer ses actions pour conserver l'architecture rurale et mieux intégrer les nouvelles réalisations :

- Par la mise au point d'un recueil d'informations sur la restauration de l'habitat ancien ou semi de montagne
- Par la reconstruction de bureaux et de locaux en liaison avec des groupes de jeunes
- Enfin par une participation aux surcoûts esthétiques lorsque les constructions ou aménagements risquent de porter atteinte aux sites et aux ensembles.

2 - Développement des activités de plein air pour la découverte de milieu naturel et humain

- organisation de circuits pour le cyclotourisme
- création de nouveaux itinéraires de randonnées et équipement en gîtes et refuges pour les groupes
- surtout accent mis sur le ski de fond : avec l'ouverture du centre d'accueil de Prat de Beuc l'insistance sur la formation des moniteurs et accompagnateurs le prêt de matériel d'initiation pour les scolaires.

3 - Amélioration de l'accueil

- Mise en place d'un itinéraire routier-Bois sur de découverte des volcanismes : la Grande Traversée du Parc
- Réalisation et aménagement de Maisons du Parc structures ayant à la fois un intérêt touristique, et un intérêt pédagogique pour les classes
- Ouverture de centres d'accueil de groupes
- Participations aux créations de gîtes communaux et de structures communales d'accueil.

Les grandes orientations originelles du Parc semblent être sensiblement les mêmes depuis la création du Parc à ce jour, nous permettant donc de nous questionner sur l'évolution des paysages et de l'exercice agricole dans ce territoire au fil des 50 dernières années, et sur la réussite, les échecs, soit sur la progression des actions du Syndicat Mixte du PNRVA.

La Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne a donc été créé dans un contexte de campagnes auvergnates qui étaient menacées par l'exode rural, la modernisation agricole et le dépeuplement. La création du parc visait donc à éviter une industrialisation incontrôlée en même temps qu'un souhait d'une certaine modernisation des campagnes, le souhait de maintenir une vie locale et dynamique, tout en donnant une certaine image territoriale forte afin d'attirer habitants et touristes.

La création de ce Parc se voulait donc protéger les paysages par le soutien de l'agriculture de montagne, dans un contexte où la préservation et perception de ces grandes étendues d'herbes ne semblaient pas immuables.

LES ANNÉES 80 ET 2000, LA POURSUITE DU PAYSAGE AGRICOLE EN DÉPRISE ...

La déprise agricole et l'exode rural font que d'autres mesures sont prises afin de préserver ce système agro-pastoral, telles que les AOPs. Les AOPs ont été créées suite aux AOCs pour protéger les terroirs, valoriser les savoir-faire, garantir l'origine aux consommateurs et soutenir les économies rurales, et ceux à l'échelle européenne. Malgré ces mesures de protection de souhait de perpétuations, la montagne auvergnate s'est transformée : les burons vont être définitivement délaissés voire disparaître, la fabrication du fromage dans ces lieux ne compensant pas le coût de l'estive elle-même. Les autres productions de l'élevage étant dévalorisées, les races rustiques perdent de leurs atouts face aux concurrentes laitières spécialisées. Cette crise semble mettre un terme à l'économie séculaire de ces contrées.

Afin de palier l'exode rural impliquant une régression de la population agricole, une transhumance des régions voisines s'en est suivie, avec un élevage allaitant tourné vers la production de viande maigre et non plus vers la production laitière, le broutard devenant le pilier d'un nouveau système d'élevage, basé sur un croisement de salers-charolais ou aubrac-charolais. C'est grâce à ce croisement que ces deux races locales ont pu résister, la Ferrandaise ayant finalement davantage disparu car simplement délaissée, non croisée. Bien qu'en régression, le domaine pastoral est donc resté une terre d'estives, avec un renouvellement de pratiques afin de muter de cette "montagne à lait" en crise.

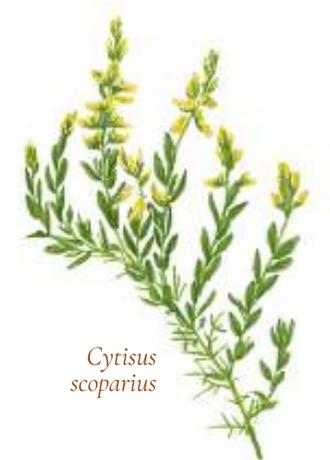
A cette période et jusqu'aux années 2010, beaucoup d'agriculteurs de l'Aveyron et de Lozère occupaient ces terres, les prairies de fauche transformées en pâturages car les exploitants d'hors de l'Auvergne venaient simplement déposer leurs vaches par camions. Cette tendance s'est rarifiée à partir des années 2010, avec une perte d'intérêt pour les terres d'estives, résultant en une baisse des demandes extérieures pour mettre les vaches à l'estives. Il y a donc eu un passage de la "ruée vers l'estive" à des agriculteurs qui proposent d'accueillir des vaches dans leurs estives afin de compléter leur cheptel.

...TRADUIT PAR LE RENFORCEMENT DE L'ENFRICHEMENT

Le déclin de l'agriculture traditionnelle face à l'industrialisation et à l'exode rural entraîne une fermeture des paysages. Le communément appelé genêt, ou plutôt cytise, n'était que très rare récemment, mais il a rencontré une forte prolifération dans les années 1970 à 2000 suite à cette déprise. Ces étendues de jaune apportent des nouvelles couleurs au paysage, pouvant constituer un certain attrait, mais ces formations preforestières se sont transformées au début du XXI^e siècle en forêt, ou elles ont été broyées afin de maintenir des parcelles d'estives. Certaines plus vieilles landes d'une centaine d'année ne sont pas des formations naturelles, mais le résultat d'une surexploitation suivie d'un sous pâturage et d'un délaissement.



Photo de 1991 des Archives du Puy-de-Dôme, révélant des parcelles commençant à être recouvertes par le genêt



*Cytisus
scoparius*

LA DISPARITION DES VERGERS EN FOND DE VALLÉE

Comme dans beaucoup de campagnes auvergnates et nationales, les fonds de vallées irrigables étaient couverts de fruitiers et notamment de pommiers entre les 1950 et 1980. Dans les années 60, le département du Puy-de-Dôme était le deuxième département français de production fruitière.

Cependant, suite à la priorisation à la modernisation agricole, les vergers de plein champ gênaient le passage des tracteurs et l'agrandissement des parcelles. La spécialisation de la vallée en élevage bovin laitier et allaitant fait que les surfaces ont été converties en prairies. Cette mutation de l'agriculture était accompagnée par le fait que les familles rurales avaient autrefois besoin des vergers pour l'autonomie alimentaire, mais l'exode rural et l'évolution des modes de consommation ont fait que les vergers sont parus moins utiles.

De plus, le glas de l'arboriculture fruitière retentit lorsque des primes aux arrachages de pommiers furent données, incitant donc la population à s'en débarrasser. C'est une des mesures qui se voulaient permettre un développement économique, mais qui a conduit à un abandon d'une des spécialités qui avaient contribué à l'essor et qui permettait une suffisance alimentaire.



Comparaison de vues aériennes d'une portion de fond de vallée révélant la perte d'emprise des vergers, remplacés par de l'activité d'élevage



Photo d'Ardes-sur-Couze révélant la présence de parcelles exploitées sur les pentes par de l'arboriculture, offrant des paysages de coteaux de champs fruitiers qui devaient être davantage communs



Verger résiduel en bord de Couze de 5 arbres au port d'arbre fruitier

Les vergers installés ne sont aujourd'hui que des motifs ponctuels, et résiduels. Cependant, un processus de retour aux dynamiques d'une ancienne vallée exploitée semble s'opérer, avec là aussi de ponctuelles replantations de vergers, avec des arbres très jeunes.

UN SYSTÈME AGRICOLE EN MUTATION

Le remembrement consiste en une réorganisation foncière menée à partir des années 1950, et davantage dans les années 70 et 80 dans ces terres de montagnes puydômoises. Cette opération de parcellaire s'accompagne de travaux complémentaires tels de nouveaux chemins d'exploitation, un système de drainage des zones humides avec de grands fossés, le tout permettant de procéder à une mécanisation encore plus renforcée, ce qui vient drastiquement changer la trame paysagère. Dans ce processus, beaucoup d'haies et arbres isolés sont arrachés, les camaïeux de multiples petites parcelles davantage carrées sont transformées en de grands parcelles regroupées.

Les terrasses de pentes, qui retenaient la terre par des muret en pierre sèche, sont parfois détruites pour agrandir les parcelles, ou abandonnées à la friche en partie haute, ce qui permet d'en percevoir quelques traces encore aujourd'hui. La quasi totalité des plateaux volcaniques sont définitivement convertis en pâtures, et les flancs reconquis par des forêt de chênes sont utilisés en bois de brule, aux côtés de parcelles plantées de résineux suite aux aides du fond forestier national.

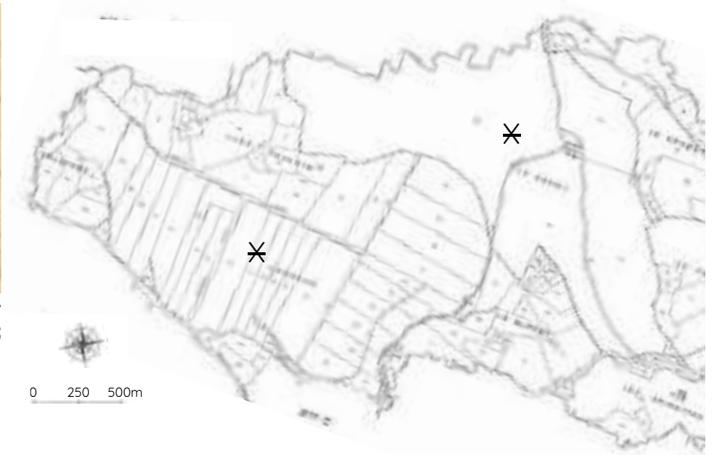
Sur l'ancien plan, on peut voir des parcelles plus petites et morcelées autour des hameaux, alors que celles-ci on souvent étaient regroupées sur le plan cadastral actuel. En revanche sur la plan cadastral actuel, une de ces vastes pâtures est désormais répartie en sous-unités cadastrales, présentant des parcelles rectilignes, dites en lanières, qui symbolisent la mécanisation de l'agriculture, forme qui se veut faciliter l'exploitation, et également un probable changement d'usage, soit une mutation de ces terres en prairies de fauche : ce sont des grands secteurs de communaux visibles sur le plan ancien (Lachaux, Gamet) qui ont été divisés pour exploitation privée ou collective.

Les plateaux autour des villages offrent donc paysage agricole herbager restructuré et uniforme, entraînant le délaissement des puy et reliefs plus contraignants qui se retrouvent parés de forêts, taillis, landes et pelouses d'altitude, avec seulement de rares portions encore parcourues par troupeaux des collectifs ou des agriculteurs motivés par la reconquête des espaces pastoraux, notamment sur les reliefs les plus marqués ponctuant le paysage.

Ces transformations observées correspondent au remembrement agricole du XXe siècle qui a concerné toute la France, visant à faciliter la mécanisation et réduire le morcellement. Elles changent la façon d'appréhender le paysage, faisant davantage intervenir la notion d'étendue.



Plan cadastral de Boutaresse (unité plateaux d'estives), 1838



Plan cadastral de Boutaresse (unité plateaux d'estives), 1971

LE PAYSAGE D'AUJOURD'HUI COMME COHABITATION DE SYSTEMES ?

Cependant, tout le territoire ne fut pas en totalité soumis à ces opérations de remembrement. En effet, les commissions de remembrement privilégiaient principalement les terres agricoles productives, donc les petites parcelles considérées comme plus marginales tels les bois, des landes, des zones humides, ou des pentes, étaient laissées de côté car peu utiles pour l'agriculture intensive, les échappant donc du remembrement classique. Le grand mouvement de remembrement a surtout concerné les zones de plaine mécanisables, comme dans la Plaine de la Limagne, les zones plus montagnarde ou de piémont telle la vallée de la Couze d'Ardes arborent encore aujourd'hui beaucoup de terres en petites parcelles, car non prioritaires pour la modernisation. Elles apparaissent comme des reliques du paysage ancien, témoins du morcellement foncier traditionnel.



La trame parcellaire d'aujourd'hui offre donc une variété de formes, selon le relief et l'usage induits des terres. De minuscules parcelles retrouvées sur les côteaux, avec des morceaux organiques paraient de haies sur les pentes plus douces, et de vastes étendues rectangulaires sur plateaux cohabitent.



Emphase sur la variété de la trame parcellaire de Rentières



Jugées comme moins productives au moment du remembrement, ces parcelles non remembrées jouent un rôle écologique, patrimonial voire économique aujourd'hui. Elles sont des refuges de biodiversité car agissant comme corridors écologiques et refuge grâce à la présence des haies et arbres voire boisements, ainsi que la préservation des zones humides, constituant une trame verte et bleue. Elles agissent également comme mémoire du bocage et des pratiques anciennes de polyculture, en plus de

Comparaison des vues aériennes des Rentières (unité coulée céréalière)

parfois détenir du petit patrimoine agricole. Enfin, elles sont des ressources mellifères, pouvant jouer un rôle dans la diversification d'activité, pouvant participer au renfort d'une activité agricole durable.

Après plusieurs années où le tourisme de l'or blanc s'est développé à foison en s'installant partout où il pouvait sur les montagnes sans réellement prendre en compte certains espaces et certains paysages uniques en Europe, une période de sensibilisation commence peu à peu à s'établir. La première loi à apparaître à la suite de cet essor du ski, la loi pastorale de 1972, vise à réguler l'exploitation pastorale des espaces naturels, en particulier des pâturages en montagne. Adoptée pour répondre aux besoins spécifiques des activités pastorales et pour assurer une gestion équilibrée des ressources naturelles dans les zones de montagne, elle établit des règles concernant l'utilisation des terres de pâturage, les droits d'accès et de passage des troupeaux, ainsi que les responsabilités des éleveurs en matière de préservation de l'environnement. La loi pastorale de 1972 vise également à protéger les droits traditionnels des éleveurs tout en tenant compte des impératifs de conservation des écosystèmes fragiles des régions montagneuses. Récemment, cette loi a permis de débloquer un fonds de 3,6 millions d'euros afin de venir en aide à l'activité agro-pastorale. En 1985, arrive la loi Montagne, première loi française visant à prendre en compte les particularités et les enjeux des zones de montagne. Cette loi vise à promouvoir le développement équilibré et durable de ces régions, en tenant compte de leurs spécificités géographiques, économiques, sociales et environnementales. Elle traite notamment de l'aménagement du territoire, du développement économique, de la protection de l'environnement, de la valorisation des ressources naturelles, de l'accès aux services publics et de la préservation du patrimoine culturel et paysager. Se superposant à cette loi Montagne, la loi paysage de 1993 vise à mettre en valeur les paysages naturels, urbains et ruraux, qu'ils soient banals ou exceptionnels. Cette loi reconnaît l'importance des paysages dans la qualité de vie des individus et dans le développement harmonieux des territoires. Elle prévoit notamment la mise en place de schémas directeurs visant à identifier, protéger et valoriser les paysages remarquables, ainsi que des mesures de protection spécifiques. La loi Montagne, complétée par la loi Paysage, a contribué à sensibiliser les acteurs publics et privés à l'importance des paysages dans la planification et la gestion du territoire, encourageant la prise en compte de critères paysagers dans les projets d'aménagement et de développement.

L'industrialisation des campagnes a entraîné une concentration, avec des notions de métropoles régionales, de bassins d'emplois et de centre bourgs qui ont accentué un effet de concentration, entraînant la dévitalisation du milieu rural, avec des plaquages résidentiels à la place de la traditionnelle symbiose agriculture-artisanat.

Il émerge alors de questions sur si demain il y aura encore des paysans en Auvergne, et de quels types de paysans ou agriculteurs il s'agirait, avec une première vague dans les années 90 d'agriculteurs avec des codes urbains, ou encore la possibilité d'un devenir d'agriculteurs hommes d'affaires, gérants d'exploitations prises sous le couvert de l'agriculture intensive ou du développement d'énergies.

ENTRE SOUHAIT DE PRÉSERVATION, DEVOIR D'ADAPTATION ET ENJEU D'ATTRACTIVITÉ

DE NOS JOURS

1999

Loi d'orientation agricole
en liaison avec la PAC

Préservation des ressources naturelles,
de la biodiversité et entretien des
paysages

2000

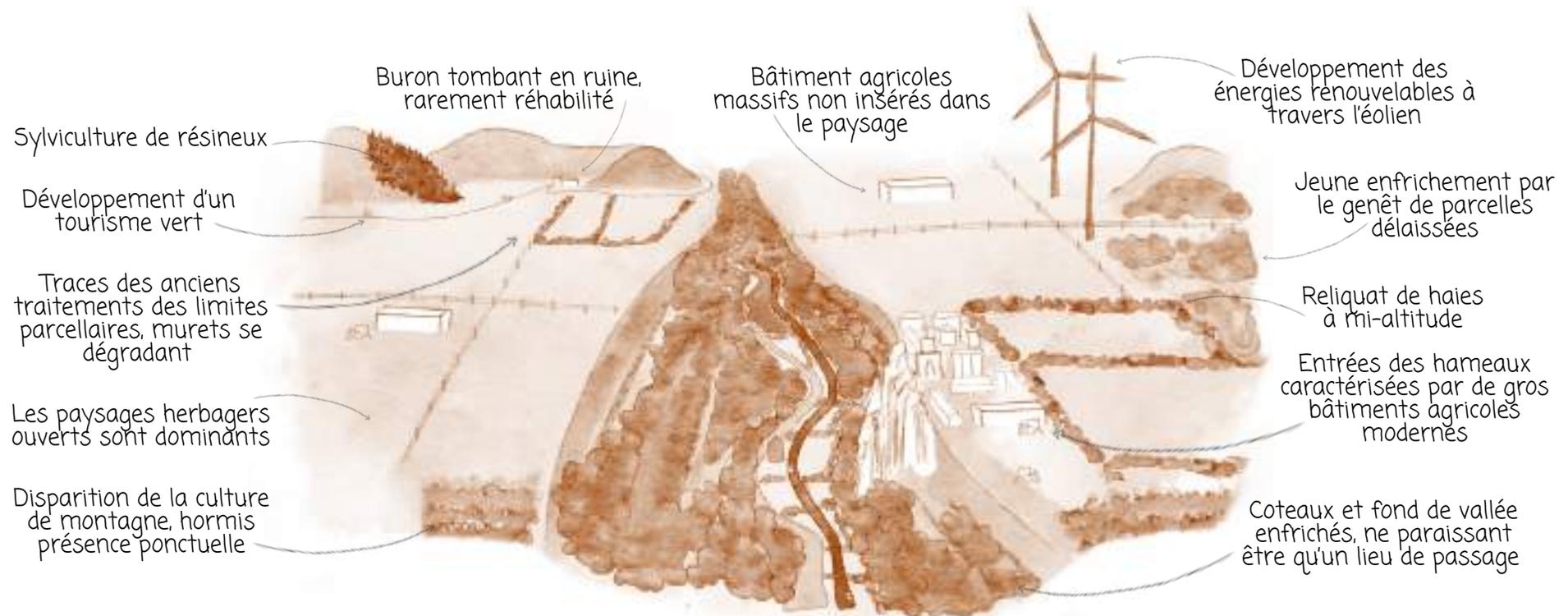
Convention européenne du paysage

Le paysage comme composante
essentielle du cadre de vie, vecteur du
développement durable, notions de
gestion et d'aménagement du territoire
selon concepts de qualité et protection

2016

Loi pour la reconquête de la biodiversité,
de la nature et des paysages

Outils renforcés pour les milieux
naturels, actions paysagères des PNRs
et CAUEs confortées



DES LOIS DE PROTECTION, PAR ET POUR LES PAYSAGES

La réforme de la PAC de 1992 se voulaient garantir une baisse des prix, et une introduction d'aides directes avec mise en avant du développement rural. La loi d'orientation agricole de 1999 répond au besoin d'adapter l'agriculture française à des nouvelles règles européennes ainsi qu'aux enjeux face à la mondialisation et aux attentes sociétales qui émergent d'un point de vue de l'environnement, de la qualité des produits, et des territoires. Cette loi a pour objectif de développer une agriculture durable et multifonctionnelle, avec une agriculture qui ne doit pas seulement produire, mais aussi préserver l'environnement, entretenir les paysages, et contribuer à la vie rurale. Elle se voulait favoriser l'installation des jeunes agriculteurs par des aides à l'installation, et également renforcer la qualité des productions par du soutien aux labels, ainsi qu'un encouragement aux filières locales et circuits courts. Cette loi souhaite donc mettre en avant une agriculture durable, territoriale et qualitative, ainsi qu'inciter une installation des jeunes et la reconnaissance des fonctions non productives de l'agriculture.

Dans le même temps, la Convention européenne du paysage de 2000 est la première convention internationale consacrée uniquement au paysage, qui vise à reconnaître le paysage comme patrimoine commun, soit que le paysage renvoie à tout type, qu'il soit ordinaire, quotidien, dégradé, ou "exceptionnel". Différents enjeux cohabitent donc, avec une incitation à la préservation des paysages remarquables, mais également la gestion des paysages du quotidien, ainsi qu'à la restauration ou amélioration de paysages dits "dégradés". Cette convention donne vie à la définition de paysage communément admise aujourd'hui, qui est que le paysage revoit à « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ». Cette définition permet d'intégrer la notion de paysage dans les politiques publiques : documents d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement, de tourisme etc, qui n'est désormais plus arrière-plan, mais composante, support de dynamiques.



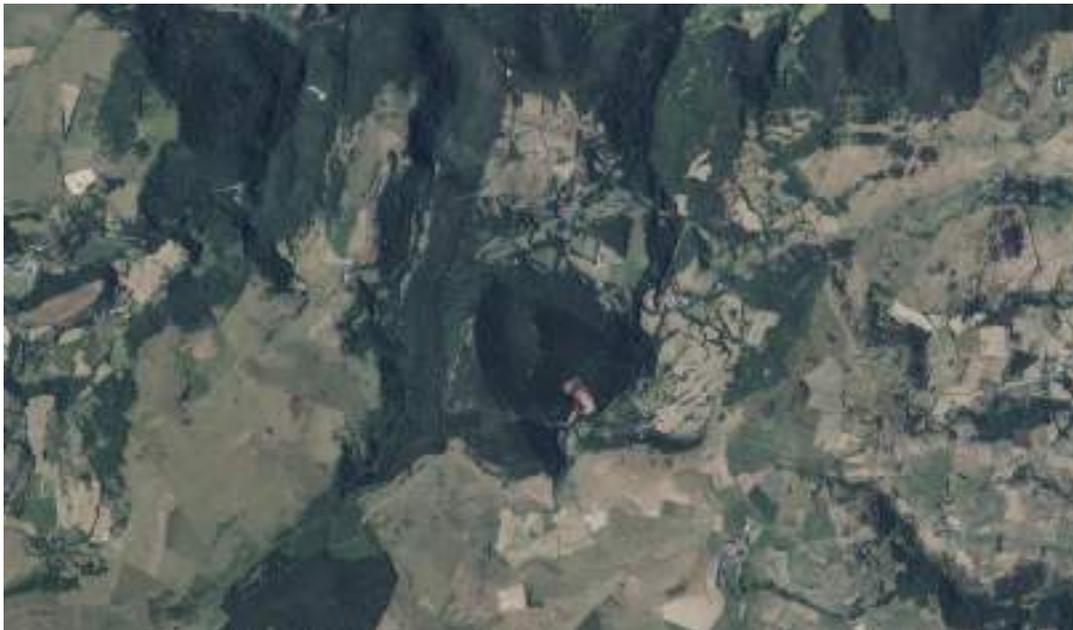
Enfin, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016 agit comme loi de protection de ces paysages désormais définis. Elle débouche sur la création de l'Agence française pour la biodiversité, qui devient un outil central pour coordonner la politique de biodiversité que porte ces paysages. Une reconnaissance du préjudice écologique entre dans le Code civil, rendant alors chacun responsable de son impact sur l'environnement. Un renforcement de la protection des trames vertes et bleues, soit des corridors écologiques, est également mis en place, mettant en valeur des paysages ordinaires et non seulement remarquables, en lien avec la Convention européenne du paysage.

QUEL SYSTÈME HERBAGER DE LA HAUTE VALLÉE D'ARDES AUJOURD'HUI ?

L'estive, qui était autrefois indispensable, ne joue qu'un rôle d'appoint présentement, répondant au besoin d'agrandissement des exploitations. Aujourd'hui, le séjour sur les pâturages d'altitude remplit une fonction plus importante pour les systèmes mixtes associant lait et viande, avec un cheptel allaitant séjournant à la montagne, et les vaches laitières restant sur les pacages proches de la ferme. Egalement, l'estive permet un approvisionnement fourrager, et peut être facteur de diversification, les exploitations réalisant une fabrication fermière pouvant alors consacrer plus de temps à la production fromagère.

L'accès aux ressources fourragères devient cependant un défi : l'herbe étant de moins en moins longuement disponible, brûlant sous le soleil, l'une des urgences est de réfléchir à l'approvisionnement herbager, les estives n'étant bientôt peut-être plus suffisantes, dans un contexte où tout label de fromage AOP impose une consommation d'herbe issue du territoire de la zone AOP déterminée.

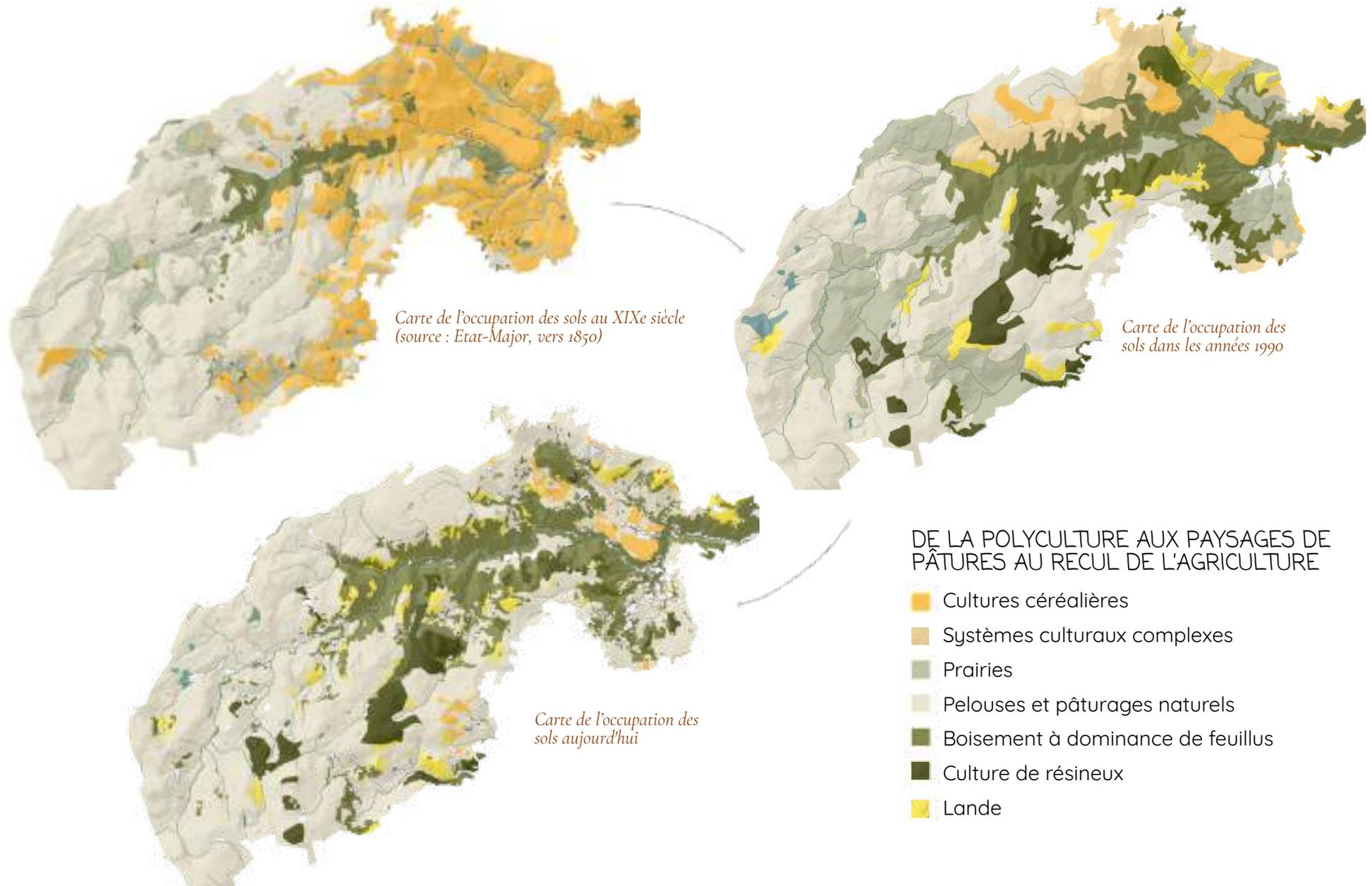
Dans le Puy-de-Dôme, et donc dans la vallée d'étude, les estives sont encore gérées individuellement, mais il apparaît quelques groupement pastoraux, cherchant à s'unir afin de palier les enjeux rencontrés contemporanément. Les éleveurs sont en quête d'une meilleure valorisation, avec le souhait de créer des filières de qualité pour leurs fromages. De nombreux Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, ou GAEC, sont issus de la non reprise des exploitations, entraînant des associations.



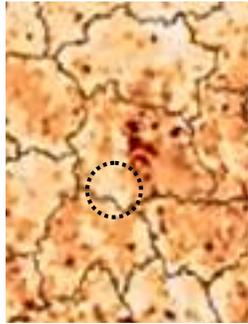
Dans le paysage, les dynamiques humaines se reflètent, ce qui peut expliquer des paysages différents d'une commune à l'autre bien qu'à proximité. Par exemple à Mazoires, l'on trouve des plus petites parcelles, car il existe une mésentente entre les éleveurs, d'après un témoignage récolté. La trame bocagère et parcellaire révèle donc un paysage de non coopération, et de non regroupement.

Vue aérienne de Mazoires

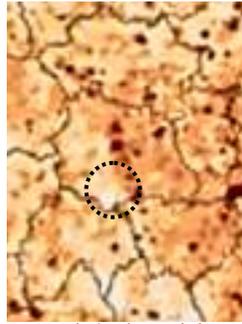
RÉSUMÉ DU BASCULEMENT DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES ET DE LA SPÉCIALISATION, TRANSFORMANT LES PAYSAGES AGRICOLES DE LA VALLÉE



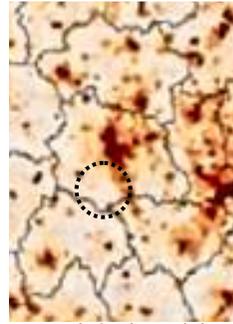
RÉSUMÉ DES DYNAMIQUES D'EXODE RURALE, EXPLIQUANT LA DÉPRISE



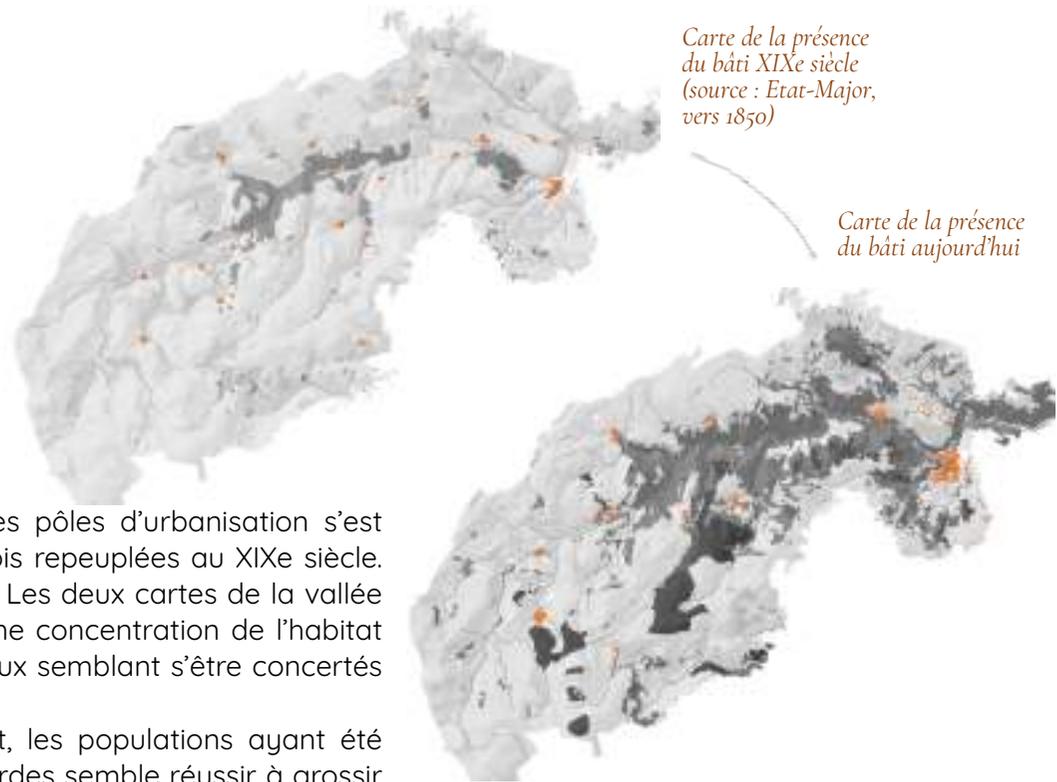
Carte de la densité de population en Auvergne en 1806



Carte de la densité de population en Auvergne en 1911



Carte de la densité de population en Auvergne en 2010



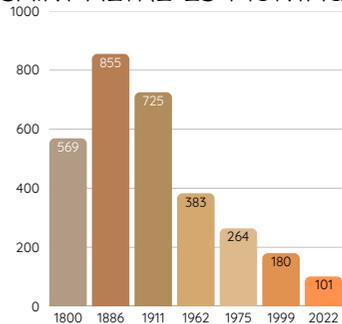
Carte de la présence du bâti XIXe siècle (source : Etat-Major, vers 1850)

Carte de la présence du bâti aujourd'hui

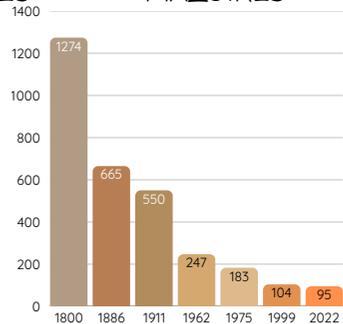
Une tendance générale à l'échelle nationale d'exode vers les pôles d'urbanisation s'est amorcée depuis 1911, alors que les campagnes s'étaient parfois repeuplées au XIXe siècle. La vallée de la Couze d'Ardes rencontra la même dynamique. Les deux cartes de la vallée renseignant sur l'emprise bâtie permettent de constater qu'une concentration de l'habitat s'est opérée au sein même de la vallée, tous les petits hameaux semblant s'être concertés en quelques uns principaux.

Cependant, une baisse générale de la population se perçoit, les populations ayant été parfois divisé par 10 entre le XIXe siècle et aujourd'hui. Seule Ardes semble réussir à grossir démographiquement, notamment suite au Covid et à l'appel du "vert", mais les nouvelles populations ont davantage tendance à faire construire qu'à réhabiliter le tissu ancien.

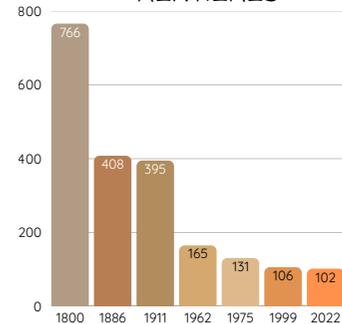
SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNES



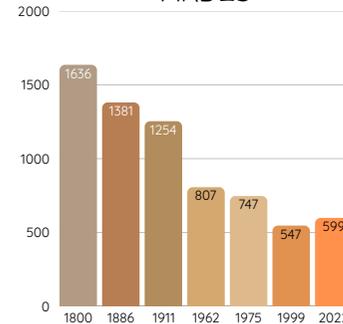
MAZOIRES



RENTIERES



ARDES



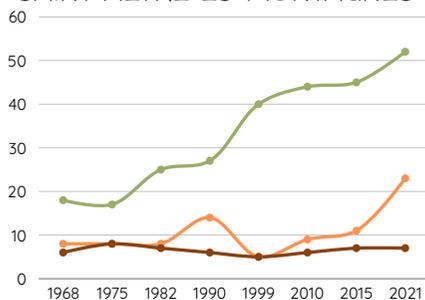
Diagrammes de l'évolution de la population par communes



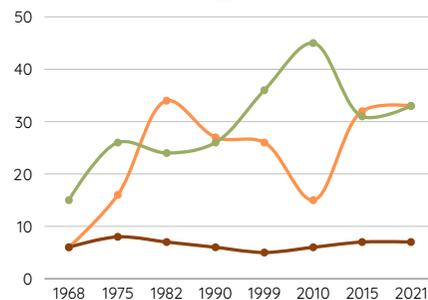
Localisation des communes du territoire d'étude

Cette déprise engendre donc une baisse d'activité sur le territoire, ce qui au-delà de l'enfrichement se traduit par une vacance de bâtiments dans le paysage. De nombreux bâtis arborent des façades dégradées, volets fermés, ce qui ne participe pas à l'aspect de vitalité des hameaux à une image de territoire dynamique.

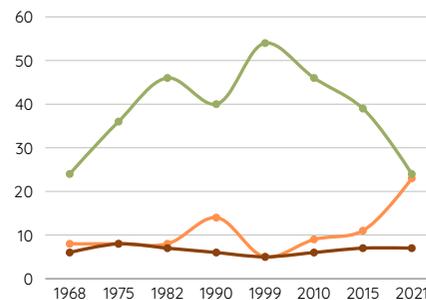
SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNES



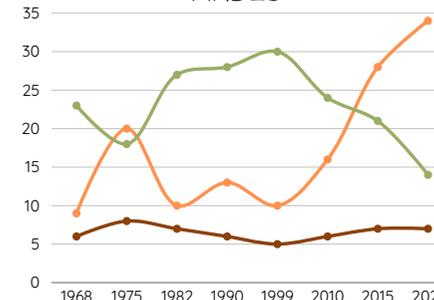
MAZOIRES



RENTIÈRES



ARDES



- Evolution de la part de logements vacants de la commune, en %
- Evolution de la part de résidences secondaires de la commune, en %
- Moyenne française de la part de logement vacants, en %

Graphiques de l'évolution de la part des logements vacants et des résidences secondaires dans les communes du territoire d'étude



La mise en parallèle des données de l'INSEE quant à la vacance des logements mais également du taux de maisons secondaires permet de mieux appréhender l'évolution des courbes de vacance. En effet, la vacance pourrait sembler diminuer à certains moments, notamment en 2010 pour plusieurs des communes, mais cette baisse de taux de vacance semble davantage due au grand essor de maisons secondaires dans la région. Bien que les maisons secondaires permettent souvent d'initier une réhabilitation du bâti ancien, une trop grande part de ces logements occupés que rarement, quelques semaines à la saison estivale ou hivernale, ne permet pas d'assurer une activité économique pérenne au fil de l'année, ni d'une animation de ces hameaux, de ce territoire.

Les bâtis agricoles sont également victimes de cette vacance, comme le révèle la carte de Rentières réalisée par l'agence de paysagistes DETOURS - Atelier de paysage, où seuls les grands bâtis agricoles modernes, industriels, sont encore en activité. Rentières est pourtant situé sur la plaine céréalière, on peut donc en conclure qu'une seule ou deux exploitations détiennent le monopole de la culture.

Un des nombreux exemples d'habitations vacantes, vacance que l'on présume en raison des façades délabrées

Carte extraite du PAD de Rentières, DETOURS, 2023



UNE EXODE ET DES CHANGEMENTS D'ACTIVITÉS, MAIS QUELS DERNIERS ATTRAITS DU TERRITOIRE ?

LE SAINT-NECTAIRE

Fabriqué exclusivement avec du lait de vache emprésuré, à pâte demi-ferme pressée, non cuite, fermentée

L'ASPECT

Forme cylindrique de 20-24cm de diamètre et de 3,5-5,5cm de hauteur, dont le poids ne doit excéder 1,850kg
Pâte souple et onctueuse, croûte à moisissures rases de couleurs blanches, brunes ou grises selon le degré d'affinage, fond de couleur crème à orangé, mais jamais uniformes

LE GOUT

Goût franc, légèrement salé, saveurs lactiques variées, arômes d'ambiances d'affinage (selon cave, paille d'affinage, terre ou sous-bois), tonalité de noisette

Saint-Nectaire dit "fermier" fabriqué à la ferme,
Saint-Nectaire laitier issu de laiterie



Carte de la zone
d'appellation d'origine protégée
(AOP) Saint-Nectaire

L'AOP Saint-Nectaire

1955 AOC

1996 AOP

L'AIRE

GEOGRAPHIQUE

Répartie entre les départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, la production du lait et la fabrication des fromages doivent être effectués dans une zone respectant les facteurs naturels et humains :
Altitude supérieure à 700m, avec vents dominants de l'ouest apportant humidité importante, sol volcanique très fertile permettant une herbe omniprésente et une flore abondante et variée : thym serpolet gentiane jaune, fenouil des Alpes, achillée millefeuille, trèfle des Alpes, avec une production fourragère basée sur l'exploitation de ces prairies permanentes

DES SAVOIR-FAIRE ET TRADITIONS

Le "Saint-Nectaire" se fabrique dans la région des Monts Dore depuis plusieurs siècles, dont la production s'est développée au 19^e puis 20^e siècle dans les petites fermes de montagnes à petit cheptel, savoir-faire de fabrication

Tradition d'une collecte des fromages en blanc sur les lieux de production et d'un affinage sur autre site mais toujours dans zone d'appellation, affinage qui appelle à un autre savoir-faire : croûte développée par plusieurs lavages, frottés et retournés régulièrement

LE CANTAL

Fabriqué exclusivement avec du lait de vache emprésuré, à pâte ferme non cuite, deux fois pressée avec broyage du caillé entre les deux pressages, salée

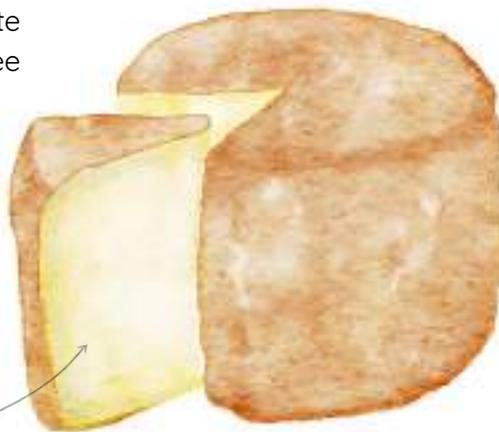
L'ASPECT

Forme caractéristique d'un cylindre régulier aux arrêtes arrondies, grand format donnant poids de 35 à 45 kilogrammes fabriqué dans des moules de 35 à 42 centimètres (format réduit donnant poids de 8 à 10 kilogrammes), pâte ferme ivoire à jaune foncé, croûte sèche dont l'épaisseur s'accroît avec la durée d'affinage, présence d'une partie croûtée obligatoire

LE GOUT

Goût lactique pouvant être légèrement acidulée en début d'affinage, s'enrichissant progressivement pour devenir fruitée, intense et persistant, la mention jeune, entre-deux ou vieux dépend de la durée d'affinage et du taux d'extrait sec

Jeune : durée d'affinage de 30 jours minimum et 60 jours maximum, Entre-deux : min90-max210jours, Vieux : min240jours

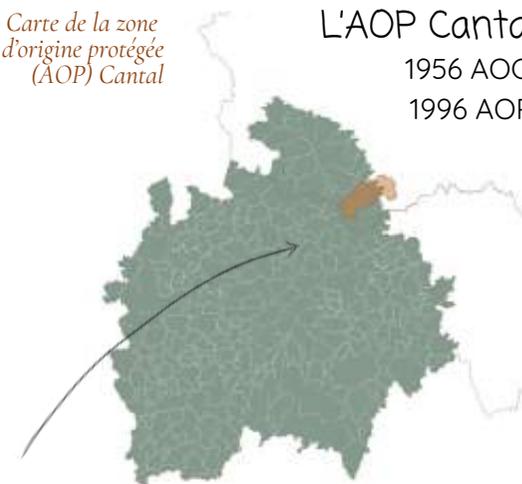


Carte de la zone
d'appellation d'origine protégée
(AOP) Cantal

L'AOP Cantal

1956 AOC

1996 AOP



L'AIRE GEOGRAPHIQUE

Couvrant la majeure partie du département éponyme ainsi que quelques communes limitrophes, il s'agit d'un territoire de moyenne montagne fraîche et humide, marqué par rudesse: altitude minimale de 500m et/ou de dénivelés supérieurs à 15%, sous climat continental à influences océaniques permettant pluviométrie importante, offrant des communes à vocation herbagère avec des pratiques d'élevages

DES SAVOIR-FAIRE ET TRADITIONS

Produit identitaire de la communauté historique de la Haute-Auvergne, mentionné dès le Moyen-Age, il s'agit d'un fromage initialement fabriqué à partir des troupeaux à grand effectif conduits sur les estives des Monts du Cantal de mai à octobre, qui produisait une grande quantité de lait nécessaire à ce fromage au grand format, fabriqué et stocké dans les burons puis descendus à l'automne, dans les vallées pour être vendus à des entreprises de négoce qui poursuivaient l'affinage. Le Cantal était utilisé comme produit d'échange entre les régions viticoles du sud de la France et de la Haute-Auvergne, ce qui induisait la fabrication d'un fromage à longue conservation, d'un fromage de garde.

LE SALERS

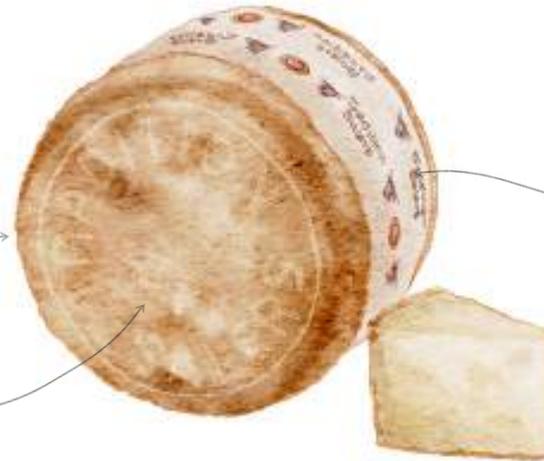
Fabriqué au lait de vache mis en œuvre à l'état cru et entier, à pâte ferme pressée non cuite

L'ASPECT

Cylindre marqué aux deux extrémités par un léger renflement, poids de 30 à 50 kilogrammes, 35 à 45cm de diamètre, pâte de couleur ivoire à jaune paille, texturée maillée caractéristique d'un agglomérat de tome broyée et compactée, croûte sèche de couleur dorée à ocre, pouvant être naturellement fleurie de moisissures rouges, orangées et jaunes, à la vente présence d'une partie croûtée obligatoire

LE GOUT

Richesse et grande variété d'arômes, avec une prépondérance de note lactique (beurre, crème fermentée, végétales (alliacés, herbe, foin) et fruitées (agrumes, noix, noisette), durée d'affinage minimale de trois mois



Carte de la zone
d'appellation d'origine protégée
(AOP) Salers

L'AOP Salers

1961 AOC

1996 AOP

L'AIRE GEOGRAPHIQUE

Principalement massif du Cantal et s'étendant sur quelques communes voisines

LA MENTION "TRADITION SALERS"

Le lait doit être exclusivement issu de vaches de race Salers pour avoir la mention "Tradition salers", qui se caractérise par une empreinte en relief sur une face du fromage, présentant deux fois le nom de l'appellation, accompagnées de représentations de tête de vaches salers apposées par tapis encreur ou mousseline

DES SAVOIR-FAIRE ET TRADITIONS

Fromage dit déjà réputés à l'époque romaine, rythmant la vie rurale depuis des temps éloignés. Ils se sont vus longtemps produits pendant l'estive des bêtes, selon un rythme de deux traites journalières et d'une fabrication dans les burons. La vente se faisant dans la vallée à l'automne, auprès de marchands et d'intermédiaires qui poursuivaient l'affinage puis qui l'apportaient sur les lieux de consommation. Le "Salers" permettait donc de conserver le lait sur de longues périodes. Les principes d'une fabrication du "Salers" à la ferme, seulement durant la période de pâturage, avec des techniques et du matériel traditionnels, se sont en maintenus, bien que moins dominants.

LE LIEN A LA TERRE : LA FLORE LOCALE COMME REFLET DU TERROIR



Achillée millefeuille
Achillea millefolium



Thym serpolet
Thymus serpyllum



Fenouil des Alpes
Meum athamanticum



Trèfle des Alpes
Trifolium alpinum

La flore, ainsi que la microflore, tout comme la présence de haies ou boisements, peuvent directement influencer les goûts de fromages, générant un lien intrinsèque entre la production laitière et son sol, son territoire.

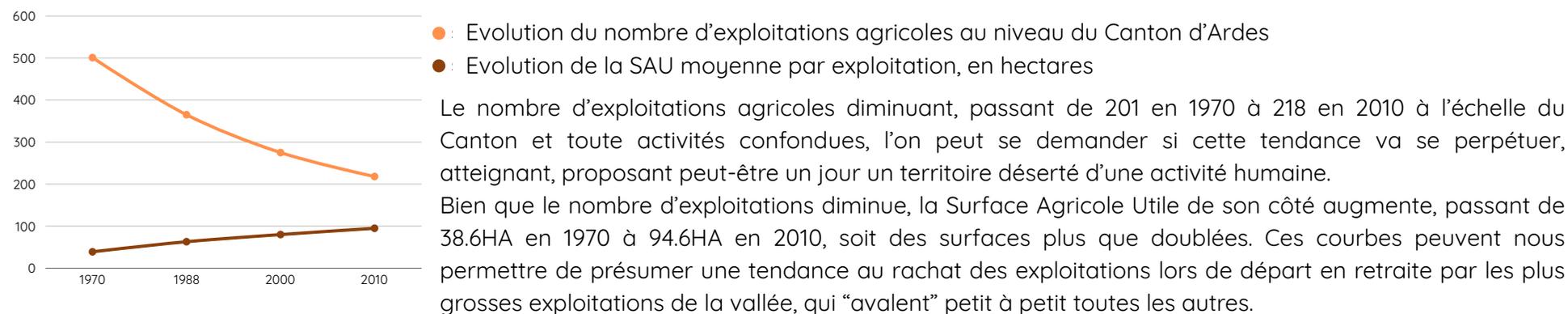
TROIS FROMAGES DIFFÉRENTS, MAIS A L'IMPACT COMMUN SUR LES PAYSAGES ?

Ces trois fromages différents sont toute fois issus d'une agriculture au caractère extensif, qui se veut promouvoir un lien au terroir et aux traditions, une approche durable directement les paysages sur leur caractère herbacé. En effet, les AOPs permettent la préservation des prairies naturelles, car nécessaires à la production de ces fromages, comme stipulés dans les cahiers des charges respectifs. Les vaches doivent être nourries principalement avec l'herbe des prairies naturelles de montagne (pas de maïs ensilage industriel autorisé pour l'AOP fermier), en raison de la richesse de ces prairies en fleurs et en biodiversité. Sans AOP, ces prairies auraient pu être labourées pour des cultures intensives ou abandonnées. Le pâturage étant obligatoire une partie de l'année, l'entretien du paysage est assuré par le pâturage, limitant l'enrichissement. sur les parcelles toujours occupées, permettant ces prés ouverts

Depuis 2015, les vaches de chaque troupeau assurant la production de lait destiné à la fabrication de Saint-Nectaire doivent être nées et élevées dans la zone de production de lait. Mais pour raisons sanitaires ou selon races (Salers, Ferrandaise, Abondance, Simmental Française, Brune) qui sont présentes en faible effectif sur la zone de production de lait, pour lesquelles la demande d'animaux serait supérieure à l'offre, une dérogation peut être accordée par le Directeur de l'Institut national de l'origine et de la qualité. Cependant, cette mesure se veut initialement assurer la perpétuation des races locales.

Depuis 2007, nouveau cahier des charges du Cantal AOP/Fourme du Cantal stipule que les acteurs doivent s'engager à renforcer le lien au terroir, à conforter la fabrication traditionnelle et à clarifier l'offre auprès des consommateurs.

QUEL DEVENIR DU TERRITOIRE AGROPAYSAGER DE LA HAUTE VALLÉE D'ARDES-SUR-COUZE ?



Cette tendance peut nous questionner quant à la reprise une fois que ces grosses exploitations verront leurs agriculteurs à leur tour partir à la retraite. Est-ce que ce schéma ne rendra pas les exploitations beaucoup trop chères au rachat car immenses, laissant alors à l'abandon des centaines d'hectares que plus personnes ne peut se permettre d'acquérir, au-delà de toute volonté ?

Cette tendance pourrait mettre alors en péril tout le modèle extensif, de pratique de l'estive, et de la transhumance, entraînant alors la perte de ces pratiques qui sont souhaitées sauvées. En effet, la transhumance est de plus en plus reconnue dans sa dimension culturelle et patrimoniale, alliant savoirs et savoir-faire, avec une priorité donnée aux races locales adaptées à cette pratique. En 2020, la transhumance a été inscrite au patrimoine culturel immatériel en France. En 2023, la transhumance en Europe méridionale et dans les Alpes a été inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Ceci permet de mettre un coup de projecteur sur cette pratique, et l'année du pastoralisme prévue pour 2026 devrait renforcer cette tendance de souhait de prise de connaissance et de conscience des qualités qu'incarne l'activité de transhumance.

Les paysages paraissent encore aujourd'hui caractérisés par une agriculture d'élevage extensif et de ponctuelles cultures, avec une production basée sur une transformation et des ventes globalement locales, jointe à des tentatives de diversification et de valorisation des produits locaux. Cependant, des préoccupations sur le renouvellement agricole et les conséquences du dérèglement climatique qui induisent des premiers changements dans les paysages impliquent des prises de décisions qui vont influencer leur évolution. De plus, l'exode rural et l'abandon progressif de certaines parcelles donnent à voir des friches, ou alors des plantations remplaçant les pâturages. Un Cézallier boisé sera-t-il le Cézallier de demain ? Dans le souhait de garder un paysage ouvert, une diversification dans l'agrotourisme avec des visites à la ferme ou de la vente directe, ou des pistes de polyculture, paraissent être des perspectives réjouissantes pour des plus jeunes et des potentiels repreneurs.



Troupeau de vaches salers transhumant à pied

III - LES PAYSAGES D'AUJOURD'HUI FACE AU DEVENIR DE CETTE HAUTE VALLEE PASTORALE

LES PAYSAGES D'AUJOURD'HUI COMME INDICES DES ENJEUX DE DEMAIN

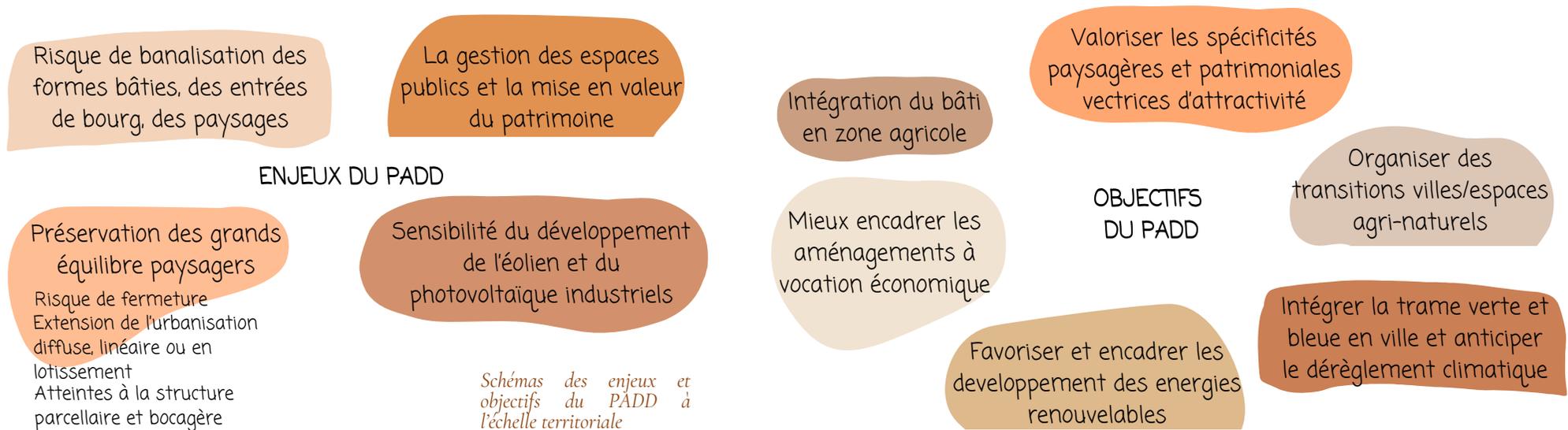


L'un des enjeux paysagers actuels majeurs du territoire est la conservation des pratiques agricoles, car bien que cette activité ait évolué depuis des siècles elle a toujours eu pour effet de maintenir ces paysages ouverts jusqu'à l'horizon. Par la perte potentielle de pratiques de l'estive, la fermeture des paysages sera vouer à se poursuivre. Il est alors essentiel de conserver ces pratiques agricoles, actrices du territoire du Cézallier, paysagistes de ces territoires ruraux. Dans la suite logique des activités agricoles, la fermeture des paysages concerne également les impacts que cela aura sur des réserves de biodiversité importantes, avec de nombreux espaces de tourbières devant être conservés et protégés. Afin d'inciter au renouveau de la population et au maintien d'une vie rurale, une diversification de l'activité semble nécessaire, dans le domaine de l'agriculture mais également autour de ce thème, des pratiques d'agrotourisme durable qui peuvent être mises en place, afin d'aborder une autre économie tout en ne se voulant pas prédatrice, avec des activités dites de tourisme vert telles la randonnée, le cyclisme etc, tant pratiquées par locaux et touristes, et une valorisation de la production réalisée sur ce territoire, dans ce terroir.

LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES ACTEURS ACTUELS, POTENTIELS DU TERRITOIRE

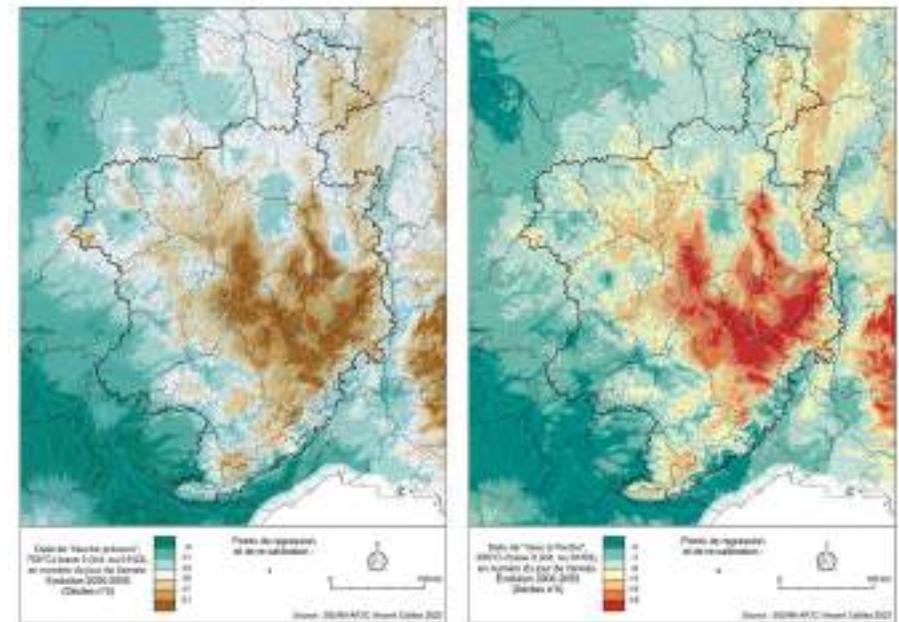
Les documents de planification et les grands schémas directeurs abordent dans un premier temps très rapidement la question du bâti. Dans le SCoT, il est mentionné qu'en secteurs agricoles ou naturels, le changement d'usage des bâtiments agricoles n'ayant plus de vocation agricole, s'il a pour objet une transformation vers l'habitat, n'est autorisé que pour les bâtiments présentant une qualité paysagère. Ceci devrait avoir pour but de maintenir un tissu de bâti agricole afin de faciliter une reprise d'exploitation, ou un renouveau à travers la rénovation, afin d'espérer que la vocation initiale et que l'activité principale des ces territoires se maintiennent, et d'éviter la prolifération de maisons secondaires désertes la plupart du temps, donnant des villages fantômes comme on peut le voir sur les plus gros sites touristiques, mais également plus subtilement à Ardes ou Boutaresse sur le territoire d'étude. Dans le SCoT il est également mentionner de limiter l'étalement urbain et l'effet de village dortoir, avec le devoir de proposer une typologie urbaine adaptée aux nouveaux habitants, tout en développant des activités ancrées dans les atouts territoriaux. Dans cette idée, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (2021-26) encourage le renfort de l'attractivité, le développement d'une agriculture locale et raisonnée, tout en incitant à protéger et valoriser les ressources locales, avec une action à repenser le schéma des déplacements territoriaux, notamment dans un contexte rural où la voiture paraît être la seule option.

Dans la partie de Projet d'Aménagement et de Développement Durables, il est mentionné d'intégrer la notion de qualité urbaine, mais il est également préciser la notion de qualité paysagère, tout en prenant en compte les enjeux de développement durable.



LES CONSTITUANTES AGRO-PAYSAGÈRES DE DEMAIN DANS UN CONTEXTE DE DÉREGLEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique et ses conséquences sur l'agriculture A un horizon relativement proche, des projections climatiques annoncent une augmentation des températures et de la fréquence des canicules avec des étés plus secs, en parallèle d'une diminution de la durée d'enneigement et des débits des cours d'eau avec des étiages plus précoces et plus sévères. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité de phénomènes climatiques extrêmes (canicule, sécheresse, inondation, grêle, tempête, etc.) est également envisagée. L'agriculture régionale est vulnérable à divers titres vis à vis du changement climatique, avec un impact méconnu à ce jour : pression quantitative et qualitative sur la ressource eau, évolution de la qualité des sols et notamment le problème de l'érosion, évolutions des stades phénologiques, modification des ressources herbagères naturelles, prolifération de parasites et ravageurs... La combinaison de ces différents facteurs pourrait remettre en cause la pérennité à la fois de certaines productions, de certains systèmes ou de certaines pratiques agricoles, interpellant fortement la capacité d'adaptation de l'agriculture. C'est pourquoi les secteurs de l'agriculture (comme ceux de la forêt) peuvent participer à la lutte contre le réchauffement climatique et s'y adapter en parvenant à une meilleure maîtrise des consommations énergétiques fossiles : en jouant le rôle de puits à carbone, en produisant des énergies renouvelables à partir de multiples formes. Afin de palier ces aléas climatiques, il est encouragé dans le SCoT de diversifier l'activité agricole, ou de s'intéresser à l'agrotourisme, afin d'assurer une activité pérenne sur le territoire au fil des saisons.



Carte du

AP3C, pour Adaptations des pratiques culturelles au changement climatique, animé par le SIDAM, a pour objectif d'obtenir des informations localisée et ainsi d'analyser plus finement les impacts du changement climatique sur le Massif-Central. Ces données projetant les variations d'ici 2050 permettent de projeter les changements auxquels les agriculteurs vont être confronté. On constate un certain recul des dates de mise à l'herbe et de fauche, que l'on constate déjà aujourd'hui en trouvant des vaches à l'estive bien avant mai, tendance qui devrait se confirmer si la tendance persiste, l'herbe brulant de plus en plus tôt et demandant donc de reconsidérer la ressource fourragère. En parallèle, pour maintenir les systèmes d'élevage et de polyculture, des travaux sur l'adaptation des systèmes au changement climatique sont nécessaires

LE REBOISEMENT COMME PISTE DE SOLUTION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ?

Le Cézallier, de ses étendues infinies à strate herbacée, n'arbore que de rares arbres isolés. Quand chaleur se fait, il arrive de voir un troupeau entier entassé sous un seul arbre, en quête de fraîcheur, pendant que l'herbe autour crame.

Le reboisement peut donc paraître comme une solution au manque d'ombre, de fraîcheur, mais également au manque de fourrage : en effet, certaines haies peuvent permettre de produire des ressources pour l'alimentation.



Vaches en plein soleil dans une étendue caractéristique, déparée de strate arborée



La quête de rare ombre lors des fortes chaleurs

Des initiatives et projets apparaissent dans cette idée de reboisement comme soin palliatif aux chaleurs estivales, et plus que.

Celine Chouzet, responsable de communication au CEN Auvergne, a participé à la naissance du projet "Sylvar" qui consiste en l'achat de parcelles anciennes dites représentatives de grands types forestiers auvergnats, afin de les laisser ensuite sans les toucher, permettant alors de créer des îlots de biodiversités mais également de fraîcheur pour toute faune pouvant s'y abriter.

Sylvie Monier, une ingénieure agronome qui vit à Ardes depuis 2011, est devenue conseillère en agroforesterie à Ardes, et directrice de la mission "Haie Auvergne" depuis 20ans : dans cette initiative, son équipe et elle ont mobilisé 2000 agriculteurs à replanter 400km de haies. Elle a également organisé une filière de bois en circuit court, avec le branchage des haies pouvant produire de la biomasse et donc du fioul, consolidant une nouvelle filière dans le coin, générant de nouveaux emplois et des nouvelles perspectives sur le territoire, en plus de réarborer les paysages. Quant à l'enrichissement au genêt sur des parcelles agricoles souhaitées préservées ouvertes, elle a initié un élevage de vaches Highlands, dites "debrousailleuse sur pattes", race non locales venant des steppes écossaises et non du Cézallier, mais considérée comme alternative et comme potentielle source agrotouristique car peu présentes sur le territoire.

A l'échelle nationale, l'on peut penser à MyTree, qui est engagé dans la préservation et la réhabilitation des écosystèmes naturels en France, notamment par la plantation de haies bocagères au sein de terres agricoles, et ce en étroite collaboration avec les agriculteurs, soit en allant au-delà de simples plantations mais en accompagnant des projets agroforestiers, pour contribuer à améliorer la production agricole tout en préservant les ressources et l'environnement, soit de repenser l'organisation des parcelles en introduisant des pratiques agroécologiques. Les haies jouent rôle clé en améliorant le confort des animaux : ombre naturelle en été, protection des vents dominants en hiver, soit un renforcement de la résilience de l'exploitation face aux changements climatiques.

DES INITIATIVES DE VALORISATION DE L'AGRICULTURE AFIN DE PÉRÉNISER LE SYSTÈME ET PRODUITS LOCAUX



Mont Lait : la marque des producteurs de lait du Massif central

Avec une production de lait de vache représentant 20 % des exploitations de la zone et se concentrant à 94 % dans la zone de montagne, le Massif central héberge le premier bassin laitier de montagne de France. Avec la marque Mont Lait, elle vise à pérenniser l'élevage laitier et les outils de transformation en zone de montagne en captant de la valeur ajoutée grâce à l'appellation « produit de montagne », mention encadrée par l'UE, gage d'origine et de qualité : lait provient exclusivement d'exploitations situées en zone de montagne qui produisent elles-mêmes plus de 60% de l'alimentation du troupeau. Les entreprises de transformation fabriquant les produits Mont Lait sont aussi situées au sein de cette zone de montagne.

Hors des AOPs et de la production fromagère, il y eu une la valorisation de cet "or blanc" par la création de "l'Association des Producteurs de Lait de Montagne" en 2010, visant à redonner une valeur à cette denrée dont la filière est en crise.



Le Cluster Herbe est une plateforme collaborative entre les secteurs agricoles, agroalimentaires, recherche, formation, développement et territoires, en interaction avec les politiques publiques et les financeurs., œuvrant au développement des filières agricoles et agroalimentaires qui valorisent les produits et services issus des ressources herbagères et pastorales du Massif central.



Les CIVAM, ou Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique, visant alors à s'adapter aux défis de demain, et de proposer une agriculture durable



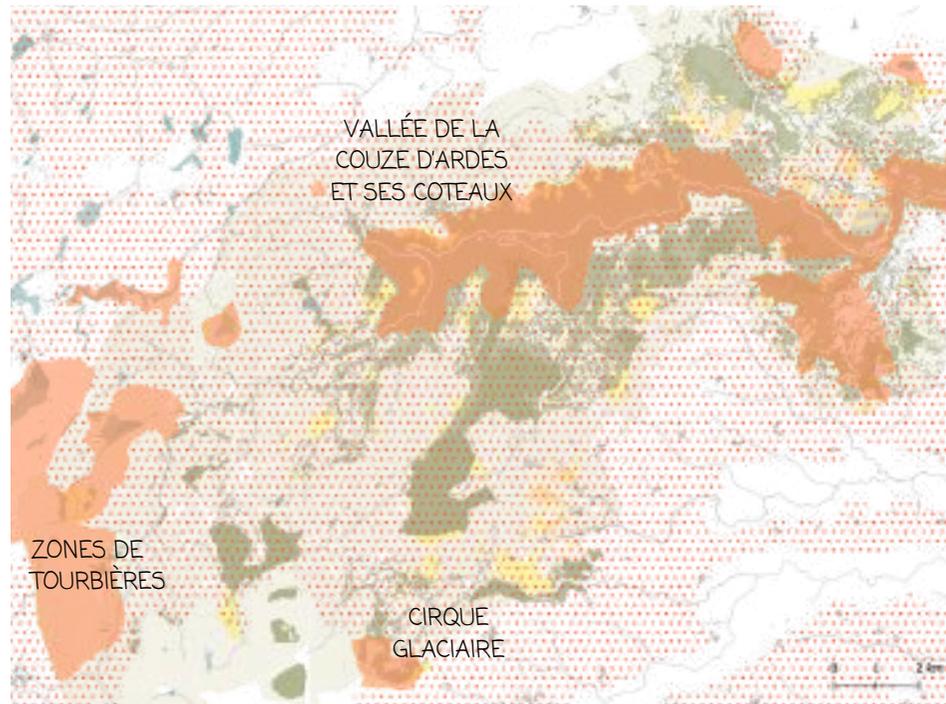
Pâturages du Massif central
Aux sources du bien-vivre

Lors des Journées mondiales des prairies naturelles, partout en France et dans le monde entier, des événements sont organisés pour sensibiliser le grand public et faire découvrir leur importance dans les écosystèmes : balades nature, visites de fermes, ciné-débat, etc. L'objectif : mieux faire connaître les prairies naturelles pour nciter à les préserver et à les protéger.

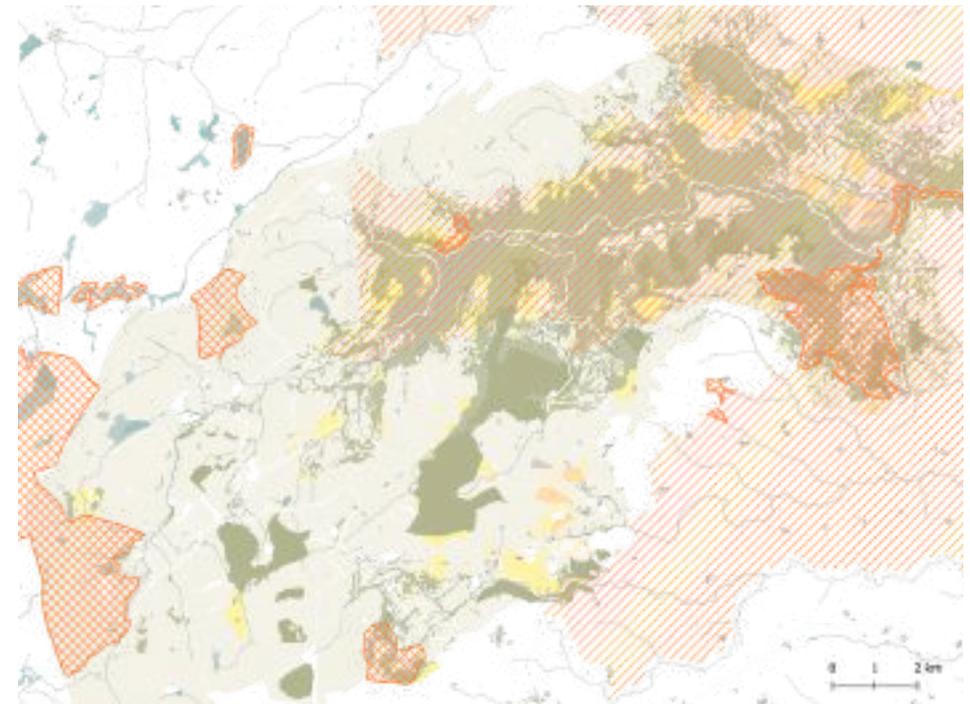
La Journée mondiale des prairies naturelles est organisée par l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC) et ses partenaires, dans le cadre du réseau Milieux Ouverts Herbacés (MOH). Cependant, rien n'a été organisé dans le Puy de Dôme à cette occasion, que ce soit par les PNRs, le CEN ou autres. On pourrait questionner le non emparement de cet évènement par ces institutions.

UN ESPACE PROTÉGÉ ?

ENTRE OUTILS D'AIDES À LA DÉCISION, PROTECTION OFFICIELLE ET INCITATION AUX PRATIQUES

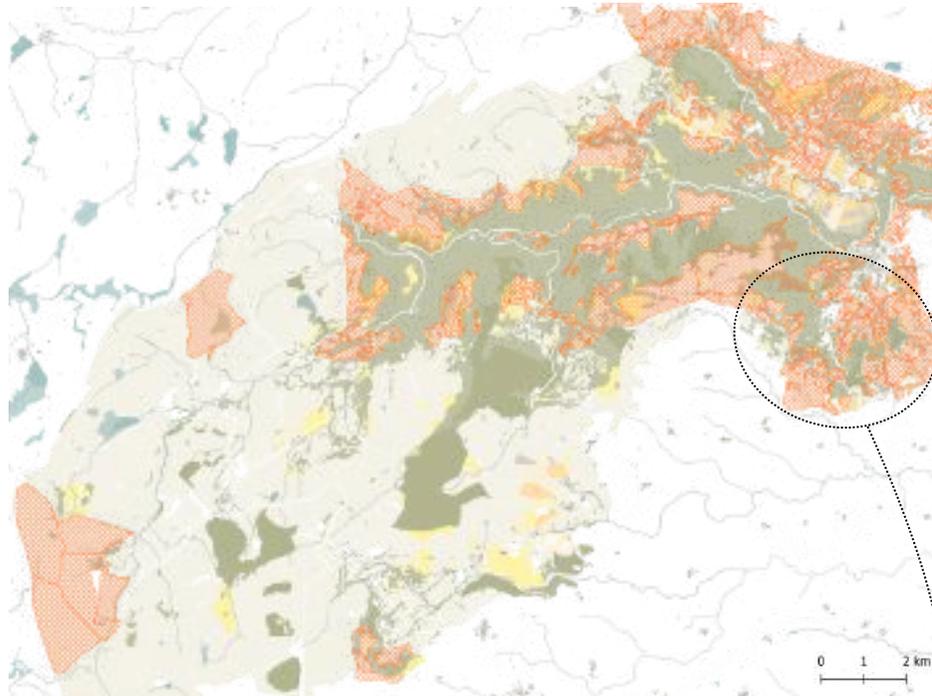


Carte des ZNIEFF I et des corridors écologiques du territoire d'étude



Carte des sites Natura2000 du territoire d'étude, au titre de la Directive Habitats ou Oiseaux

Les ZNIEFF, ou Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, sont des espaces inventoriés pour leur richesse écologique, mais ce ne sont pas des zones protégées juridiquement en elles-mêmes. Elles servent donc surtout d'outil de connaissance et d'aide à la décision pour l'aménagement du territoire, permettant aux collectivités de mieux intégrer la biodiversité dans leurs politiques. Les ZNIEFF de type I recensées sur la carte représentent des superficies limitées, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou menacés, ce qui correspond principalement sur le territoire d'étude des ensembles hydrauliques caractéristiques du Cézallier tels que les tourbières, qui abritent faune et flore particulières. Les sites Natura 2000 quant à eux sont des espaces naturels désignés par l'Union européenne pour protéger la biodiversité. Contrairement aux ZNIEFF, Natura 2000 a une valeur juridique, les États membres s'engageant à préserver ces habitats désignés. Toutefois, l'enjeu est de concilier la préservation de la nature et les activités humaines durables, et non de mettre le site "sous cloche". Pour les agriculteurs, il existe des rémunérations en échange de pratiques favorables comme la fauche tardive, le maintien de haies, la limitation d'intrants... soit des mesures agro-environnementales et climatiques, incidant directement sur les pratiques agricoles se déroulant sur le territoire.



Carte des prairies sensibles soumises aux Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

Les BCAE sont des obligations de base pour toucher les aides PAC. Elles concernent la gestion des sols, de l'eau, de la biodiversité et du paysage. On peut penser comme mesures sur le territoire le maintien des haies, ou les bandes tampons près des cours d'eau. Certaines prairies permanentes (pâturées ou fauchées depuis longtemps) sont dites « prairies sensibles » car elles sont situées en zone Natura 2000 ou dans des zones à forte valeur écologique. Sur le territoire d'étude, ces prairies sensibles concernent principalement les prairies en limite de plateaux, sur les hauts des blancs, ou aux alentours des tourbières. Le fait de les maintenir sous cette forme de prairie est fortement incité par la limitation des agissements de l'agriculteur sur ses terres. Il y a l'interdiction de retournement ou de labour, ces prairies ne pouvant pas être transformées en cultures et si un agriculteur détruit une prairie sensible, il peut perdre une partie de ses aides PAC.

Le maintien de ces prairies sur les terres du Cézaillier permet d'inciter une certaine préservation de la richesse floristique, et également, en tant que territoire AOP, de garantir la préservation de la ressource de pâturage et fourrage de qualité.

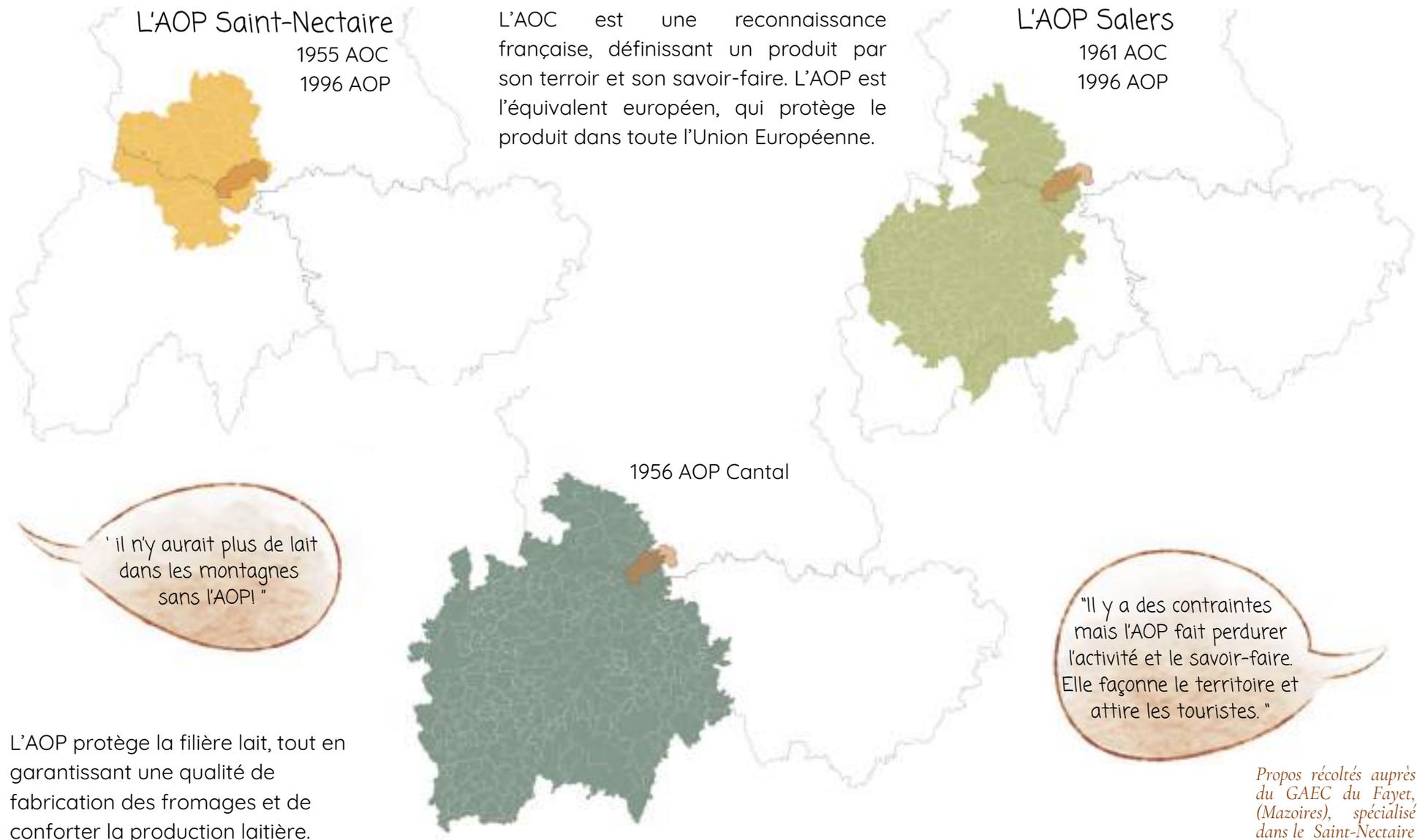
PROJET AGROENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DES COUZES



Délimitation du projet agroenvironnemental et climatiques des Couzes, situé à l'aval de la haute vallée

Un PAEC, visant à maintenir ou à changer des pratiques agricoles, a vu le jour sur le territoire du terrain d'étude afin de lutter contre la régression des prairies fleuries, et de favoriser les fourrages sur les zones difficiles en vue d'assurer une autonomie fourragère sur le territoire. Entre terres céréalières et plateaux d'élevage, cette zone constitue un territoire de transition fortement accidenté où d'un côté, le relief marqué a induit une forte déprise agricole suite à l'impossibilité de mécaniser les coteaux, donnant des prairies sèches soumises à l'enfrichement. Les prairies des fonds de vallons et plateaux plus productifs à proximité sont quant à eux soumis à une baisse de la diversité florale à cause de l'intensification. Dans le cadre de la recherche de l'autonomie fourragère dans la zone AOP Saint-Nectaire, le PAEC se veut soutenir et valoriser le fourrage des zones difficiles pour limiter l'intensification des zones mécanisables.

LE RÔLE DES APPELATIONS D'ORIGINES PROTÉGÉES



EN QUOI LES AOPS FACONNENT-ELLES LE PAYSAGE ?

Toute AOP possède un cahier des charges. Dans celui-ci est stipulé la délimitation de la zone, mais également les pratiques à adopter afin de pouvoir profiter de l'appellation. La présence de ce label sur le territoire peut donner un sens aux paysages jusque là ouverts, présents sous nos yeux, et des évolutions paysagères rencontrées. Le Saint-Nectaire, Le Salers et le Cantal façonnent les paysages de la haute vallée de la Couze d'Ardes : prairies d'altitude, troupeaux en pâturage, et fermes traditionnelles bien que de plus en plus rare ne sont que des paysages reflétés de l'activité induite par la présence de cette zone labellisée. Le fromage semble indissociable de ce paysage, se reflétant l'un et l'autre. L'AOP se veut générer un lien entre produits et paysages. L'identité culturelle des terroirs se retrouve associée à un produit, les paysages deviennent emblématiques, attractifs pour le tourisme rural et le patrimoine vivant, et même utilisés à des fins marketings, ce qui pourrait pousser le maintien de ces paysages afin qu'il y ait toujours une concordance entre l'image que l'on se fait du produit et de son environnement.

Les AOPs semblent garantir la maintien du modèle extensif. En effet, les cahiers des charges induisent le maintien des pratiques agricoles traditionnelles, avec une AOP qui impose des règles strictes quant aux jours de pâturages, aux races animales et à la façon de les nourrir. On retrouve alors dans le paysage ces prairies naturelles, parfois des haies plus à l'aval, toutes occupées par des pratiques extensives qui se veulent adaptées au territoire actuel. Ceci permet le maintien de la diversité des paysages ruraux, par l'empêchement d'une uniformisation agricole et la limitation de l'intensification poussée, car les rendements restent toujours relatifs dans un cadre d'AOP, et bien que certains gros GAEC ressemblent davantage à des usines, il s'agit tout de même de systèmes moins intensifs qui se veulent plus respectueux du milieu naturel et du bien-être animal. Sans AOP, ces paysages devenus traditionnels auraient pu disparaître, remplacés par des cultures plus rentables ou abandonnés. La présence des AOPs semble avoir permis de faire perdurer l'économie de montagne, du moins l'économie laitière. L'on y trouve toujours des exploitations davantage à taille humaine, voire familiale, bien que se rarifiant, mais se voulant initialement limiter la désertion agricole.

Cependant, au-delà de l'ancrage territorial et de la valorisation de la filière, les AOPs ne semblent pas être des solutions miracles pour le maintien d'une activité agricole en moyenne montagne, en témoigne la déprise agricole que l'on perçoit dans le paysage à travers sa fermeture, des terres délaissées alors qu'en parallèle se posent des questionnements quant à l'approvisionnement en herbe, paraissant être un contre sens. Les contraintes de l'élevage en zone de montagne ne sont pas effacées par le cahier des charges de l'AOP, les terres moins propices semblant aisément délaissées. Les conditions d'hiver, d'isolement et de manque de main-d'œuvre ne sont pas palliés par l'AOP seule. Egalement, l'incitation au regroupement ou le rachat des terres par quelques exploitations départ après départ à la retraite font que les reprises ont un coût élevé, limitant une nouvelle génération à réentreprendre ces pratiques. On peut trouver dans le paysage des bâtiments agricoles abandonnés, faute de repreneur. Et malgré la valeur ajoutée de l'AOP, l'image de travail dur et peu rentable du métier d'agriculteur semble persister. La question du renouvellement des générations et les problèmes de conditions de vie en montagne, font que l'AOP semble soutenir les exploitations qui tiennent et déjà en place, mais elle n'empêche pas les départs ou les non-installations.

LE RÔLE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

UN ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

“Parc naturel régional est une reconnaissance nationale du caractère remarquable, voire exceptionnel, de patrimoines naturels, paysagers et culturels qui le caractérisent.”, selon le site du Parc Naturel Régional des Volcans d’Auvergne.

Ce classement inclut un projet de territoire, qui se veut engager collectivités locales, départements, la région et l’Etat, non pour mettre le territoire sous cloche, mais afin de trouver une équilibre entre préservation de ces qualités, leur valorisation tout en incluant une dimension de développement durable à la fois sur le plan culturel et économique du territoire.

Ce projet de territoire correspond à la “Charte du Parc”, qui se veut guider l’action publique locale. Elus, techniciens et habitants sont mobilisés dès le début de l’élaboration de la charte, la coconstruisant avec les différents professionnels et le syndicat mixte du Parc afin que leurs visions, attentes et souhaits soient recueillis, donnant de nombreux temps d’échanges de discussion et d’actions. La charte 2013>2028 arrivant à son terme, l’élaboration de la nouvelle charte 2028>2043 se met en place, charte qui se voudra contribuer au renouvellement souhaité du classement “Parc Naturel Régional” du PNRVA.



Carte des deux Parcs Naturels Régionaux d’Auvergne, dont le PNR des Volcans d’Auvergne dans lequel s’inscrit la haute vallée d’Ardes.

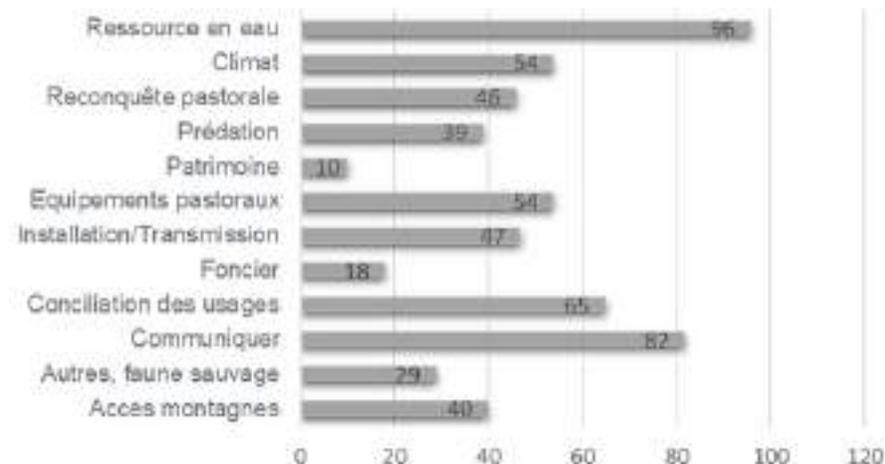
LE SOUTIEN DU PARC AU PASTORALISME, ET AUX RACES LOCALES

Le Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne 2022-2026 du syndicat mixte du Parc et d'Auvergne Estives



Il s'agit d'un dispositif de la Région Auvergne Rhône-Alpes, qui se veut accompagner promouvoir le maintien et le développement de l'élevage extensif sur un territoire. Il vise à soutenir à travers des subventions des projets collectifs (et collectifs uniquement : groupements pastoraux, collectivités locales, associations foncières pastorales, association loi 1901..), il s'agit d'une politique incitant donc au regroupement. Ceci dans l'idée d'aider à organiser, former, équiper et aménager des parcelles à vocation pastorale.

Ce programme se veut également mobiliser et sécuriser le foncier pastoral, par la conciliation des pratiques de loisirs et d'élevage, ainsi que la conciliation entre pâturage et préservation de la biodiversité des milieux agropastoraux. Le Syndicat mixte du PNRVA affiche donc son soutien aux acteurs du pastoralisme, mais l'accompagnement de groupements pastoraux semblent se concentrer sur le cantal : en effet, dans ce département il existe la COPTASA ou Coopérative de transhumance et d'amélioration des structures agricoles dans le Cantal, mais il ne semble pas exister un tel regroupement dans la haute vallée de la Couze d'Ardes, ni dans les alentours, ce qui rend difficile de déterminer quels regroupements sur le territoire d'étude pourrait profiter de cet accompagnement.



Les enjeux pastoraux des Volcans d'Auvergne, selon le nombre de communes concernées, d'après le PNRVA

Plus précisément, depuis 2015, Auvergne Estives se veut soutenir les entités pastorales collectives, et souhaite adresser plusieurs missions, de l'accompagnement des projets d'aménagement des entités pastorales collectives ou des projets de territoire, à leur mise en œuvre, ainsi que d'améliorer les connaissances liées au pastoralisme, faciliter la cohabitation des activités et le partage des espaces pastoraux et enfin s'assurer de la prise en compte des enjeux pastoraux dans les politiques territoriales. Constatant que sur le territoire auvergnat la majorité des propriétés pastorales sont privées, il leur paraît nécessaire de développer des outils de gestion collective afin de rendre ce modèle extensif pérenne.

La promotion des races locales

Le Syndicat mixte du Parc entreprend également la promotion de races locales car adaptées au territoire et renvoyant à l'identité, au terroir. Les vaches Ferrandaises et salers, la brebis Rava, les chevaux d'Auvergne et les chèvres du Massif Central sont autant de races emblématiques du Parc et pourvoyeuses de produits locaux authentiques et générateurs de valeur ajoutée, et sont toutes adaptées aux caractéristiques physiques du territoire, notamment connues pour leur rusticité, dans un contexte où le dérèglement climatique nécessitera une adaptation accrue des animaux du territoire.

Il s'attache donc à apporter un appui aux associations de défense de ces races, notamment en ce qui concerna la valorisation économique de leurs productions : depuis de nombreuses années, il aide la préparation de plans d'actions, accompagne des démarches collectives et participe à la promotion de ces races.



Marque Valeurs Parc "Viande Salers"

La marque Valeurs Parc contribue à renforcer l'identité du territoire, à maintenir et à développer les filières artisanales et à préserver et valoriser les ressources locales. La viande Salers marquée Valeurs Parc est issue d'animaux de race pure, nés, élevés et engraisés sur le territoire des Volcans d'Auvergne.

En 1960, la Société des éleveurs de Salers a été créée pour mieux organiser et promouvoir la race.*

Le Syndicat participe au pilotage du projet « Innover et améliorer la durabilité du système Traditionnel Salers »



Logo de la marque du Parc se voulant valoriser les produits issus du territoire, renvoyant à l'identité locale et au terroir du Parc par ses spécificités : environnement, races..

Marque Valeurs Parc "Fromages et produits laitiers"

Mise en valeur productions vaches, chèvres, brebis avec tomes, crotins, beures, lait yaourts.....

aide à la mise au point de nouveaux produits (fromage au lait cru issu du système Tradition Salers par exemple)

D'autres pistes de valorisation ?

En 2018, le Syndicat a également accompagné la réflexion de plusieurs éleveurs de brebis Rava en vue de la valorisation de l'agneau.

LE SOUTIEN DU PARC À LA PRÉSERVATION DES RICHESSES ÉCOLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

En parallèle du portage du Plan Pastoral Territorial, il anime également un autre dispositif régional, le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne, qui vise à préserver la biodiversité et les corridors écologiques notamment des prairies et pelouses du territoire., mais également de la richesse hydraulique constituée par les nombreux cours d'eau et tourbières, constituant les étendues du Cézallier.

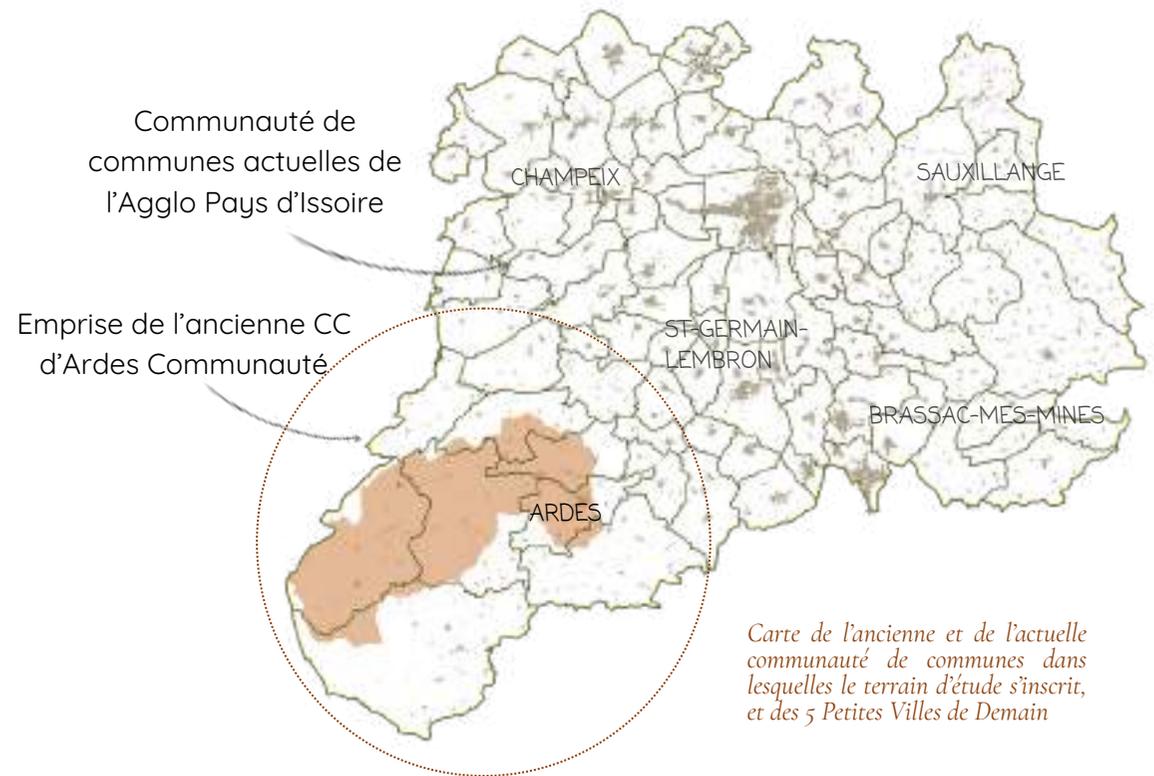
UN PROJET DE TERRITOIRE, MAIS À QUELLE ÉCHELLE ?

Les politiques publiques se veulent donc amorcer une protection du paysage dans des buts de préservation de l'environnement, de cadre de vie agréable et de la préservation de paysages identitaires.

Le SCOT susmentionné de l'Agglo Pays d'Issoire, créée en 2016, concerne un vaste territoire de plus de 92 communes, qui ont des enjeux très variés et des paysages, ainsi que des dynamiques économiques fortement différentes et spécialisées, la population étant concentrée dans la plaine, ayant délaissé les deux extrémités est et ouest : 44 sont classées en zone de montagne, tandis que les autres sont partagées entre plaine céréalière et bassins miniers.

L'ancienne communauté de communes Ardes Communauté renvoyait peut-être davantage à une réalité partagée et une notion de proximité, de territoire à mêmes enjeux, rencontrant les mêmes dynamiques et faisant donc appel à une identité commune.

Au sein la Haute Vallée d'Ardes, les orientations et problématiques se rejoignent, bien qu'une emphase soit faite dans les documentations sur la ville d'Ardes, en tant que bourg principal. Bien que le mitage concerne davantage Ardes, toutes les communes rencontrent par exemple une vacance généralisée du logement, un besoin de redynamiser les centres, contre une forte présence de maisons secondaires, tout en ayant l'interdiction de changer de destination les bâtiments agricoles en habitation afin d'inciter le renouveau agricole



ARDES-SUR COUZE COMME "PETITE VILLE DE DEMAIN"

Ardes, petit bourg médiéval, de centralité d'hier à patrimoine d'aujourd'hui, fait partie du programme Petite Ville de Demain, soit d'une stratégie intercommunale de revitalisation du territoire et ses pôles structurants au sein de l'Agglo Pays d'Issoire. Le programme vise à palier les centres bourg délaissés et d'adresser les enjeux de vacance de l'habitat et commerciale, de la population vieillissante, de l'exode rurale, en tentant de redynamiser ces espaces par la consolidation du tissu commercial, le ravalement de façades et le travail des espaces publics dans ces bourgs ruraux, afin de les rendre attractif.

Un projet de territoire pourrait permettre de redonner de la valeur et reconsidèrera ces hautes terres, ainsi que la façon d'y habiter. Dans ce contexte de dévitalisation, de fermeture du paysage et d'amorce de projets de territoire afin de donner un second souffle à la ruralité, quels sont les futurs envisageables ?

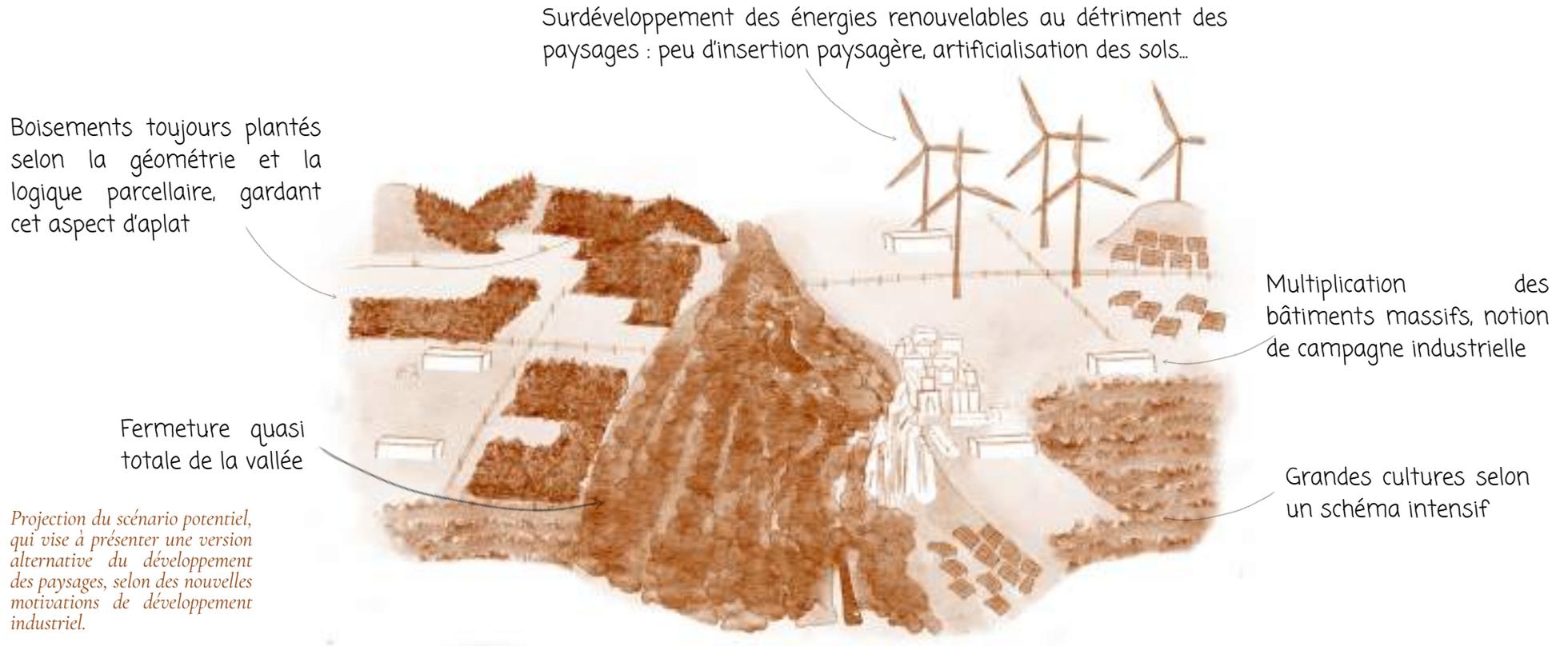
LE SCENARIO TENDANCIEL

DES PAYSAGES DELAISSES



L'urgence climatique et l'herbe brûlant toujours de plus en plus tôt pourrait entraîner de fortes réglementations, notamment avec des objectifs climatiques, limitant les possibilités de production et leur aménagement, notamment en territoire AOP, et régulant l'accès aux aides de la PAC. La filière agricole paraissant toujours de moins en moins attractive, le recul de l'activité se concrétise, et le renouvellement des exploitations bien que partiellement pallié par le développement technologique reste tout de même incertain, en raison d'un agrandissement des fermes qui aurait fini par rendre impossible le rachat d'exploitation. Il ne resterait alors que d'immenses exploitations qui utilisent beaucoup de main d'œuvre salariée et/ou d'automatisation, et des petites exploitations sous contraintes avec des discours de modèle extensif, d'agriculture biologique et locale, avec une disparition des exploitations moyennes qui ne sauraient trouver leur place. Dans ce scénario, la diversification de l'activité par l'agrotourisme, ou la transformation de matière première ne fut pas concrétisée à l'échelle de la vallée, bien que de ponctuelles fermes invitent à la visite et entreprennent la vente directe. Les terres reculées sont définitivement délaissées, et la fermeture des paysages se poursuit, bientôt les terres du Cézallier pourraient se retrouver telles qu'elles étaient avant les grands défrichements du Moyen-Age.

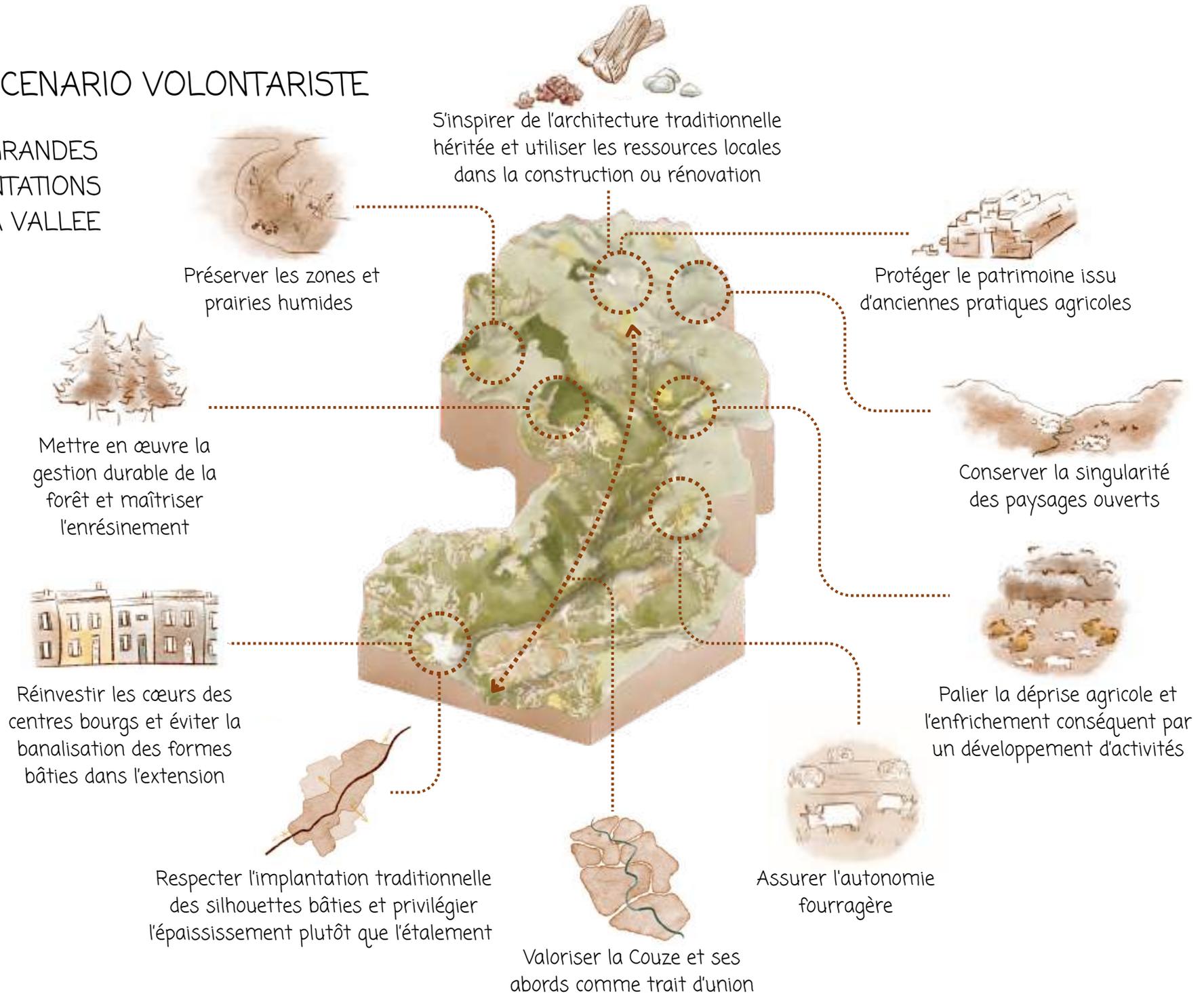
LE SCENARIO POTENTIEL DES PAYSAGES DE PRODUCTION



Certains territoires abandonneraient totalement les différents types de productions alimentaires, notamment extensifs au profit de la production énergétique et/ou forestière qui se voudrait plus rentable. Sous couvert de discours de souveraineté alimentaire comme priorité absolue sur le territoire français dans un contexte d'instabilité politique et de peine d'approvisionnement sur le continent européen et à l'internationale, une priorité mise à la productivité pourrait voir le jour. Le développement technologique et un renfort accru de l'automatisation dans les campagnes, avec des robots plus compétitifs que de la main d'œuvre qui déserte, permettrait de palier la baisse de la population agricole. Une spécialisation de la production apparaîtrait, en plus d'une massification des exploitations. Une fracture apparaîtrait, entre une agriculture intensive, une campagne auvergnate robotisée, avec un lien avec le vivant et le terroir rompu, l'agriculteur étant désormais un gestionnaire de foncier.

LE SCENARIO VOLONTARISTE

LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA VALLEE



DES PAYSAGES À LA FOIS DE PRODUCTION, DE QUALITÉS PAYSAGÈRES ET DE QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Tourisme développé dans une démarche de préservation, par une notion de tourisme vert construit autour du récit de la vallée, : création d'un axe Est-Ouest en complément de l'axe Nord-Sud concentré sur les plateaux

Diversité de troupeaux tels ovins et caprins pour contrer l'enfrichement et développer d'autres activités

Insertion du bâti moderne

Polyculture selon un discours de production locale et raisonnée

Projection du scénario volontariste, qui vise à présenter une version souhaitée de l'évolution des paysages

Préservation des espaces d'estives et des burons par le maintien des pratiques agricoles traditionnelles

Constitution d'une filière bois , avec des boisements intégrés dans les logiques topographiques et physiques des paysage

Préservation des prairies de fauches et de pâturages pour garantir la production des fromages locaux et une autonomie fourragère

Retour de la haie comme source d'ombre, ressource fourragère et avec le rôle d'infiltration de l'eau

Etalement urbain limité

Production électrique avec panneaux sur les toits des bâtiments agricoles

Culture du frêne comme source de fourrage



Une approche davantage agroécologique, avec une production et consommation durable, respectueuse de l'environnement et de l'humain, serait ici offerte. Les politiques publiques intégreraient à la fois le développement d'une agriculture extensive et raisonnée, ainsi qu'une protection de l'environnement. Les paysages se verraient parés d'exploitations plus traditionnelles, avec une arrivée de néoruraux qui se voudraient réentreprendre ce modèle agricole. La réduction de production réduit cependant la perspective de souveraineté alimentaire, à moins de changer également les modes de consommer. Les flancs et fonds de vallées se voudraient pleinement réinvestis, et les plateaux revalorisés, entraînant une redynamisation des hameaux agricoles et une diversification des activités en milieu rural, ce qui cumulés permettraient le maintien de l'ouverture des paysages, caractéristique du Cézallier. Chaque exploitation se verrait diversifiée afin d'assurer un modèle économique pérenne, avec une nouvelle génération d'agriculteur ayant un pied dans l'agrotourisme, la vente directe, etc.

REOUVRIR LES PAYSAGES PAR LA REINTRODUCTION D'ACTIVITES

Le retour du pastoralisme et de la production sur pente viserait à permettre la réouverture des paysages, ainsi que de relancer des filières en déficit de production, tout en permettant un développement d'activités variées.



L'APICULTURE
et le miel de montagne

Les abeilles pourraient profiter de la flore des montagnes naturellement présente, et cette activité s'adapte aisément sur des pentes plus pentues qui ont été délaissées.

LA RÉINSERTION D'OVINS ET CAPRINS



La Rava

La Chèvre du
Massif Central

Le retour de la production ovine permettrait de combler le déficit commercial puisque la France importe une large part de viande ovine, et ces animaux permettent de freiner la progression du genêt et donc la fermeture des paysages. La réintroduction de ces productions est accompagnée d'initiative comme L'Association pour le Renouveau de la Chèvre du Massif-Central (ARCM-C), fondée en 1996 et dont le rôle est de préserver la race par l'augmentation de l'effectif, en aidant à la constitution de troupeaux. Les plus jeunes ou les personnes en situation de reconversion professionnelle pourraient avoir tendance à se diriger vers des élevages d'ovins ou caprins, car ceux-ci demandent moins de foncier, et ils s'intègrent dans une approche d'agriculture paysanne, durable et respectueuse de l'environnement.

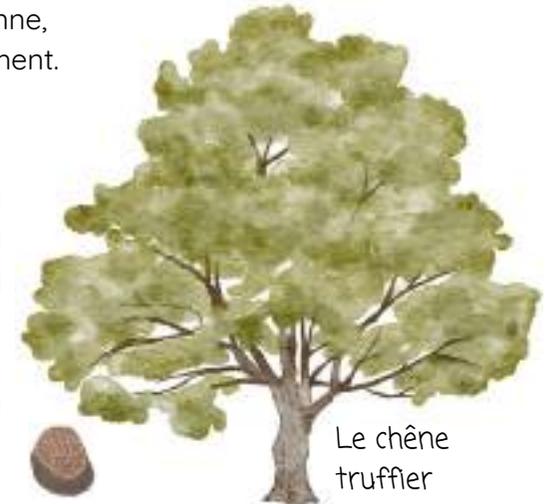
L'ARBORICULTURE



Le Noisetier

Un souhait de relancement de la filière de la noisette se consolide en France, et le noisetier est très présent dans la région. A ses côtés, des arbres fruitiers tels pruniers et cerisiers pourraient s'allier à la production de miel.

La truffe est de saison de décembre au début du printemps, elle correspond donc à une production hivernale, qui pourrait faire pendant au reste des productions du territoire. On pourrait imaginer les versants chauds les plus à l'aval de la haute vallée d'Ardes recouverts de chênes pubescents



Le chêne
truffier

L'ESPACE PUBLIC D'ARDES ET LA NOTION DE LIEN ENTRE LES ESPACES COMME EXEMPLE DE PISTE D'ACTION

Ardes, en tant que “Petite Ville de Demain”, a reçu des financements afin de renforcer son rôle de pôle structurant au sein de la Communauté de Communes. Ces aides se veulent aider à revitaliser le centre bourg délaissé, comme beaucoup d'autres à la campagne. Ardes rencontre en effet une problématique de la vacance, avec une morphologie de bâti verticale qui ne correspond plus à l'attente des ménages, bâti également dégradé car ancien (1/3 date d'avant 1945), incluant un enjeu de précarité énergétique. Ces habitations délaissées se reflètent dans l'espace public, donnant des façades dégradées et des places désertées, soit un centre dévitalisé. A l'échelle du bourg, l'omniprésence de la voiture et des stationnements, la question de la place du piéton et des déambulations douces, ainsi que les enjeux de déminéralisation et de végétalisation d'espaces entièrement goudronnés, soumis à des ruissellements d'eau et de fortes chaleurs, sont autant d'enjeux à adresser dans la reconsidération des espaces publics d'Ardes, et de comment appréhender la ville. Les derniers aménagements s'étaient concentrés sur la préservation du patrimoine et de l'histoire, telle la restauration du Marché aux Veaux ou la Place du Foirail.

La commune d'Ardes-sur-Couze a lancé début 2024 un Plan d'Aménagement Durable (PAD), lui permettant de visualiser les projets à réaliser sur les vingt prochaines années. Cette étude permet de faire ressortir une nécessité forte de travailler autour de lieux s'axant sur le lien entre la ville haute et la ville basse. Ces besoins ont été partagés par les habitants lors des ateliers de concertation.



Rue de la Petite Côte, allée de pierre comme lien traditionnel



Place de l'Eglise, entre parking et étendue minérale déserte

Les travaux se concentraient sur la ville haute, mais la rénovation de l'église incite à la considération de la ville basse désormais, et d'aborder les notions de “comment se retrouver” et “comment partager l'espace public” dans cette partie de la ville délaissée jusqu'à présent, la vie se concentrant dans la Ville Haute, Ardes ayant des flux particulièrement mus par les commerces.



LA PLACE DE LA BRECHE COMME ESPACE DE TRANSITION ENTRE LA VILLE HAUTE ET LA VILLE BASSE



Photo de la Place de la Brèche, parking pour les quelques habitations toujours investies et la pharmacie à proximité

Escalier d'accès entre la Place de la Brèche et la Ville Basse, tous inscrits dans la randonnée "Tour des Vaches Rouges"

Localisation des anciens et futurs aménagements

L'asso "Le Terroir dans l'Assiette", qui réunit des producteurs locaux, cherche un autre local ardoisien, à ouvrir selon des permanences.

Passage d'une place de parking à une place investie, revitalisée par la venue d'un commerce associatif

Frontages et plantations perpendiculaires à la pente pour limiter les ruissellements

Projection de la Place de la Brèche réinvestie



Restauration des façades selon l'identité de centre bourg auvergnat (persienne en bois, enduit coloré, corniche...)

Végétalisation afin de sortir de l'effet d'îlot de chaleur de la place ceinturée d'habitations

Pouzzolane et galets de Couze comme matériaux locaux

Absence de bordure pour permettre l'infiltration de l'eau

CONCLUSION

Les services rendus par les activités pastorales sont multiples. Entre valorisation de ressources locales qui participent à la qualité et la typicité des produits, la résilience des espaces face au changement climatique, il paraît essentiel d'espérer un maintien de l'activité économique des exploitations, afin de préserver ces paysages ouverts qui contribuent à l'attractivité du territoire, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les incendies, ainsi que pour valoriser les patrimoines, les savoir-faire et les activités de loisirs de pleine nature, potentiellement liées à l'agriculture.

Avec 85 % de surface en herbe, les prairies du Massif central stockent plus de 2 millions de tonnes de carbone par an. En tant que principaux puits de carbone au même titre que les forêts, les systèmes agricoles jouent un rôle bénéfique dans la lutte contre le changement climatique tout en préservant les milieux ouverts herbacés. Leur préservation ne sera donc qu'un atout économique et écologique.

Du point de vue des politiques publiques, de nombreux documents sont absents sur cette vallée, et leur réalisation pourrait permettre de renforcer voire concrétiser les souhaits de développement du territoire. Aucune commune n'a de PLU, ce qui peut entraîner un manque de concertation quant aux souhaits d'évolution des centres bâtis et des activités du territoire. Quant au sujet du reboisement, une Charte Forestière du Territoire, similaire à celle du Grand Sancy dans les Monts Dore voisins, pourrait permettre une concertation sur les aménagements des forêts sectionales et communales ainsi que sur les initiatives de reboisements, aujourd'hui majoritairement de résineux.

Une gestion davantage collective des estives, comme ce qu'il se met en place dans le Cantal, pourrait peut-être permettre de palier cette déprise agricole, et ces terres ici et là délaissées. Enfin, le Pôle de Pleine Nature (PPN) du Grand Sancy se veut garantir un développement touristique durable tourné vers le sport et les activités de plein air, mais surtout garantissant l'inclusivité dans l'accessibilité à ces endroits. Une telle démarche si une réflexion autour de l'essor touristique de cette vallée se met en place pourrait de nouveau permettre d'inclure la dimension paysagère dans son intégralité et ses subtilités.

La perception des volcans en tant que telle n'intervient qu'à la moitié du XVIII^e siècle, quand fut exposée la première théorie exposée sur l'origine des volcans de la Chaîne des Puys. Ces reliefs longtemps perçus comme "trop pauvres, trop rudes, trop éloignées de grandes métropoles, trop pénibles à traverser et cependant trop modestes en comparaison des hautes montagnes", méritent aujourd'hui toute l'intention, et même au-delà des grands Puy dits grandioses et mis en touristes tels le Sancy ou le Puy Mary. L'idée du paysage bucolique avec ses burons, vachers, et fromages, n'est déjà plus une réalité, et la disparition totale de ce mode d'agriculture extensif reste une possibilité. C'est pourquoi ce territoire d'étude rescelle d'enjeux : les paysages de prairies et vallées des volcans sont loin d'être immuables, encore moins dans le Cézallier. Au-delà du marketing territorial, qui peut permettre de sauver partiellement du déclin en mettant un coup de projecteur sur ces espaces, les revendications des qualités paysagères, de la richesse écologique, d'un territoire ancré dans la tradition mais toujours aussi attractif pour des futures activités de divers domaines, doivent se perpétuer, afin d'espérer des hameaux revitalisés, et non de villages fantômes émergeant de prairies enfrichées.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Auberger, E. (1997) *Inventaire des paysages du département du Puy-de-Dôme*. SYCOMORE.
- Chesne, C. (2022). *Auvergne, montagne à vaches*. Chamina Édition.
- Crozes, D. (2008). *Sentinelles des montagnes : Les burons de l'Aubrac, des monts du Cantal et du Cézallier*. Rouergue.
- Fourneyron, C., & Monpied, E. (1994). *Paysans d'Auvergne*. HORVATH.
- Michelin, Y. (1995). *Les Jardins de Vulcain*. Editions de la maison des sciences de l'Homme Paris.
- Pigot, F. (2017?). *Voyage dans le Parc des Volcans d'Auvergne*. Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
- Prival, M. (2021). *Paysages en Massif central : l'empreinte de l'homme*. Éditions Flandonnaire.
- RELIEFS. (2024). *MASSIF CENTRAL, un numéro spécial de la revue Reliefs*. RELIEFS.
- Soulier, G. (2004). *Ardes-sur-Couze : physionomie retrouvée de la ville au début du XXe siècle*. CREER.

SITOGRAFIE

- Agglo Pays d'Issoire pour le programme Petites Villes de Demain, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT),
Le Contrat Territorial des Couzes au Livradois, le Programme Alimentaire Territorial. <https://www.capissoire.fr/>
- Archives départementales du Puy-de-Dôme. <https://www.archivesdepartementales.puy-de-dome.fr/>
- Atlas régional des paysages d'Auvergne. <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/atlas-regional-des-paysages-d-auvergne-r93.html>
- Communes d'Ardes-sur-Couze. <https://ardes.fr/>
- INA. <https://www.ina.fr/>
- Institut national de l'origine et de la qualité pour les cahiers des charges des AOP Cantal, Saint-Nectaire et Salers. <https://www.inao.gouv.fr>
- INSEE. <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- SIDAM : Service Inter-Départemental pour l'Animation du Massif central et COPAMAC : Conférence des Présidents des organisations Agricoles du Massif central pour leur projet AP3C ou Adaptations des pratiques culturelles au changement climatique. <https://www.sidam-massifcentral.fr/developpement/ap3c/>
- Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne pour des informations sur l'identité, l'histoire du Parc et actions du Syndicat Mixte. <https://www.parcdesvolcans.fr/>

FILMOGRAPHIE

- France 3. (2017, 8 novembre). *Des Racines et des Ailes : Sur les chemins du Massif Central* [Émission de télévision]. France Télévisions. <https://www.youtube.com/watch?v=ZG8kX7xsqPY>
- France 5. (2020, 12 janvier). *Échappées Belles – Auvergne, terre de volcans* [Émission de télévision]. France Télévisions. <https://www.youtube.com/watch?v=2whHzmNEazc>

Dossier « 100 ans de paysage »
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture
et de Paysage de Bordeaux
2025